

374w15



Ville de Lille

RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 29 avril 1996

N° D 96/03

102/213

SOMMAIRE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 29 avril 1996

N° D 96/03

Conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 22 Juillet 2011

à l'issue de la séance de travail et d'information

Président du Conseil Municipal : M. le Maire

## SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence .....	2
- Ordre du jour de la séance .....	3 à 13
- Délibérations .....	14 à 262

2  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 23 avril 1996.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 avril 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MATTIGELLO, MM. MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : M. CALONNE (pouvoir), Mme DA SILVA (pouvoir), MM. FALISE, LANG (pouvoir), MORTREUX (pouvoir), REUX, SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

## ORDRE DU JOUR

	<b>Pages</b>
96/155 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	14
 <b><u>ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES</u></b>	
96/156 - Association "Technopole de Lille Métropole - VAT" - Versement d'une subvention.	18
 <b><u>POLITIQUE DE LA VILLE</u></b>	
96/157 - Appel à projet pour la création d'une Zone Franche Urbaine - Candidature de la Ville de Lille.	19
96/158 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Wazemmes - Ateliers techniques d'initiation - Subvention à l'Association Animation Jeunesse "LES CRAIGNOS".	20
96/159 - Remise en état des remparts de la Porte de Gand - Poursuite du chantier-école - Convention avec l'Association ITINERAires - Engagement de la 3ème tranche.	21
96/160 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Actions transversales - Action nouvelle - Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire - Participation de la Ville.	23
96/161 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Actions transversales - Action nouvelle - Renforcement des postes de concierges - Participation de la Ville.	25
96/162 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL - Participation de la Ville - Demande de subvention.	27
96/163 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Médiateur social pour les Aviateurs - Participation de la Ville.	28
96/164 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Construction d'un local jeunes - Participation de la Ville.	30
96/165 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action reconduite - Accompagnement social au sein d'une Régie Technique de Proximité - Participation de la Ville.	31
96/166 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier d'orientation - Participation de la Ville.	32

.../...

96/167 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier Emploi - Participation de la Ville.	33
96/168 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Aide au démarrage de MOS'ART - Participation de la Ville.	34
96/169 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Action de développement habitat cadre de vie - Participation de la Ville.	36
96/170 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Atelier auto-réhabilitation - Participation de la Ville.	38
96/171 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Remise en état de la ferme de St Fergeux - Participation de la Ville.	40
96/172 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Place à l'imagination responsable - Participation de la Ville.	42
96/173 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Peinture des murs d'usines - Participation de la Ville - Demande de subvention.	44
96/174 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Atelier d'insertion - Participation de la Ville.	46
96/175 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - "Permis de conduire" - Participation de la Ville.	47
96/176 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Développement de la Friperie de Lille-Fives - Participation de la Ville.	48
96/177 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du Faubourg de Béthune - Action reconduite - Culture en chantier pour l'accès à l'emploi - Participation de la Ville.	49
96/178 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du Faubourg de Béthune - Action reconduite - Atelier d'orientation - Participation de la Ville.	51
96/179 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Etude et diagnostic sur la vacance "longue durée" - Participation de la Ville - Demande de subvention.	52
96/180 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Mise en oeuvre d'un chantier d'auto-réhabilitation - Retraitemet et ravalement de façades rue de Buffon - Participation de la Ville - Demande de subvention.	54
96/181 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Ouverture d'un lieu d'accueil et d'animation multipartenarial - Site de Clémenceau - Participation de la Ville.	56
96/182 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Requalification des cités Wallaert, Liévrauw, Alsace - Participation de la Ville.	58

96/183 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Atelier de repassage - Participation de la Ville.	60
96/184 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Habitat- Cadre de vie-Animation - Participation de la Ville.	61
96/185 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Entretien et aménagement du site Résidence Sud - Participation de la Ville.	63
96/186 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Les Florifères de Lille-Sud - Participation de la Ville.	64
96/187 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Objectif-Emploi - Participation de la Ville.	65
96/188 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Conforter la régie - Participation de la Ville.	66
96/189 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Aménagement d'une salle pour activités culturelles et d'un centre aéré maternel - Participation de la ville.	67
96/190 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Maison de l'Insertion et de l'Emploi - Participation de la Ville.	68
96/191 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Maison de l'insertion - Participation de la Ville.	69
96/192 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Aménagement des espaces extérieurs - Participation de la Ville.	70
96/193 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - Ateliers d'orientation - Participation de la Ville.	71
96/194 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - "Un travail pour (s') en sortir" - Participation de la Ville.	72
96/195 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Action spécifique courées - Participation de la Ville.	73
96/196 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Réhabilitation interne des locaux - Participation de la Ville.	75

#### PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

96/197 - Bail accordé à l'Ecole de Danse dans les locaux de la Halle aux Sucres - Exemption de loyer la 1ère année.	77
96/198 - Reprise de bail par la Société LECOCQ dans l'immeuble communal de la Porte de Gand.	78

96/199 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 1994 à 1996 -  
Lot n° 54 - Voirie et Réseaux divers - Substitution d'entreprise. 79

**JEUNESSE - ANIMATION**

96/202 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1996 - 1ère répartition.	80
96/203 - Subventions à diverses sociétés.	81
96/204 - Programmes d'Animation Jeunesse 1996 - Convention avec le GEDAL - Subventions 1996.	86
96/205 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.	88
96/206 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - Animation au Jardin des Olieux.	90
96/207 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - Atelier de pratiques artistiques.	92
96/208 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - "Le Jardin Public Sportif".	94
96/211 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier des Bois-Blancs - Développement d'une pratique Sports-Loisirs.	95
96/212 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier des Bois-Blancs - Aide au Fonctionnement de "l'Ile aux Trésors".	97
96/213 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Lille-Sud - Local Jeunes.	98
96/215 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Lille-Sud - Verlaine 2000.	100
96/216 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Fives - "Bien vivre, Bien se connaître au Petit Maroc".	101
96/218 - Contrat de Ville du XIème plan - Animation des terrains sportifs de proximité.	102
96/219 - Contrat de Ville du XIème plan - Développement de la Vie Associative.	104
96/287 - Activités de Jeunesse à Lille-Sud - Participation financière du Club Léo Lagrange Croisette/Arbrisseau.	106

**FETES PUBLIQUES**

96/220 - Fêtes de Lille 1996 - Avant programme - Information.	107
96/221 - Géants Lydéric et Phinaert - Création d'une association de rénovation et de gestion.	108

### **EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE**

96/222 - Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité.	109
96/223 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1996 - Modalités de fonctionnement.	110
96/224 - Programme Emplois de Service - Modalités administratives et financières de transfert des contrats de travail Ville de Lille vers les opérateurs.	111
96/225 - Programme Emplois de Service - Mandat confié à la Mission Locale.	113

### **ACTION SPORTIVE**

96/226 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	114
96/227 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1996 - Répartition.	116
96/228 - Aide aux Clubs de Haut Niveau et aux Clubs de Niveau National - Conventions de formation et de résultats - Année 1996.	122
96/229 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.	124
96/230 - Logements rue des Bois-Blancs et Chemin des Margueritois à Lille.	125
96/231 - Contrat de Ville - Programme 1996 d'actions sportives - Financement.	126
96/232 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Développement de l'Association Sportive du Faubourg de Béthune.	128
96/233 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Initiation au rugby dans le quartier du Faubourg de Béthune.	129
96/234 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Rénovation des vestiaires du site sportif Jean Bouin dans le quartier de Moulins.	130
96/236 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Organisation d'un stage sportif dans le quartier des Bois-Blancs pendant les vacances de Pâques.	131
96/237 - Construction d'une salle de sports, avenue Winston Churchill - Lot n° 13 : peintures - Changement de dénomination sociale - Avenant.	132
96/238 - Construction d'une salle de sports, avenue Winston Churchill - Lots n° 1 : gros-œuvre étendu, n° 10 : chauffage - Avenant.	133
96/277 - Quartier de Moulins - Utilisation des installations sportives non municipales par 2 écoles primaires de quartier.	135

#### STATIONNEMENT - VOIRIE

96/239 - Parc de stationnement Le Nouveau Siècle - Avenant n° 2 au contrat d'affermage.	136
96/240 - Parc de stationnement des Tanneurs - Avenant n° 1 au contrat d'affermage.	137
96/241 - Demande d'indulgence - Droits de Voirie pour installation d'une terrasse de café - Annulation du titre de recette n° 6004 - Exercice 1994.	138

#### ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

96/242 - Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires de rémunération.	139
96/243 - Classes d'environnement - Opération Canoé-Kayak - Année scolaire 1995/1996.	140
96/244 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Taux au 1er janvier 1995.	141
96/246 - Contrat de Ville - Quartier de Moulins - Accompagnement scolaire - Subvention à l'A.F.E.V.	142

#### SANTE PUBLIQUE

96/247 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.	143
96/248 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre du Contrat de Ville - Santé.	144

#### QUALITE DE LA VIE

96/249 - Raid Naturalille - Subvention à l'Association Sport Loisirs Aventure Raid Nature de la Région Nord/Pas-de-Calais.	145
96/250 - Restauration des berges de la Deûle - Aménagement des abords à l'amont de l'écluse de la Barre - Marché à tranches conditionnelles - Lot n° 2 - Avenant.	147
96/251 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Développement du tourisme fluvial - Crédits Interreg - Demande d'inscription auprès de la Région.	150

#### ENVIRONNEMENT

96/252 - Promenade du Maire et du Préfet - Demande de subvention (études).	152
96/253 - Fourniture et pose de jeux de plein air sur le territoire de Lille et Hellemmes.	154

### **PUBLICITE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

96/255 - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation des titres de recettes 93/11870 et 93/11871.	155
96/256 - Demande d'indulgence - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation du titre de recettes n° 93/12654.	156
96/257 - Modification du règlement relatif à la publicité.	157

### **HANDICAPES - ACCESSIBILITE**

96/258 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.	159
--	-----

### **ACTION SOCIALE**

96/259 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées.	160
96/260 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.	161
96/261 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.	162
96/262 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social dans le cadre du Contrat de Ville - Action Sociale.	163
96/263 - Maison de Quartier Concorde - Attribution de subvention.	165
96/264 - Subvention destinée à l'Association Les Francas.	166

### **ENFANCE - POUPOUNNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE**

96/265 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.	167
96/266 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil Parents-Enfants.	168
96/267 - Mise à disposition de locaux municipaux au profit du Conseil Général du Nord pour les activités de Protection Maternelle et Infantile - Détermination des loyers et des charges.	169
96/268 - Contrat Enfance - Participations financières au Centre Social de l'Arbrisseau.	178

.../...

96/269 - Activités Petite Enfance dans le quartier de Lille-Sud - Versement d'une subvention au Centre Social de l'Arbrisseau. 179

**DEVELOPPEMENT CULTUREL**

96/270 - Charte Patrimoniale - Présentation. 180

96/273 - Musée des Beaux-Arts - Donation par Madame Bénédicte PIERENS de 5 de ses dessins - Acceptation. 181

96/274 - Musée de l'Hospice Comtesse - Admission en recettes d'une subvention du Conseil Général de 50.000 Frs pour le projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région". 182

96/275 - Musée de l'Hospice Comtesse - Politique de la Ville - Contrat intercommunal 96 - Sollicitation de subventions. 183

96/276 - Musée de l'Hospice Comtesse - Admission en recettes d'une subvention de 20.000 Frs du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), pour le projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région". 184

96/278 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 10 : plomberie sanitaire - Avenant n° 5. 185

96/279 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Traitement des façades - Avenant n° 1. 186

96/280 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier Résiliation de marchés. 187

**ACTION CULTURELLE**

96/271 - Associations culturelles - Attributions de subventions. 189

96/272 - Contrat de Ville 1996 - Actions culturelles. 199

96/281 - Conservatoire National de Région - Don d'ouvrages musicaux - Acceptation. 202

96/282 - Conservatoire National de Région - Création d'un droit d'inscription pour les stages master-classes, cours d'interprétation. 203

96/283 - Conservatoire National de Région - Organisation de deux stages - Demande de subvention - Admission en recette - Ouverture d'un crédit d'emploi. 204

96/284 - Programme National des projets culturels de quartier - Opération "Faubourg de Béthune" - Présentation - Subvention du Ministère de la Culture - Encaissement - Ouverture du crédit d'emploi correspondant. 205

96/285 - Salle de l'Aéronef - Equipement scénique - Subvention d'équipement en faveur de l'Aéronef. 207

#### ACTION FONCIERE

96/288 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille, 21 rue Patou.	208
96/289 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille, 21 rue de la Halloterie.	209
96/290 - Terrain communal sis à Lille, rue de Pologne - Vente par la Ville de Lille.	210
96/291 - Ex Maternité Salengro - Achat par la Ville de Lille au Centre Hospitalier Régional de Lille.	211

#### AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

96/292 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subventions - Avenant n° 2 à la convention de mandat.	213
---	-----

#### CITOYENNETE

96/293 - Subvention destinée à un organisme au titre de la Citoyenneté.	214
---	-----

#### RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

96/294 - Amitiés franco-chinoises - Festival Interculturel - Attribution d'une subvention.	215
96/295 - Association Tam Tam 59 - Attribution d'une subvention.	216

#### ACTION HUMANITAIRE

96/296 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.	217
---	-----

#### DROITS DE LA FEMME

96/297 - Subvention à l'association "le Nouveau Planning Familial du Nord".	218
---	-----

#### FINANCES

96/298 - Budget 1996 - Décision modificative n° 1.	219
96/299 - Association Vent d'Est - Séminaire de formation - Accueil de 9 Roumains à Lille du 26 février au 9 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.	221
96/300 - Association du Drame Sacré - Organisation du Bal des Exclus, à Lille, le 20 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.	222
96/301 - Union Syndicale Autonome Justice - Organisation de son congrès national à Lille du 5 au 7 juin 1996 - Subvention exceptionnelle.	223

.../...

96/302 - Chambre Syndicale des Directeurs de Cinéma de la Région du Nord - Organisation du 51ème congrès de la Fédération Nationale des Cinémas Français à Lille du 18 au 20 juin 1996 - Subvention exceptionnelle.	224
96/303 - Union Confédérale des Retraités CFDT - Organisation de son congrès national 1997 à Lille du 14 au 19 avril - Subvention exceptionnelle.	225
96/304 - Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) - Organisation d'un congrès national à Lille du 8 au 10 mai 1997 - Subvention exceptionnelle.	226
96/305 - Association Lille Grand Palais - Subvention d'équipement.	227
96/306 - Ecole Supérieure de Journalisme - Emprunt de 1.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.	228
96/307 - Transfert d'une garantie accordée à l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais à la S.E.M. Lille Grand Palais.	230
96/308 - Halle aux Sucres - Libération des locaux occupés par Flandre Ateliers - Indemnité de transfert.	232
96/309 - Budget Primitif et reports - Transferts de crédits - Exercice 1996.	233
96/310 - Indemnité des Elus Municipaux.	247
96/311 - Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée - Participation de la Ville au capital.	248
96/312 - Lille Grand Palais - Versement d'une subvention d'équipement à la SEM Lille Grand Palais.	249

### INFORMATIQUE

96/313 - Musée des Beaux-Arts - Numérisation des collections - Demande de subvention à la D.R.A.C.	250
96/320 - Equipements et prestations informatiques - Lancement d'un appel d'offres ouvert.	252

### DECENTRALISATION

96/254 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	253
--	-----

### PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

96/314 - Régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale - Filière technique - Contrôleurs de travaux.	255
--	-----

**RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES**

96/315 - Tournoi International des Villes Jumelées de Football Pupilles à Hellemmes - Demande de subvention.	256
96/316 - Tournoi International de Football Seniors à Lille-Sud - Demande de subvention.	257
96/317 - Saint-Louis du Sénégal - Programme de Coopération Intercommunal - Demande de subvention.	258
96/318 - Participation d'une équipe de Handball de l'Olympique Lille-Sud au Tournoi International de Handball de Cologne - Demande de subvention.	260
96/319 - Echanges sportifs avec la Ville de Leeds - Demande de subvention.	261
96/286 - Organisation de Chantiers de Jeunes à Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention.	262

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Avril 1996  
N° 96/155

OBJET

Délégation accordée au Maire  
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales -  
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice  
 exercés par le Maire conformément aux dispositions  
 des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
 et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
96/4 D.M.	11 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Compagnie LA CONCORDE, représentée à Lille par la Sté Descamps d'Haussy, pour assurer deux tableaux durant leur transport de Paris à Lille, le 30 janvier 1996.	Prime 985 F	14 mars 1996
96/5 D.M.	18 mars 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2, avenue de la Marne à Marcq en Baroeul (59700), en vue de la maintenance et de l'évolution des installations du réseau téléphonique municipal.	montant estimatif 600.000 F TTC	19 mars 1996
96/6 D.M.	18 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat garantissant contre tous les risques le matériel prêté à la Ville de Lille à l'occasion de spectacles organisés du 1er au 26 décembre 1995 au Palais Rameau est passé avec la Cie LA CONCORDE, représentée par la Sté Descamps d'Haussy, 22 avenue du Peuple Belge à Lille.	Prime totale : 10.000 F	19 mars 1996

96/7 D.M.	18 mars 1996	Finances et Achats	Un nouveau contrat d'assurance multirisque garantissant les biens immobiliers et mobiliers de la Ville de Lille et d'Hélémont est passé avec la Compagnie d'Assurances DUBOIS PROUVOST 13, rue Faidherbe à Lille.	prime du 1/1 au 31/12/96 4.455,031 F	19 mars 1996
96/8 D.M.	18 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Compagnie SPRINKS représentée à Lille par la Sté Descamps d'Haussy, pour assurer les costumes prêtés à l'Opéra de Lille pour les représentations de l'opéra "Pelléas et Melisande", du 29 février au 29 mars 1996 inclus, transport compris.	Prime :  2.950 F T.T.C.	19 mars 1996
96/9 D.M.	25 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SATAS, 107 rue Henri Barbusse à Clichy (92000), en vue de la maintenance de la balance postale TPE 102 SV.	Redevance annuelle  1.702 F H.T.	2 avril 1996
96/10 D.M.	25 mars 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la SARL VITSE à Noordpeene (59670), en vue de la démolition des anciens bains-douches, 6 boulevard d'Alsace à Lille.	255.436,83 F T.T.C.	2 avril 1996
96/11 D.M.	25 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société MOBYDOC, 16 rue du Périgord à Toulouse (31000), en vue de la concession des droits d'usage et du suivi du logiciel de gestion documentaire SNBASE version monoposte utilisé par le Musée d'Histoire Naturelle.	forfait annuelle  4.150 F H.T.	2 avril 1996

96/12 D.M.	28 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Compagnie LLOYD'S de Londres par l'intermédiaire du Cabinet Morel & Cie, 8 rue Saint-Marc - 75002 Paris, pour assurer du 4 mars au 15 juillet 1996, transport compris, les oeuvres d'art de l'exposition "Masques d'animaux de l'Afrique de l'Ouest" présentée au Musée d'Histoire Naturelle.	Prime : 7.987,19 F	2 avril 1996
96/13 D.M.	28 mars 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2 avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de la maintenance de l'autocommutateur 4220A et de 3 terminaux 4011 en service à la Piscine Olympique avenue Marx Dormoy à Lille.	Montant annuel 3.244,14 F TTC	2 avril 1996
96/14 D.M.	28 mars 1996	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations intellectuelles est passé avec M. René AUGUSTE, mîtreur-vérificateur, 82 rue du Marché à Lille, en vue de la vérification des mémoires de travaux réalisés par des entreprises pour le compte de la Ville.	Minimum annuel : 50.000 F TTC  Maximum annuel : 200.000 F TTC	2 avril 1996
96/15 D.M.	28 mars 1996	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations intellectuelles est passé avec le Cabinet NONNON Gilbert, économiste de la construction, 5 avenue Charles Saint-Venant à Faches-Thumesnil (59155), en vue de la vérification des mémoires de travaux réalisés par des entreprises pour le compte de la Ville.	Minimum annuel : 50.000 F TTC  Maximum annuel : 200.000 F TTC	2 avril 1996
96/16 D.M.	28 mars 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la société METROPOLE ESPACES VERTS, 6 allée des Recailles à Sainghin-en-Mélantois (59262), en vue de l'entretien des espaces verts de la Résidence de l'Epine, du square Flandre et de l'Allée de Verdun à Lille-Hellemmes.	Montant estimatif : 229.933,54 F TTC	2 avril 1996

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/156

OBJET

**Association "TECHNOPOLE DE  
LILLE-MÉTROPOLE - VAT"**  
**- Versement d'une cotisation**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/320 en date du 29 mai 1995, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association "TECHNOPOLE DE LILLE-MÉTROPOLE-VAT", dont l'objet est de favoriser le développement économique et social de la Métropole Lilloise, par le transfert de technologies et l'innovation, et d'élaborer toutes réflexions, propositions et initiatives contribuant à faire aboutir une démarche technopolitaine en réseau sur le territoire de la Métropole par le rapprochement entre le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur, et celui de l'économie.

Par délibération n°95/457 en date du 25 Septembre 1995, le Conseil Municipal a désigné Messieurs CACHEUX et DEMAILLE siégeant aux Assemblées Générales de l'association en qualité de représentants des villes universitaires.

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale du 14 Septembre 1995, il a été proposé de fixer le montant de la cotisation à 10 000 F par membre, ce qui conduit pour la Ville de Lille à un versement de 20 000 F à l'association.

Aussi, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- de renouveler le principe de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association "TECHNOPOLE DE LILLE-MÉTROPOLE-VAT" et le paiement d'une cotisation reconductible chaque année dont le montant sera déterminé par une Assemblée Générale, selon l'article 8 des statuts.

- de verser pour l'exercice 1996 la somme de 20 000 F qui sera prélevée au chapitre 961 0 - article 6405 - de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/157

Appel à Projet pour la création d'une Zone Franche  
Urbaine - Candidature de la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Pacte de Relance pour la Ville, annoncé le 15 janvier 1996, comporte un ensemble de mesures susceptibles de compléter les actions menées par la Municipalité dans le cadre du Contrat de Ville.

Parmi ces mesures, des Zones Franches Urbaines ont été définies afin de :

- conforter ou recréer de l'activité économique par des exonérations fiscales et de charges sociales patronales,
- favoriser l'investissement privé dans le logement locatif ainsi que l'accession à la propriété,
- renforcer la qualité des services publics.

La Ville de Lille a fait savoir qu'elle était intéressée à bénéficier de cette disposition.

En date du 28 mars 1996, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration et le Ministre délégué à la Ville et à l'Intégration ont fait savoir que les Quartiers de Lille-Sud et Faubourg de Béthune étaient retenus parmi les sites éligibles à ce dispositif.

La Ville de Lille doit présenter un dossier de candidature au Délégué Interministériel à la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons :

- d'approuver la candidature de la Ville de Lille à la création d'une Zone Franche Urbaine sur une partie de son territoire,
- d'autoriser la Ville de Lille à déposer le dossier de candidature,
- de proposer une délimitation qui inclut les Quartiers de Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Moulins.

**ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/158

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Wazemmes**  
**- Ateliers techniques d'initiation - Subvention**  
**à l'Association Animation Jeunesse « LES CRAIGNOS ».**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville, parmi les projets jugés recevables en ce qui concerne le Quartier de Wazemmes, le Conseil Municipal par délibération n° 95/282 en date du 10 avril 1995, a décidé d'accorder au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine 1995, une subvention de 65 000 F à l'Association Construire-Insertion, en vue de participer au financement de l'action « Ateliers techniques d'initiation ».

Depuis, les difficultés financières de Construire-Insertion ont conduit à la cessation d'activités de cette structure et à la reprise par l'Association « LES CRAIGNOS » de l'ensemble des actions de Construire-Insertion et en particulier les Ateliers techniques d'initiation.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous proposons de décider le versement à l'Association Animation Jeunesse « LES CRAIGNOS » de la subvention de 65 000 F précitée, à prélever sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/159

OBJET

Remise en état des remparts de la Porte de Gand  
- Poursuite du chantier-école - Convention avec  
l'Association ITINÉRAIRES -  
Engagement de la troisième tranche.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/121 en date du 7 mars 1994, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le principe du montage d'un chantier-école pour la remise en état des remparts de la Porte de Gand.

Par délibérations n° 94/728 du 19 décembre 1994, puis n° 95/567 du 20 novembre 1995, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une Convention entre la Ville de Lille et l'Association ITINÉRAIRES confiant à celle-ci le montage et la maîtrise d'oeuvre de ce chantier-école pour les travaux des 1ère et 2ème tranches.

Par cette opération de nature exemplaire, tant sur le plan social que sur le plan technique et de sauvegarde du Patrimoine, ce chantier-école permet de mettre en oeuvre une action d'insertion par le travail au bénéfice de Lillois se trouvant parmi les publics les plus en difficultés et exclus des dispositifs de droit commun.

A cet effet, l'intervention de l'Association ITINÉRAIRES, dans le cadre de sa mission de prévention spécialisée, permet la prise en charge globale de chaque personne à insérer.

Les 2 premières tranches ont ainsi permis d'accueillir un public exclusivement lillois (25 jeunes de 16 à 25 ans et 20 personnes de plus de 26 ans). Parmi les 45 personnes concernées, 39 appartiennent aux secteurs d'agrément d'ITINÉRAIRES ou au quartier du Vieux-Lille.

Un premier bilan permet de constater que 37 personnes sont intervenues sur le chantier, soit en tant que salariées (C.E.S. et C.Q.), soit en tant que stagiaires de la Formation Professionnelle.

Par ailleurs :

- 5 personnes ont obtenu un CDD ou un CDI,
- 2 personnes sont entrées en CES,
- 8 personnes sont suivies et ont une perspective de contrat négocié,
- 4 personnes ont été réorientées professionnellement,
- 9 personnes sont encore en parcours (formation).
- 12 personnes ont été salariées depuis le 29 mai 1995 (10 en C.E.S. et 2 en contrats de qualification).

Compte tenu des résultats positifs obtenus au cours des 2 tranches précédentes, il est proposé de poursuivre cette opération par une 3ème tranche qui se déroulera sur une période totale de 18 mois et se décomposera en 4 phases réparties sur les années 1996 et 1997 de la manière suivante :

- 1ère phase : du 1er avril 1996 au 30 juin 1996,
- 2ème phase : du 1er juillet 1996 au 31 août 1996,
- 3ème phase : du 1er septembre 1996 au 31 décembre 1996,
- 4ème phase : du 2 janvier 1997 au 30 septembre 1997.

.../...

Cette 3ème tranche, de nature plus complexe sur le plan technique que les deux précédentes, consistera à réaliser essentiellement des travaux de maçonnerie, de rejointoiement, ainsi que la restructuration complète de l'un des murs avec remaniement d'environ 3 000 briques sur 31 m<sup>2</sup>.

En plus de ces travaux de remise en état, il s'avère également indispensable d'enlever au préalable des souches d'arbres existantes situées en partie supérieure des remparts, sur le linéaire à traiter en phases 3 et 4. Ce travail complexe, posant des problèmes de sécurité importants, ne peut être réalisé par le chantier-école. Il devra être confié à une entreprise spécialisée en élagage et dessouchage d'arbres.

Le coût total de cette 3ème tranche a été estimé à la somme de 853 500 F TTC, réparti comme suit :

- <u>Année 1996</u> :	- chantier-école (Association ITINÉRAIRES) : 410 191 F TTC
	- enlèvement des souches : 95 000 F TTC
	(par une entreprise spécialisée)

---

Coût total en 1996 :	505 191 F TTC
----------------------	---------------

- Année 1997 : - chantier-école (Association ITINÉRAIRES) : 348 309 F TTC

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- de confirmer le lancement de la 3ème tranche ;
- de nous autoriser à signer avec l'Association ITINÉRAIRES la Convention s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondant aux 3 premières phases qui seront réalisées au cours de l'année 1996, soit la somme totale de 505 191 F TTC, sur la Dotation de Solidarité Urbaine de 1996, répartie de la manière suivante :
  - versement d'une subvention de 410 191 F TTC à l'Association ITINÉRAIRES ;
  - et paiement de l'entreprise spécialisée pour un montant de 95 000 F TTC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/160

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Actions transversales**

**Action nouvelle**

**Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire**

dont l'organisme support est:

**Itinéraires**

Cette action a pour objectif de:

- traiter en amont les problèmes posés par certains jeunes fréquentant les collèges.
- aider à améliorer les conditions de vie scolaire.
- favoriser les relations entre les structures associatives du quartier sur lequel sont implantés les collèges.
- améliorer les relations parents d'élèves-collège.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 830000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	332 500 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	200 000 francs
Autres participations:	297 500 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 332500 francs à l'organisme support de l'opération:

#### Itinéraires

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/161

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Actions transversales****Action nouvelle****Renforcement des postes de concierges****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Renforcement des postes de concierges**

dont l'organisme support est:

O.P.H.L.M. de la C.U.D.L.

Cette action a pour objectif de:

- développer la présence humaine et de sécuriser les entrées
- renforcer l'encadrement des emplois d'insertion CES "Propreté - Belfort"
- améliorer la gestion locative

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 1505313 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	150 532 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	451 594 francs
Autres participations:	903 187 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 150532 francs à l'organisme support de l'opération:

O.P.H.L.M. de la C.U.D.L.

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/162

OBJET

**CONTRAT DE VILLE - MAITRISE D'OEUVRE  
URBAINE ET SOCIALE - CONVENTION AVEC LE GEDAL  
PARTICIPATION DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal par délibération n° 96/13 du 12 février 1996, a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés au titre du Contrat de Ville.

Parmi ceux-ci, figure la reconduction des équipes opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sur les sites prioritaires du Contrat, durant l'année 1996.

Il convient de rappeler, en effet, qu'au cours du précédent Contrat de Plan (1989-1993) conformément au dispositif de Développement Social des Quartiers, chacun des quartiers DSQ était doté d'une équipe opérationnelle constituée d'un Chef de Projet et d'une secrétaire. Ultérieurement, ces équipes opérationnelles ont été rejoints par l'Agent de Développement Sportif de Lille-Sud, le Responsable de la Mission pour l'Habitat et le Logement et l'Agent de Développement Social sur le secteur de Belfort.

Avec la nouvelle procédure de Contrat-Ville et la géographie prioritaire d'intervention qui en est issue, nous avons redéployé les équipes en place, en les renforçant.

Ces personnels sont salariés du GEDAL, avec qui la Ville conclut annuellement une convention de Chargé d'Opération sur les sites concernés.

Sur le plan fonctionnel, il nous a semblé judicieux de poursuivre nos relations avec le GEDAL en lui confiant une nouvelle mission de Chargé d'Opération sur les sites prioritaires du Contrat de Ville, par la conclusion d'une convention similaire à celle des années antérieures.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de vouloir bien :

- autoriser la signature de la convention ci-jointe entre la Ville et le GEDAL,
- inscrire la dépense correspondante, évaluée à 5 486 086 F à nos documents budgétaires (ligne "Projets d'aménagements de quartiers"),
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire, dans le cadre du Contrat de Ville, à hauteur de 50 %, sans taxe, et admettre en recettes les subventions ainsi obtenues.

**ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/163

**OBJET****Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier des Bois Blancs****Action nouvelle****Médiateur social pour les Aviateurs****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Médiateur social pour les Aviateurs**

dont l'organisme support est:

**O.P.H.L.M. de la C.U.D.L.**

Cette action a pour objectif de:

- mettre en place une médiation dans les relations de voisinage à la résidence des Aviateurs.
- développer les relations bailleurs - locataires - institutions.
- créer un appartement de la concertation
- améliorer la gestion du voisinage et le travail de proximité
- travailler avec les familles sur l'hygiène, la salubrité, la citoyenneté, les droits et les devoirs

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 180000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	15 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	75 000 francs
Autres participations:	90 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
  - allouer une subvention de 15000 francs à l'organisme support de l'opération:

O.P.H.L.M. de la C.U.D.L.

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
  - imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/164

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Construction d'un local jeunes - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Construction d'un local jeunes", dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Cette action a pour objectif de construire un local afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de se réunir dans un lieu de qualité et adapté à leurs besoins.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 2 518 891 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	881 612 F
Participation Etat (FEDER)	:	1 259 445 F
Autres financements	:	377 834 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

## VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N<sup>c</sup> 96/165

## OBJET

## Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action reconduite - Accompagnement social au sein d'une Régie Technique de Proximité - Participation de la Ville.

## Rapport de Monsieur le Maire,

## Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Accompagnement social au sein d'une Régie Technique de Proximité", dont l'organisme support est la Maison de Quartier des Bois-Blancs.

Cette action a pour objectif de favoriser la qualification professionnelle et les qualités de réponse au profil de l'emploi des personnes en grande difficulté.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 200 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille : 85 000 F  
 Participation Etat/Région (Contrat de Ville) : 85 000 F  
 Autres financements : 30 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
  - allouer une subvention de 85 000 francs à l'organisme support de l'opération :  
**Maison de Quartier des Bois-Blancs,**
    - solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
    - imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/166  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier d'orientation - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Atelier d'orientation", dont l'organisme support est la Mission Locale de Lille.

Cette action a pour objectif de :

- déterminer des objectifs professionnels pour les jeunes,
- dynamiser et préparer à la sélection en vue d'emplois repérés,
- définir un projet professionnel dans le cadre d'une recherche de contrat en alternance.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 88 080 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	44 040 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	44 040 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 44 040 francs à l'organisme support de l'opération : Mission Locale de Lille,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/167

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier emploi - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Atelier emploi", dont l'organisme support est la Maison de Quartier des Bois-Blancs.

Cette action a pour objectif de favoriser, par la création d'un atelier emploi, le développement de la relation entreprise/demandeurs d'emploi en fin de parcours d'insertion.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 677 030 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	100 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	100 000 F
Autres financements	:	477 030 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 100 000 francs à l'organisme support de l'opération : Maison de Quartier des Bois-Blancs,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/168  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

**Action reconduite**

**Aide au démarrage de MOS'ART**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée:

**Aide au démarrage de MOS'ART**

dont l'organisme support est:

**Centre Social Mosaïque**

Cette action a pour objectif de:

- favoriser le développement économique de l'atelier de repassage par l'achat de matériel adapté
- développer un service aux habitants, s'inscrivant dans une dynamique locale et permettant à l'issue d'un parcours d'insertion, la qualification ou l'emploi des personnes.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 481308 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	15 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	15 000 francs
Autres participations:	451 308 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 15000 francs à l'organisme support de l'opération:

Centre Social Mosaïque

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le Maire : Mr G. LAFAYETTE

Le Secrétaire : Mr J. P. BOUAFI  
Le Conseiller municipal : Mr J. P. BOUAFI  
Le Conseiller municipal : Mr J. P. BOUAFI

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/169  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

**Action reconduite**

**Action de développement habitat et cadre de vie**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée:

**Action de développement habitat et cadre de vie**

dont l'organisme support est:

**P.A.C.T. de Lille**

Cette action a pour objectif de:

- mettre en oeuvre une démarche de développement liée à l'habitat et au cadre de vie, prenant en compte de façon indissociable le traitement technique et l'action sociale. Cette forme d'action s'appuie sur les potentialités des familles concernées et les ressources du partenariat local

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 269300 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	53 850 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	134 650 francs
Autres participations:	80 800 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 53850 francs à l'organisme support de l'opération:

P.A.C.T. de Lille

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/170  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

**Action reconduite**

**Atelier auto-réhabilitation**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée:

**Atelier auto-réhabilitation**

dont l'organisme support est:

**P.A.C.T. de Lille**

Cette action a pour objectif de:

- constituer un fonds d'outillage adapté aux actions de requalification, permettant de mettre en oeuvre une mutuelle de service accompagnant des volontés d'auto-réhabilitation

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 27700 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	16 220 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	11 480 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 16220 francs à l'organisme support de l'opération:

P.A.C.T. de Lille

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/171  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

**Action nouvelle**

**Remise en état de la ferme de St Fergeux**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Remise en état de la ferme de St Fergeux

dont l'organisme support est:

Service Civil International

Cette action a pour objectif de:

- améliorer le confort et la capacité d'accueil de la ferme de St Fergeux pour y développer l'accueil en toute saison des séjours enfants et adolescents et des vacances familiales organisées par le SCI et le PACT.
- faire face à la demande d'utilisation de cet équipement par d'autres associations du quartier et encourager les départs autonomes.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 110000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	27 500 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	27 500 francs
Autres participations:	55 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 27500 francs à l'organisme support de l'opération:

**Service Civil International**

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/172  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

Action reconduite

**Place à l'imagination responsable**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée:

**Place à l'imagination responsable**

dont l'organisme support est:

**Association ELPE**

Cette action a pour objectif de:

- faire participer les jeunes du quartier à la conception de leur environnement quotidien en les incitant à passer du simple regard critique à une imagination créatrice et constructive.

Cette démarche citoyenne participative permettra de sensibiliser et de motiver les jeunes à l'évolution de leur quartier.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 20000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	10 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	10 000 francs

**SANTÉ**

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 10000 francs à l'organisme support de l'opération:

**Association ELPE**

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/173  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Fives**

Action nouvelle

**Peinture des murs d'usines**

**Participation de la Ville**

**Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Peinture des murs d'usines

dont l'organisme support est:

Ville de Lille

Cette action a pour objectif de:

- dynamiser la requalification urbaine sur le secteur "Bolduc", par le traitement, à des emplacements choisis, des murs d'usines cernant une partie du quartier.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 16000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	8 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	8 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action et du plan de financement présenté.
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- admettre en recette la subvention obtenue
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 29 avril 1996  
N° 96/174  
OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Fives - Action reconduite - Atelier d'insertion -  
Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Atelier d'insertion", dont l'organisme support est le Centre Social Mosaique.

Cette action a pour objectif de :

- créer ou recréer des liens sociaux en favorisant le loisir, la créativité, l'apprentissage des pratiques éducatives,
- lutter contre l'exclusion en donnant des outils d'expression écrite et orale,
- permettre l'acquisition de pratiques très professionnelles.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 235 250 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	30 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	30 000 F
Autres financements	:	175 250 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 30 000 francs à l'organisme support de l'opération : Centre Social Mosaique,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/175

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - "Permis de conduire" - Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Permis de conduire", dont l'organisme support est l'entreprise d'insertion GASPARD.

Cette action a pour objectif de compléter la démarche de formation au sein de l'entreprise GASPARD en approuvant un outil nécessaire à leur futures insertion sociale et professionnelle. L'obtention de permis de conduire est un moyen important de lutte contre l'exclusion.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 60 400 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	22 700 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	22 700 F
Autres financements	:	15 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 22 700 francs à l'organisme support de l'opération : Entreprise d'insertion GASPARD,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seance du 29 avril 1996  
N° 96/176  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Fives - Action nouvelle - Développement de la Friperie  
de Lille-Fives - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Développement de la Friperie de Lille-Fives", dont l'organisme support est l'Association CAPHARNAUM.

Cette action a pour objectif de :

- de mettre en place une surface de vente mieux adaptée à l'activité,
- développer l'activité d'insertion par l'économie,
- répondre à un besoin pour un public démunie.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 356 056 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	27 500 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	27 500 F
Autres financements	:	301 056 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 27 500 francs à l'organisme support de l'opération : Association CAPHARNAUM,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/177

**OBJET****Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier du Faubourg de Béthune****Action reconduite****Culture en chantier pour l'accès à l'emploi****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée:

Culture en chantier pour l'accès à l'emploi

dont l'organisme support est:

Itinéraires

Cette action a pour objectif de:

- réduire les tensions sociales existantes entre les groupes ciblés.
- maintenir une dynamique collective et solidaire
- insérer professionnellement et socialement de façon durable les bénéficiaires

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 1326550 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	180 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	180 000 francs
Autres participations:	966 550 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 180000 francs à l'organisme support de l'opération:

#### Itinéraires

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/178

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du  
Faubourg de Béthune - Action reconduite - Atelier  
d'orientation -Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Atelier d'orientation", dont l'organisme support est la Mission Locale de Lille.

Cette action a pour objectif de :

- déterminer des objectifs professionnels pour les jeunes,
- dynamiser et préparer à la sélection en vue d'emplois repérés,
- définir un projet professionnel dans le cadre d'une recherche de contrat en alternance.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 117 440 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	58 720 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	58 720 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 58 720 francs à l'organisme support de l'opération : Mission Locale de Lille,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/179

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier de Moulins****Action nouvelle****Etude et diagnostic sur la vacance "longue durée"****Participation de la Ville****Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Etude et diagnostic sur la vacance "longue durée"**

dont l'organisme support est:

Ville de Lille

Cette action a pour objectif de:

- définir des propositions d'actions concernant le traitement de la vacance de longue durée en repérant les immeubles vacants sur le terrain.
- établir un fichier des propriétaires
- envoyer des courriers personnalisés accompagnés de questionnaires, suivis de rencontres personnalisées.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 100000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	50 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	50 000 francs

## AMORTISSEMENT D'UN TERRAIN DU TROTTEUR

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action et du plan de financement présenté.
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- admettre en recette la subvention obtenue
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

## ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/180

**OBJET****Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier de Moulins****Action nouvelle****Mise en oeuvre d'un chantier d'autoréhabilitation -  
Retraitemet et ravalement de façades rue de Buffon****Participation de la Ville****Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Mise en oeuvre d'un chantier d'autoréhabilitation - Retraitemet et ravalement de façades rue de Buffon**

dont l'organisme support est:

Ville de Lille

Cette action a pour objectif de:

- mobiliser, insérer, encadrer en chantier d'autoréhabilitation de façades des propriétaires aux revenus modestes dans le cadre d'une opération conjointe à l'OPAH confiée à l' ARIM du Nord/Pas de Calais

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 580604 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	200 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	200 000 francs
Autres participations:	180 604 francs

**DOTATION DE SOLIDARITÉ URBaine**

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action et du plan de financement présenté.
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- admettre en recette la subvention obtenue
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/181  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Moulins**

Action nouvelle

**Ouverture d'un lieu d'accueil et d'animation  
multipartenarial - Site de Clémenceau**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Ouverture d'un lieu d'accueil et d'animation multipartenarial - Site de Clémenceau**

dont l'organisme support est:

Maison de Quartier Moulins/Belfort

Cette action a pour objectif de:

- créer et développer un lieu d'accueil et d'animation sur le secteur Clémenceau du site de Belfort, Animation CLSH 6-13 ans, Animation jeunes 13-16 ans, accueil et prévention jeunes et jeunes adultes, accueil et animation des familles mobilisées sur la vie du quartier et les programmes de réhabilitation.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 50000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	25 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	25 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 25000 francs à l'organisme support de l'opération:

Maison de Quartier Moulins/Belfort

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/182  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

**Quartier de Moulins**

Action nouvelle

**Requalification des cités Wallaert, Liévrault, Alsace**

**Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Requalification des cités Wallaert, Liévrault, Alsace**

dont l'organisme support est:

**SLE , SA d'HLM de Lille et environs**

Cette action a pour objectif de:

- réactiver une vie sociale au sein des trois sites pour permettre aux habitants de s'intégrer dans une dynamique de quartier et affirmer leur place et leur identité, préfigurant un programme d'amélioration technique des logements et espaces extérieurs.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 505000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	45 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	45 000 francs
Autres participations:	415 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
  - allouer une subvention de 45000 francs à l'organisme support de l'opération:
- SLE , SA d'HLM de Lille et environs
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
  - imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/183  
OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Moulins - Action nouvelle - Atelier de repassage -  
Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Atelier de repassage", dont l'organisme support est la Maison de Quartier Moulins/Belfort.

Cette action a pour objectif de :

- permettre à des personnes éloignées de l'activité et de l'emploi d'y revenir et de retrouver les moyens de participer au développement commun en commençant par leur propre développement,

- proposer à des personnes qui travaillent, qui habitent le quartier, un service de proximité qui répondra par la qualité, à leur demande de réalisation ou d'assistance dans l'accomplissement de cette tâche domestique intérieure.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 396 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	18 000 F
Participation Etat (FEDER)	:	18 000 F
Autres financements	:	360 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer un subvention de 18 000 francs à l'organisme support de l'opération : Maison de Quartier Moulins/Belfort,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/184

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier de Lille Sud****Action nouvelle****Habitat Cadre de vie Animation****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Habitat Cadre de vie Animation**

dont l'organisme support est:

Centre Social Arbrisseau

Cette action a pour objectif de:

- recenser la demande de logement des plus démunis sur le quartier
- informatiser l'atelier logement
- élaborer des tableaux de bord visant à mener une action prospective de relogement avec les bailleurs
- informatiser le Centre Social de l'Arbrisseau pour assurer une meilleure gestion des tâches administratives.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 23586 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	11 793 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	11 793 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 11793 francs à l'organisme support de l'opération:

**Centre Social Arbrisseau**

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/185

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action reconduite - Entretien et aménagement  
du site Résidence Sud - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Entretien du Site Résidence Sud et aménagement", dont l'organisme support est la Régie Technique de Proximité.

Cette action a pour objectif de :

- maintenir l'atelier école pour entretien du site Résidence Sud,
- améliorer le cadre de vie,
- améliorer l'image du quartier par la remise en état de la clôture longeant le Faubourg d'Arras.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 380 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	190 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	190 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 190 000 francs à l'organisme support de l'opération : Régie Technique de Proximité de Lille-Sud,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/186

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action reconduite - Les Florifères de  
Lille-Sud - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Les Florifères de Lille-Sud", dont l'organisme support est la Régie Technique de Proximité de Lille-Sud.

Cette action a pour objectif de :

- maintenir l'atelier école pour l'entretien des 20 points existants,
- créer 10 nouveaux points Florifères pour améliorer l'image du Quartier.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 250 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	125 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	125 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 125 000 francs à l'organisme support de l'opération : Régie Technique de Proximité de Lille-Sud,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/187

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action reconduite - Objectif-Emploi -  
Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Objectif Emploi", dont l'organisme support est Lille-Sud Insertion.

Cette action a pour objectif de :

- initier des parcours d'insertion professionnelle en construisant ou restructurant des projets réalisistes et réalisables,
- redynamiser et remobiliser les personnes demandeurs d'emplois ayant plus de deux ans d'inscription à l'ANPE en leur permettant de travailler leurs qualités de réponse aux profils d'emplois.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 150 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	75 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	75 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 75 000 francs à l'organisme support de l'opération : Lille-Sud Insertion,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/188  
OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action nouvelle - Conforter la Régie -  
Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Conforter la Régie", dont l'organisme support est Lille-Sud Insertion.

Cette action a pour objectif de :

- accueillir les personnes dans un espace adapté aux entretiens individuels,
- aménager un espace public permettant l'accès à la structure sans gêner la circulation,
- emménager des activités féminines dans un local plus spacieux et situé sur l'axe commercial pour en faciliter le développement.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 180 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	80 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	80 000 F
Autres financements	:	20 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 80 000 francs à l'organisme support de l'opération : Lille-Sud Insertion,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seance du 29 avril 1996

N° 96/189

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action nouvelle - Aménagement d'une  
salle pour activités culturelles et d'un centre aéré  
maternel - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Aménagement d'une salle pour la réalisation d'activités culturelles et d'un centre aéré maternel", dont l'organisme support est le Centre Social Arbrisseau.

Cette action a pour objectif d'améliorer l'accueil du public dans les activités existantes et la réalisation de nouveaux projets de développement pour le quartier.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 300 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	140 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	140 000 F
Autres financements	:	20 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 140 000 francs à l'organisme support de l'opération : Centre Social Arbrisseau,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/190  
OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de  
Lille-Sud - Action nouvelle - Maison de l'Insertion  
et de l'Emploi - Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Maison de l'Insertion et de l'Emploi", dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Cette action a pour objectif de permettre aux opérateurs de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion, à travers la complémentarité de leurs services et la mise en oeuvre d'actions nouvelles et concertées, d'apporter des réponses adaptées et cohérentes aux besoins des habitants du quartier : accompagnement social, redynamisation et mobilisation sur les offres d'emplois, de formation, d'insertion par l'économie.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 397 900 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	153 950 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	93 950 F
Autres financements	:	150 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/191

OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Maison de l'insertion - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Maison de l'insertion", dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Cette action a pour objectif d'améliorer la qualité des réponses en termes d'insertion, de formation et d'emploi en :

- créant un lieu d'accueil unique jeunes et adultes,
- mutualisant les moyens,
- créant des outils communs,
- captant davantage les offres.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 300 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	150 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	150 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/192  
OBJET

**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Aménagement des espaces extérieurs - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée "Aménagement des espaces extérieurs", dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Cette action a pour objectif de :

- poursuivre le verdissement de l'îlot Sarrazins /Austerlitz.
- augmenter le nombre de jardins pour les familles (mères et enfants, anciens...)

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 2 000 000 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	1 000 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	1 000 000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/193

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - Ateliers d'orientation - Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Ateliers d'orientation", dont l'organisme support est la Mission Locale de Lille.

Cette action a pour objectif de permettre à 180 jeunes primo-accueillis ou en contact avec le lieu ressources de :

- définir et/ou confirmer leur projet professionnel,
- se mobiliser sur des mesures liées à des emplois repérés,
- développer leurs compétences sociales.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 315 650 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	157 825 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	157 825 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 157 825 francs à l'organisme support de l'opération : la Mission Locale de Lille,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/194  
OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - "Un travail pour (s') en sortir" - Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action reconduite intitulée "Un travail pour (s') en sortir", dont l'organisme support est l'Association les CRAIGNOS.

Cette action a pour objectif de :

- mettre en situation professionnelle de jeunes adultes rencontrant des difficultés,
- permettre à chaque bénéficiaire d'avoir une reconnaissance sociale et d'élaborer un projet d'insertion durable.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 765 287 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille	:	50 000 F
Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	50 000 F
Autres financements	:	665 287 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- allouer une subvention de 50 000 francs à l'organisme support de l'opération : l'Association les CRAIGNOS,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/195

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier de Wazemmes****Action nouvelle****Action spécifique courées****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

**Action spécifique courées**

dont l'organisme support est:

**CAL - PACT de Lille**

Cette action a pour objectif de:

- valoriser et optimiser les dynamiques enclenchées par l'opération de requalification des courées pour favoriser la prise d'autonomie des habitants et assurer la pérennité des réalisations effectuées.

Cette action s'adresse également aux courées faisant l'objet d'une intervention ponctuelle d'un bailleur public.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 80000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	25 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	25 000 francs
Autres participations:	30 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
  - allouer une subvention de 25000 francs à l'organisme support de l'opération:

CAL - PACT de Lille

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
  - imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/196

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**Quartier de Wazemmes****Action nouvelle****Réhabilitation interne des locaux****Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Réhabilitation interne des locaux

dont l'organisme support est:

Association Magenta animation

Cette action a pour objectif de:

- rénover les locaux de l'association précitée afin de les rendre plus accueillants
- faire participer les habitants et plus particulièrement les jeunes aux travaux
- élaborer, au final, un projet de vie au niveau de l'ilôt

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 70000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	35 000 francs
Participation de l'Etat Région ( Contrat de Ville )	35 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 35000 francs à l'organisme support de l'opération:

Association Magenta animation

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/197

OBJET

Bail accordé à l'ECOLE DE DANSE dans les locaux  
de la Halle aux Sucres  
Exemption de loyer la 1ère Année.

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par arrêté n° 95/98 DM en date du 9 octobre 1995, la Ville de Lille a accordé à l'ECOLE DE DANSE une location pour une superficie de 190 m<sup>2</sup> dans les locaux de la Halle aux Sucres et pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er décembre 1994.

Compte tenu des aménagements de locaux effectués par cette Association chiffrés à 79.000 Francs et qui semblent avoir fragilisé sa gestion, la Ville de Lille pourrait consentir une aide à l'ECOLE DE DANSE en ne réclamant les loyers qu'à compter de l'exercice suivant.

En accord avec la Commission de l'information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse - Section "Gestion du Patrimoine", qui s'est réunie le 10 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à accorder l'aide financière précitée à l'ECOLE DE DANSE.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/198  
OBJET

Reprise de bail par la Société LECOCQ  
dans l'immeuble communal de la Porte de Gand.

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

La SARL BARDOT titulaire d'un bail commercial conclu le 22 décembre 1989 a déposé son bilan le 30 juin 1995 sur la base d'une liquidation judiciaire entraînant une cessation totale d'activité.

Afin de préserver ce site classé Monument Historique, un appel à candidature a permis à Maître PERRIN du Syndicat des Restaurateurs de retenir la proposition de la Société LECOCQ qui a présenté la meilleure offre, tant au point de vue financier qu'aux plans de la qualité et de la pérennité.

Les conditions générales de cette reprise donneraient donc lieu à un avenant au bail commercial consenti initialement à la SARL BARDOT, selon les mêmes modalités financières à savoir 12.000 F/an, compte tenu de l'investissement de 1.300.000 F envisagé par la Société LECOCQ. A l'expiration de ce bail, un nouveau contrat sera renégocié.

Cette proposition apporterait une solution immédiate aux risques de dégradations du bâtiment et permettrait de conserver une animation à un endroit aussi stratégique.

En accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse - Section "Gestion du Patrimoine", qui s'est réunie le 10 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/199

**OBJET**

**Propriétés Communales**  
**Travaux Spéciaux à effectuer**  
**de 1994 à 1996**  
**Lot n° 54**  
**Voirie et Réseaux Divers**  
**Substitution d'Entreprise**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 93/481 du 11 octobre 1993 vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, en vue de l'exécution de travaux spéciaux dans les bâtiments communaux de 1994 à 1996.

Dans sa séance du 15 décembre 1993, la Commission d'Appel d'Offres a désigné la Société SGTN SA pour le lot n° 54 : Voirie et Réseaux divers.

Cette Société a été mise en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce en date du 19 Juillet 1995.

Par jugement en date du 21 Août 1995, le Tribunal de Commerce de Lille a arrêté le plan de redressement par voie de cession de la Société SGTN S.A. au profit de la Société EIFFAGE ou de la Société FOUGEROLLES et des filiales créées à l'effet de reprendre la continuation de l'exploitation.

La Société SNC SGTN, créée pour reprendre les activités de la SGTN S.A.. souhaite bénéficier à son profit du transfert du marché.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/202

OBJET

**ASSOCIATIONS DE JEUNESSE  
SUBVENTIONS DE FONCTIONEMENT  
AU TITRE DE 1996 - 1ERE REPARTITION**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Les associations de Jeunesse assurent annuellement des actions pour les jeunes lillois, pour leur permettre de mener à bien les projets que ces associations souhaitent mettre en oeuvre.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'attribution des subventions ci-après :

- Groupe Scout Isla-Lille	12.000 F
- Scouts de France Codépie	12.000 F
- F.S.E. du Collège Carnot	2.400 F
- F.S.E. du Collège Camus	2.560 F
- F.S.E. du Collège Dupleix	2.560 F
- Service Civil International	24.000 F
- Eclaireurs et Eclaireuses de France	12.000 F
- Jeunesse Loisirs Famille	72.000 F
- Magenta-Animation	48.000 F
- Francs et Franches Camarades	14.400 F
- Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau	42.400 F
- Association Tintin Miloud	8.000 F
- Alliance du Respect	5.000 F
- Jeunesse Meuse	5.000 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945/282 du Budget Primitif 1996, sous l'intitulé "Subventions à Diverses Associations de Jeunesse"

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/203

OBJET**SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur les propositions de subventions, ci-dessous :

**Association "Domaine musiques" : 5.000 F**

Cette association dont une mission importante est d'aider au développement de carrières d'artistes de la région, sollicite la participation de la Ville de Lille pour un artiste lillois, Monsieur Jean-Bernard HOSTE lauréat des sélections régionales du Printemps de Bourges 1996.

En effet, ancien élève du Département jazz du Conservatoire National de Région, après avoir occupé ses premiers emplois au sein de structures de notre métropole celui-ci a entamé une démarche de chanteur-auteur-compositeur dans toute la région. et anime actuellement le groupe Jan Stého.

Lors de son déplacement à Bourges, il représentera la région Nord/Pas de Calais et plus particulièrement la Ville de Lille.

Le coût de cette prestation est estimé à 51.334 F, la Ville quant à elle est sollicitée au titre de la Jeunesse et de l'Animation à hauteur de 5.000 F. Nous vous proposons donc de soutenir l'Association "Domaine Musiques" pour cette participation au Printemps de Bourges 1996.

**- Compagnie du Tire-Laine : 10.000 F**

En 1995, une première "Carte Blanche" à la Compagnie du Tire-Laine s'était déroulée au Prato.

Forte de cette expérience, démarrée comme un challenge et qui avait remporté un vif succès, la Compagnie du Tire-Laine a renouvelé cette semaine artistique du 16 au 20 Janvier 1996.

L'implantation du Prato au carrefour géographique de quartiers populaires de Lille (Moulins, Wazemmes) leur a permis de travailler avec les partenaires sociaux de ces différents quartiers.

C'est ainsi que la Compagnie a mis un accent particulier sur l'ouverture de la Carte Blanche au public jeune.

Deux séances ont eu lieu en lien avec les écoles. Deux autres, dont une en soirée dans la Salle Courmont à Moulins ont été consacrées au public adolescent.

Ces séances qui répondent aux objectifs de culture populaire auprès des publics dits en difficulté, en créant une habitude de fréquentation de lieux culturels ont été réalisées à un tarif préférentiel.

Nous vous proposons donc sur un budget global de 336.500 F de soutenir la Compagnie du Tire-Laine. La Ville de Lille est sollicitée au titre de la Jeunesse et de l'Animation à hauteur de 10.000 F.

#### Club UNESCO - "Objectif NEIGE": 5.000 F

Le club Unesco du Lycée Gaston Berger s'est créé à Lille en 1994 avec pour objectif de mobiliser des jeunes du lycée autour d'un projet de loisirs pour une vingtaine d'enfants n'étant jamais partis en montagne. Cette année le club s'est associé au Centre Social Résidence Sud et à l'Association A.R.T.E.S. pour organiser une semaine à la montagne pour les enfants de 10 à 12 ans.

Le séjour est donc proposé à 20 enfants du 6 au 13 avril 1996 à Saint-Gervais-les-Bains en Haute Savoie.

Un des objectifs est de montrer à ces enfants de 10/12 ans que des plus grands pensent à eux et se mobilisent pour eux dans l'espoir qu'un jour eux-mêmes aient la même capacité de se mobiliser pour les autres.

Ce séjour doit permettre également de mieux leur expliquer la vie collective, le respect de l'autre, et le partage des tâches journalières et collectives.

Le Budget Prévisionnel de ce séjour est estimé à 56.465 F la ville de Lille est sollicitée pour le soutenir à hauteur de 15.000 F. La Délégation à la Jeunesse et à l'Animation y participe pour 5.000 F.

La subvention de 5.000 F est à verser à l'association A.R.T.E.S organisateur du séjour.

**- Association Périscope : 10.000 F**

L'Association Périscope en lien avec les enfants du quartier Saint Maurice Pellevoisin et différents partenaires financiers dont la D.R.A.C., la D.R.D.J.S., la Ville de Lille réalisera un Festival du Petit Vaurien ayant pour thème: "L'enfant acteur de...", du 8 au 16 Juin 1996.

En effet, le statut d'enfant est une découverte récente et cet avènement a transformé notre regard sur la condition et la capacité de responsabilité du petit d'homme.

Avec lui, les questions de l'éducation et de l'instruction ont trouvé de nombreux champs de réflexion et de débats.

C'est ainsi que de nombreuses tentatives tant dans le domaine des loisirs, de l'école ont montré qu'il était possible d'éduquer et de former l'enfant dans des structures qui laissent une large place à l'autonomie, à l'expérience, à la responsabilité.

C'est dans cet esprit que le festival sera donc préparé en concertation avec les enfants adhérents de "Périscope".

Différentes actions seront menées :

**\* Autour de la photographie :**

- Réalisation d'une exposition photographique faite par un professionnel qui circulera dans les établissements scolaires, la station de métro et la Mairie de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin.

- Réalisation par les enfants de photographies ou de reportages photographiques.

**\* Autour de l'écriture :**

- Un journal du festival sera réalisé par les enfants, soirée poésie, constitution d'un cahier de doléances suivi d'une mise en oeuvre d'un projet de quartier retenu par eux en lien avec la Ville de Lille.

\* Autour de l'enfant :

- Différentes conférences et projections de films ayant pour thème "les enfants".
- Exposition sur "l'enfant créateur".

\* Autour de la Musique :

- L'Association Chansem participera au stage d'éveil à la Musique.

\* Des animations :

- Participation à la Braderie de la rue du Faubourg de Roubaix. Vente de produits fabriqués par les enfants.

\* Communication :

- Réalisation d'affiches, tracts, programmes et cartes postales d'invitation.

Ce festival du Petit Vaurien a un coût global de 110.000 F. La Ville de Lille a été sollicitée quant à elle au titre de la Jeunesse et de l'Animation à hauteur de 10.000 F, c'est cette participation que nous vous demandons d'approuver.

- Association "Jeunesse Loisirs Famille"

- "Un concours - quatre épreuves : 5.000 F

L'association "Jeunesse Loisirs Famille" organise en collaboration avec les commissions Ecoles/Quartier et Collèges/Quartier un concours "quatre épreuves" s'adressant aux classes de C.E.2 - CM2 des Collèges "Jean Macé" et Mme de Staël.

Ces "quatre épreuves" sont :

- La création d'une histoire sur un thème donné (écrit et oral)
- Un dessin sur un thème donné,
- Une exhibition sportive individuelle en salle, (GRS, Gymnastique, Danse, Arts Martiaux)
- Une exhibition scénique individuelle au choix ( Sketch, Imitation Chanson, Poésie...)

Ce concours permettra de créer un lien nouveau Ecoles/Quartier, d'impliquer les parents en valorisant le côté ludique, sans sanction scolaire,

valoriser des savoirs faire variés (musiques variées, expressions scéniques et corporelles, chansons, culture...)

Une remise des prix se tiendra le dernier mercredi avant les vacances scolaires moment de rencontre entre tous les participants (enfants, parents, écoles, partenaires des quartiers institutions...)

Le coût total prévisionnel de ce concours est estimé à 107 500 frs. La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 40 000 frs. La Délégation à la Jeunesse et à l'animation y contribue pour 5000 Frs.

**- Association M.S.G. - D : 10.000 F**

Dans le cadre de leur formation, les étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lille I ont choisi d'organiser une manifestation sportive destinée aux jeunes issus des Maisons de Quartier et Centres Sociaux : le Raid Junior.

Cette année, le Raid Junior prépare sa quatrième Edition. C'est ainsi que le 1er Mai 1996 à Douai, 30 équipes de quatre jeunes de 14 à 18 ans de la Région Nord/ Pas de Calais effectueront une douzaine d'épreuves, le temps d'une journée d'évasion et d'aventures.

Quatre structures lilloises y participent cette année : les Maisons de Quartier de Fives, de Wazemmes, les centres sociaux de Marcel Bertrand et Fives Mosaiques.

Le coût global de l'opération est d'un montant de 70.000 F.

La Ville de Lille, quant à elle, se propose, d'aider l'association M.S.G. - D., au titre de la délégation à la Jeunesse et à l'Animation pour un montant de 10.000 F. C'est cette participation que nous vous demandons d'approuver.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 au chapitre 940-211 article 657 intitulée "Subventions à diverses sociétés".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/204  
OBJET

**PROGRAMMES D'ANIMATION JEUNESSE 1996** **Rapport de Monsieur le Maire,**  
**CONVENTION AVEC LE G.E.D.A.L.** **Mesdames, Messieurs,**  
**SUBVENTIONS 1996**

Depuis 1978, la Ville de Lille a souhaité la mise en oeuvre d'un programme d'activités de loisirs pour les lillois qui restent dans la cité durant les périodes de vacances et en particulier durant l'été.

Il s'agissait donc de permettre la coordination des différents intervenants associatifs lillois qui ont présenté des projets de loisirs.

Ces projets se décomposent en plusieurs volets présentés, ci-après :

Pour les vacances d'été :

- les visites de Lille et voyages dans la Région organisés par le G.E.D.A.L. en concertation avec les Comités et Associations de quartier.
- l'opération "Adolescents", organisée par l'ensemble des partenaires associatifs de l'Animation Lilloise.

Durant l'année :

- les activités mises en oeuvre dans la continuité de l'été, à l'occasion des petites vacances scolaires "Ville-Vie-Vacances" par les mêmes partenaires et Programme initié par l'Etat.
- le programme "Loisirs des Jeunes dans le Nord" à l'échelon lillois, accompagne le dispositif initié par le Conseil Général du Nord et propose aux adolescents lillois des activités à caractère exceptionnel et attractif.

- le dispositif "Projets locaux d'animation" (PLA) initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ayant pour objet d'assurer une meilleure transversalité entre les actions "sport" et les actions "Jeunesse, il apparaît nécessaire de développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs que sont les collectivités territoriales, le mouvement associatif et les milieux économiques.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous

demandons d'approuver la convention ci-après, et d'attribuer les subventions suivantes à verser au G.E.D.A.L. soit un total de 1.324.350 F.

- |             |  |
|-------------|--|
| - 130.000 F | - "Visites de Lille et Voyages dans la région"                                 |
| - 714.350 F | - "Opérations adolescents - Eté à Lille"                                       |
| - 200.000 F | - "Ville - Vie - Vacances" dont 50.000 F pour l'enveloppe "Départs Autonomes". |
| - 250.000 F | - "Loisirs des jeunes dans le Nord"  |
| - 30.000 F  | - Projets Locaux d'Animation (PLA)   |

Les dépenses correspondantes soit 1.324.350 F à verser au G.E.D.A.L. sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 1996, sous l'intitulé "Subventions Opérations - Vacances à Lille pour ceux qui restent" - G.E.D.A.L.

#### **ADOPTÉE à l'unanimité des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/205  
OBJET

**PROJETS JEUNESSE/ ANIMATION****- SUBVENTIONS**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur la proposition de subvention, ci-dessous :

**L'Association Rock In Fâches** : 78.400 Frs

Cette association organise, en collaboration avec les associations **Young Soul Rebels** et **Tamerukoï**, le festival "+ 2 Bass" qui aura lieu les 19 et 20 avril prochains à Lille et Fâches Thumesnil.

Ce projet associe musique, performances artistiques et vidéos et se double d'une action de sensibilisation et de formation auprès des jeunes de la Ville.

C'est ainsi que ce festival pluriculturel axé sur des musiques actuelles (Hip-Hop, Dub et Techno) sera organisé, pour et par des jeunes.

A cet effet, pendant les vacances de Pâques du 15 avril au 20 avril, trois ateliers pouvant accueillir une soixantaine de jeunes issus des Maisons de Quartier et Centres Sociaux seront mis en place :

**- Un atelier vidéo :**

L'Association de Tamerukoï est chargée de la mise en oeuvre de celui-ci. Cet atelier permettra aux jeunes de s'initier à la vidéo analogique et numérique. Les participants créeront au cours de l'atelier, des images qui seront intégrées dans le mixage final des soirées.

**- Un atelier arts-plastiques :**

Le travail se situera à deux niveaux :

Au niveau conceptuel, les plasticiens étudieront avec les jeunes les contraintes des salles, les moyens disponibles (choix des supports, matériaux utilisés).

Au niveau pratique, ils donneront, en fonction des capacités de chacun, une initiation aux diverses techniques graphiques et plastiques.

Une présentation des travaux réalisés pour les jeunes au public, pendant les soirées, valoriseront ces capacités.

- Un atelier organisation :

Celui-ci sera assuré par les membres compétents de Rock In Fâches et Y.S.R.

Une initiation à la conception et à la mise en oeuvre de projets culturels sera proposée aux jeunes. Cet atelier intégrera un travail journalistique (interview des artistes, reportage-photo) dans le but d'éditer un dossier de presse qui sera diffusé aux personnes concernées après l'opération.

Par ailleurs, afin de rendre compte des résultats de l'opération une rencontre/exposition sera programmée après le festival. Lors de cette rencontre un bilan des ateliers sera établi avec les jeunes.

Le coût global de l'opération est estimé à 375 680 Frs.

La Ville de Lille, quant à elle, est sollicitée au titre de la délégation à la Jeunesse et l'Animation à hauteur de 78.400 Frs.

Nous vous proposons de soutenir cette participation à l'Association Rock in Fâches qui leur permettra entre autre de proposer 500 places aux jeunes à tarif réduit.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits ouverts au Budget Primitif 1996 du chapitre 940-211 article 657 intitulée "Projets Jeunesse/Animation - Subventions".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/206  
OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN  
QUARTIER DE MOULINS  
ANIMATION AU JARDIN DES OLIEUX

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Social Marcel Bertrand situé au 54, Boulevard de Strasbourg intervient depuis fin de l'année 1993 sur la zone géographique du sous-quartier du Vieux Moulins et principalement autour du Jardin des Olieux.

Son action s'effectue en collaboration avec les partenaires suivants : la Commission Santé-Jeunesse impulsée par le Club prévention "Itinéraires", l'Association du Jardin des Olieux, l'école d'animateurs sociaux et l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville.

L'action présentée pour 1996 a pour objet de créer et développer à partir du lieu d'animation Maison du Jardin des Olieux, 19, rue de Lamartine, des activités de loisirs culturels, sportifs et éducatifs pour les enfants et les adultes résidant à proximité, en faire un lieu familial et plurigénérationnel. Deux cents personnes sont concernées par les actions à mettre en oeuvre en 1996 et assurées par 11 animateurs qualifiés. L'évaluation de leur intervention se vérifiera par le taux de réussite scolaire, le taux de fréquentation adultes et enfants de la structure, la baisse de la délinquance, l'appropriation du Jardins des Olieux et la volonté des habitants de s'impliquer dans les actions. Le Budget de cette action est estimé à 270 500 Frs.

La Ville de Lille est sollicitée au titre du Contrat de Ville pour 65.000 frs.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville pour 65 000 frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 65 000 frs au Centre Social Marcel Bertrand.

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940
- 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous 'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 45 000frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 65 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.
- Solliciter les autres financeurs à hauteur de 140 500 Frs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/207

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN****QUARTIER DE MOULINS****ATELIER DE PRATIQUES ARTITISQUES**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Moulins envisage la création d'un "atelier-école" de pratiques artistisques (art de la céramique, arts de la terre : modelage, poterie...) pour le développement de projets liés à la terre et à la sculpture. Ce lieu d'accès aux langages artistiques est particulièrement destiné aux jeunes en difficultés d'intégration mais aussi aux enfants de 7 à 11 ans, adolescents de 12 à 16 ans ainsi qu'aux handicapés et adultes qui le désirent.

La formation sera assurée par des artistes créateurs - céramistes - sculpteurs (français, européens, internationaux) dans le cadre d'échange d'intervenants temporaires.

C'est ainsi que la Maison de Quartier de Moulins embauchera 2 personnes qualifiées pour mener à bien cette action de formation qui devrait déboucher sur un certificat de qualification. La Mairie de Quartier mettra à disposition de la Maison de Quartier des C.E.S. pour l'encadrement. Le coût de ce projet est estimé à 228 900 Frs.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 25 000 Frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du contrat de Ville pour un montant de 25 000 Frs.

D'autres financeurs interviendront pour un montant de 178 900 Frs (DRAC, Conseil Régional).

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 25 000 frs à la Maison de Quartier de Moulins
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des

projets de quartier".

- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 25 000frs.

- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 25 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

-Solliciter les autres financeurs pour un montant de 178 900 frs au titre de la Ville du XIème Plan.

### **ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seance du 29 avril 1996  
N° 96/208  
OBJET

**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN**

**QUARTIER DE MOULINS**

**"LE JARDIN PUBLIC SPORTIF"**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Lille Université club implanté dans le quartier de Moulins se propose d'ouvrir le dimanche après-midi, au profit des Jeunes des quartiers de Lille, les installations sportives du complexe sportif universitaire Gaston Berger. Cet espace sportif de plein air se transforme ainsi en "Jardin Public Sportif".

Autour d'activités ludiques et sportives adaptées, aux jeunes, l'objectif est de partir de l'approche et la conception souvent particulière des jeunes pour les amener à :

- redécouvrir les valeurs essentielles de jeu vers un sport codifié,
- le respect de l'autre dans la convivialité,
- construire un projet commun vers une plus grande solidarité.

Le jardin public sportif sera un lieu de rencontres et d'initiatives.

Ce projet est la conclusion d'un travail réalisé en amont avec les centres Sociaux et Maisons de quartiers Lillois, il pourrait se prolonger par une prise en charge des activités par les jeunes eux mêmes, et l'élaboration de projets plus ambitieux, (séjours de voile, sorties spéléo et plongée, bâptèmes parachutisme, voire création d'une association pour la pratique régulière d'une activité).

Le coût de ce projet est estimé à 100 000 frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 25 000 frs à "Lille-Université Club"
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélevement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 10 000 frs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/211

OBJETCONTRAT DE VILLE DU XI PLANQUARTIER DES BOIS-BLANCSDEVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SPORTS-  
LOISIRS

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le quartier des Bois-blancs disposant maintenant d'une salle de sports adéquat souhaite développer la pratique du Sports-Loisirs par la création d'un club Omni-Sports qui proposera aux habitants du quartier des disciplines non encore pratiquées par le club existant (ex. tennis de table, hand-ball...).

Ce projet doit permettre :

- . l'apprentissage des disciplines sportives diverses adaptées aux différentes tranches d'âge et encadrées par des animateurs diplômés (BEESAPT, et BEES)
- . l'acquisition de l'équilibre, d'une meilleure motricité pour les plus petits et d'une meilleure latéralisation.
- . la reprise de confiance en soi, le respect des règles, la canalisation de l'agressivité, ... nécessaires aux jeunes en situation d'échec.

Cette action engagée en 1995 doit être maintenue. En effet, la participation des enfants et des jeunes aux activités Sportives est croissante mais non stabilisée.

Le coût de ce projet est évalué à 97 186 frs. C'est la Maison de quartier des Bois-Blancs qui en assurera la mise en oeuvre.

La Ville de Lille est sollicitée pour 30 000 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de ville à hauteur de 30 000 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier des Bois-Blancs, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 30 000 frs à la Maison de Quartier des Bois-Blancs.

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous 'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".

- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 20 000frs.

- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 30 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

### **ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/212

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN****QUARTIER DES BOIS-BLANCS****AIDE AU FONCTIONNEMENT DE "L'ILE AUX  
TRESORS"**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association "L'île aux trésors" créée en 1992 se propose de développer des activités en direction des jeunes du quartier des Bois-Blancs en partenariat avec les autres structures existantes : Accueil et réalisation des activités sportives, culturelles et de loisirs, sensibiliser les jeunes à la vie associative et les impliquer dans la vie du quartier. Ces objectifs visent à développer l'autonomie, l'intégration culturelle et professionnelle, responsabiliser et former de futurs responsables d'associations. Les actions seront mises en oeuvre par un animateur professionnel assisté de 20 bénévoles (dont six bénévoles diplômés B.A.F.A., un animateur sportif, un diplômé D.E.F.A., une dirigeante en cours de formation I.S.A.S.).

- au programme : des activités en soirée de 18 h à 22 h le mercredi, samedi et vacances scolaires. Le coût de ce projet est estimé à 203.120 frs.

La Ville de Lille est sollicitée pour 50 000 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville. L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 50 000 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier des Bois-Blancs, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 50 000 frs à "l'Association l'Île aux Trésors"
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 40 000frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 50 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/213  
OBJET

**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN**

**QUARTIER DE LILLE-SUD**

**"LOCAL JEUNES"**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Très attendu sur le secteur du quartier de Lille-Sud, un local pour les jeunes a été réalisé attenant le Centre Social Résidence Sud, rue Lazarre Garreau. Ce local correspond à une demande formulée par les adolescents, de vrais locaux, disposant d'un espace jeu, d'un lieu ressources permettant la mise en oeuvre de projets semi-autonomes, d'un coin salon, d'un "Bar"..., un lieu structurant pour les jeunes, doté d'outils pouvant être pris en compte dans leurs demandes.

Un lieu d'accueil, de professionnels en capacité d'accompagner les jeunes dans leurs difficultés liées à l'insertion, le logement...

Les objectifs de ce lieu d'accueil sont :

- le développement de la capacité d'autonomie des jeunes (13 à 25 ans)
- l'appropriation des lieux
- le développement de la prise d'initiative

C'est l'association du Club Léo Lagrange Croisette Arbrisseau qui se propose de mettre en oeuvre les différentes activités du Local Jeunes, par l'intervention d'animateurs qualifiés. Le local sera ouvert de façon à répondre le plus largement possible aux attentes des jeunes du quartier.

Le coût de fonctionnement est évalué à 334 174 Frs.

La Ville de Lille est sollicitée pour 108 461 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 108 461 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 108 461 frs à "l'Association du Club Léo Lagrange Croisette, Arbrisseau"

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous 'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 58 461 frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 108 461 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le Budget Primitif à l'origine desquels il est prélevé le fonds solidaire urbain, est adopté à l'unanimité des élus. Il est décliné dans l'ordre d'admission au budget de la collectivité, avec un effet définitif et irrévocable, jusqu'à la date de clôture de la session budgétaire.

Constituée au sein de l'Assemblée des élus, la commission budgétaire, en fonction de son rôle et de ses attributions, peut proposer des modifications au budget initial, mais sans préjudice de l'adoption définitive de ce budget par l'Assemblée des élus. La commission budgétaire peut également proposer d'ajouter des crédits supplémentaires au budget initial, mais sans préjudice de l'adoption définitive de ce budget par l'Assemblée des élus. Les modifications apportées par la commission budgétaire doivent être approuvées par l'Assemblée des élus.

Le budget initial est adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Il est alors soumis à l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée des élus. L'adoption à l'unanimité du budget initial est effectuée par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Le budget initial est alors adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité.

Le budget initial est adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Il est alors soumis à l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée des élus. L'adoption à l'unanimité du budget initial est effectuée par l'Assemblée des élus à l'unanimité.

Le budget initial est adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Il est alors soumis à l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée des élus. L'adoption à l'unanimité du budget initial est effectuée par l'Assemblée des élus à l'unanimité.

Le budget initial est adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Il est alors soumis à l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée des élus. L'adoption à l'unanimité du budget initial est effectuée par l'Assemblée des élus à l'unanimité.

Le budget initial est adopté par l'Assemblée des élus à l'unanimité. Il est alors soumis à l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée des élus. L'adoption à l'unanimité du budget initial est effectuée par l'Assemblée des élus à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/215

OBJET CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN

QUARTIER DE LILLE-SUD

VERLAINE 2000

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Collège Verlaine situé aux confins de Moulins, Lille-Sud et Fâches Thumesnil regroupe dans son établissement des élèves issus de milieux défavorisés. C'est ainsi que :

- le taux de réussite au test d'entrée en 6ème est inférieur à 20% par rapport au niveau national.
- le taux de passage du collège au lycée général est de 40% contre 65% au niveau national

Il convient donc, afin d'augmenter la réussite scolaire de ces élèves, de les motiver afin qu'ils puissent élaborer un projet personnel le plus rapidement possible. L'Association pour le Développement de l'Espace, de l'Education et du Savoir embauchera donc une personne qualifiée pour mener à bien cette action qui touchera plus particulièrement les 4ème et 3ème du Collège. Le coût de ce projet est estimé à 115 000 frs

La Ville de Lille est sollicitée pour 32 500 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville. L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 32 500 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 32 500 frs à "l'Association pour le Développement de l'Espace, de l'Education et du Savoir".
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous 'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 32 500frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 32 500 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.
- D'autres financeurs interviendront pour un montant global de 129 500 frs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 1996

N° 96/216

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN****QUARTIER DE FIVES****" BIEN VIVRE, BIEN SE CONNAITRE AU PETIT  
MAROC"**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'Association d'Animation du Petit Maroc souhaite mettre en place des actions dont l'objectif visé est de promouvoir l'ouverture vers l'extérieur, de ce sous-quartier enclavé, de favoriser l'autonomie des jeunes, de soutenir le mouvement associatif, de favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.

Les actions prévues sont :

- Soutien scolaire hebdomadaire (70 enfants étant concernés)
- Voyage culturel de deux jours au futuroscope de Poitiers
- Soirées familiales, soirées jeunes
- Animations vacances scolaires, séjours jeunes, été hiver
- Formation B.A.F.A. et B.A.F.D. pour les jeunes adultes
- Atelier danse et prestations à l'extérieur.

Le coût de ces actions est estimé à 40 000 frs. La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 20 000 Frs. L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat Ville à hauteur de 20 000 Frs

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 20 000 frs à "l'Association d'Animation du Petit Maroc".
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940
- 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 14 000frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 20 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/218

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLANANIMATION DES TERRAINSSPORTIFS DE PROXIMITÉ

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'agglomération Lilloise a vu la réalisation de 67 espaces Sportifs de proximité - en 1995, seuls 13 de ces espaces ont fait l'objet d'une animation sportive par des appelés du contingent assurant un service National Ville.

Il apparaît impératif de structurer et développer cette initiative, par l'augmentation qualitative et quantitative des sites à animer avec l'apport de professionnels Sportifs. Il a été vérifié que là où un terrain Sportif de Proximité est animé la fréquentation journalière est de 60 jeunes .

Cette animation permet aussi l'amélioration des relations avec les jeunes sur les quartiers, elle recrée les liens souvent distendus entre les générations.

De plus, sont régulièrement organisés des évènements sportifs rassemblant les jeunes des différents quartiers lillois ceux notamment inscrits en site Contrat de Ville - les évènements, comme les animations quotidiennes sont mises en oeuvre en partenariat avec les acteurs sociaux et institutionnels des quartiers.

Le projet présenté pour l'année 1996 doit permettre l'intervention qualifiés de 6 agents de développement Sportifs dans chaque quartier Lillois du Contrat de Ville. Ces 6 agents étant assistés de 8 appelés du contingent en Service National Ville.

C'est le GEDAL (Groupement d'Etude et de Développement de l'animation Lilloise) qui se propose de mettre en oeuvre ce projet dont le coût est estimé à 1 500 000 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 840 000 frs au GEDAL

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélevement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 660 000 frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 660 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

**ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/219

OBJET

**CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN  
DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Fédération des associations des jeunes des Quartiers (F.A.J.Q.) ayant pour but de :

- développer la vie sociale et politique d'associations de jeunes
- promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique de ces associations.

Elle met ainsi en oeuvre un programme permettant l'emploi et la formation qualifiante de jeunes. Cinq jeunes sont ainsi en contrat de qualification préparant un B.E.A.T.E.P. - "Animations des projets d'Insertions" - et mis à disposition des associations de jeunes fédérées à la F.A.J.Q.

Ce programme d'une durée de deux ans vise à donner à des animateurs de fait, porte parole de groupes ou de communautés issus des quartiers, les compétences nécessaires à un exercice professionnel du travail socio-éducatif et social.

Pour l'année 1996 - la F.A.J.Q. souhaite mettre l'accent plus spécifiquement sur le développement stratégique de la vie Associative jeune dans les quartiers en axant l'intervention autour de la promotion à la participation active des jeunes à la vie de cité.

Le coût de cette action est estimée à 515 279,65 frs.

La Ville de Lille est sollicitée pour 228 000 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 228 000 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet

- Allouer une subvention municipale de 228 000 frs à "l'Association F.A.J.Q."
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélevement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 228 000 frs.
- Solliciter les autres financeurs à hauteur de 50 000 frs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/287  
OBJET

ACTIVITES DE JEUNESSE A LILLE-SUD  
PARTICIPATION FINANCIERE DU CLUB  
LEO-LAGRANGE CROISSETTE/ARBRISSEAU

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'Association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille Sud sont interrompues.

Il importe de mettre en place très rapidement, des relais pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

En ce qui concerne l'accueil des jeunes, le nouveau support juridique relais sera constitué à partir du Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau en attendant la mise en place des nouvelles structures avant l'été.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, nous vous demandons de bien vouloir accorder au Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau la participation financière correspondante qui sera imputée sur le chapitre 940-211 - Article 657 - Sous-compte 711 intitulé "Subventions à Diverses Sociétés" soit :

- 100.000 F au titre de la gestion des locaux "Jeunes" du Centre Social Résidence Sud et du Local Sasi.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/220

OBJETFÊTES DE LILLE 1996AVANT PROGRAMME- INFORMATION -

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations ci-après :

Les Fêtes de Lille ont lieu traditionnellement le 3ème Dimanche suivant la Pentecôte, cette année elle se dérouleront les 14, 15 et 16 Juin. La tradition veut qu'elles s'appuient soit sur la célébration d'un événement historique.

Ainsi, cette année nous souhaitons proposer au grand public de partir à la découverte du chantier du Musée des Beaux-Arts et ce bien sur avant accrochage des oeuvres. Il s'agit essentiellement de permettre à la population au cours des journées "portes ouvertes" d'emprunter un parcours "balisé" à travers le Musée de manière à visualiser la transformation, la métamorphose du bâtiment.

Ces journées "portes ouvertes" se dérouleront les Vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16 Juin. Pour ce dernier jour, des "surprises" sont prévues pour le public.

Parallèlement, sur la Place de la République, le Samedi 15 Juin en soirée, une création musicale originale réunira, l'Harmonie Municipale de Lille, le Carillon de Douai Nord-Pas de Calais et les Trompettes Thébaines. Le Dimanche 16 Juin cette Place et les Voies Piétonnes, seront animées par une programmation éclectique de théâtre de rue.

Par ailleurs, en prélude à ces festivités la Place F. Mitterrand accueillera le Samedi 8 Juin, le concert RICARD/NRJ avec Zucchero et Axelle Red. De même, la MAIF Prévention et l'Union des Randonneurs Flandres Artois, pour la 3ème année inviteront les classes de CM1 et CM2 des écoles Lilloises au Palais Rameau à s'initier au maniement de la bicyclette.

Enfin, la tradition sera respectée avec la reprise, sur la Deûle, des joutes nautiques, et la 4ème édition de "Lille aux Trésors" grand jeu de piste à travers la ville avec le concours de Hygas.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser ce programme de manifestations.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/221  
OBJET

**GÉANTS LYDÉRIC ET PHINAERT  
CRÉATION D'UNE ASSOCIATION  
DE RÉNOVATION ET DE GESTION**

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La légende de Lydéric et Phinaert est liée à la naissance de Lille.

Ces géants connurent, au cours des dernières décennies, bien des mésaventures, la dernière en date étant la destruction par le feu dans les jardins du Palais Rameau.

Ces figures emblématiques marquent, tout comme les harmonies, les chorales, les carillons... le folklore d'une région et plus particulièrement lillois.

Aussi nous vous proposons la création d'une association type loi 1901 dénommée : "Association des Amis des Géants Lillois" ayant pour principal but de créer un mouvement populaire autour de la renaissance de Lydéric et Phinaert par tout moyen contribuant au rayonnement de ce patrimoine en assurant la restauration et la gestion des Géants en étroite collaboration avec les services municipaux.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver le principe de création de "l'Association des Amis des Géants Lillois".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/222

OBJET

**Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion  
et la Lutte contre la Précarité.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis de longues années, l'emploi est la principale préoccupation de nos concitoyens. Dès le début des années 80, aux côtés de l'Etat, la Ville de Lille n'a cessé de prendre des initiatives et d'accroître son effort pour apporter son aide à celles et ceux qui souffrent du chômage, en particulier les jeunes non qualifiés et les demandeurs d'emploi de longue durée.

La situation de l'emploi doit nous conduire à poursuivre et amplifier notre effort en :

- mobilisant largement les moyens de l'Etat qui doit maintenir son engagement,
- sollicitant l'Europe, le Conseil Régional Nord - Pas de Calais et le Conseil Général du Nord,
- s'appuyant sur les partenaires sociaux et le monde associatif.

La Ville de Lille entend être la véritable locomotive de la lutte contre l'exclusion de l'emploi.

Tel est le sens du Plan Local d'Action 1996-2001.

Le Plan Local d'Action pour l'Emploi sert une finalité : le développement économique harmonieux de Lille pour tous les Lillois.

Deux objectifs en découlent :

- identifier et participer à toute action de nature à consolider et développer l'emploi à Lille,
- développer des solidarités actives envers les plus démunis de nos concitoyens.

Cela suppose d'abord d'observer pour comprendre et agir ; c'est le rôle dévolu à un Observatoire.

Le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité, c'est :

- 1) Accueillir, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi les plus en difficulté,
- 2) Préparer à l'emploi les demandeurs d'emploi les plus en difficulté,
- 3) Soutenir l'emploi existant et développer de nouveaux emplois,
- 4) Développer la concertation.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le Plan Local d'Action pour l'Emploi et les 15 mesures opérationnelles.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/223

OBJET

**Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1996**  
**- Modalités de fonctionnement.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a institué en 1991 un Fonds Local d'Aide aux Jeunes, en partenariat avec la Mission Locale de Lille, l'Etat et le Département.

La participation communale à ce fonds consiste en une subvention annuelle de 150 000 F versée au C.C.A.S. qui assure la trésorerie des fonds.

La loi 92/722 du 29 juillet 1992 confie désormais l'organisation technique et financière des Fonds d'Aide aux Jeunes paritairement à l'Etat et au Département pour qui cette dépense devient obligatoire alors que la participation des communes reste facultative.

La Mission Locale en assure le secrétariat, rémunérée à cet effet dans la limite de 10% des sommes dépensées par le fonds comme le prévoit la loi.

Une Convention, renouvelable par tacite reconduction par période annuelle, a été conclue entre l'Etat, le Département, la Ville, le C.C.A.S. et la Mission Locale, afin de définir les modalités pratiques d'octroi des aides sollicitées au titre de ce fonds (jointe en Annexe).

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, et afin de ne pas interrompre le fonctionnement du fonds qui intervient auprès des jeunes les plus en difficultés en parallèle à un parcours d'insertion, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement de la subvention d'un montant de 150 000 F au C.C.A.S., au titre de la participation communale au Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

- l'imputation de la dépense correspondante sur le chapitre 955.2 - article 657 - sous-compte 5691, qui sera abondé par virement de crédit d'une somme équivalente provenant du chapitre 955.2 - article 645 - sous-compte 4858, de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/224

OBJETProgramme Emplois de Services - Modalités administratives et financières de transfert des contrats de travail Ville de Lille vers les opérateurs.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/10 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a adopté la création du programme « Emplois de services en faveur de la qualité de la Ville et de la vie à Lille ».

Par délibération n° 96/122 en date du 18 mars 1996, le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé favorablement sur le principe du transfert des contrats de travail portés par la Ville de Lille vers les opérateurs (associations Loi 1901, entreprises d'insertion, unions d'économie sociale, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) en leur confiant la responsabilité d'employeurs.

Après étude des modalités administratives et financières de mise en oeuvre de ce transfert, il est proposé d'arrêter les dispositions suivantes :

Avec chaque opérateur, sera contractualisée une convention d'objectifs et de partenariat portant sur :

- le service mis en oeuvre (description, utilité sociale, clientèle),
- le nombre de postes créés,
- les types de contrats prévus,
- la formation envisagée,
- le tutorat mis en oeuvre.

Cette convention aura pour objectif de confirmer :

- la volonté de l'opérateur de professionnaliser le service rendu en participant à la qualification du (des) salarié(s) attaché(s) à ce service ;
- la volonté de l'opérateur de participer activement aux côtés de la Ville de Lille à la recherche des moyens nécessaires à la pérennisation des postes ainsi créés (apport de parts de marchés, recherche de nouveaux marchés) au sein du comité de pilotage thématique.

De cette convention découlera une notification financière liée à chaque poste créé et déterminant la subvention allouée par la Ville de Lille permettant de couvrir financièrement les coûts du poste à charge de l'opérateur, déduction faite des aides et primes de l'Etat mobilisées sur le contrat de travail.

.../...

Cette notification financière communiquée à l'opérateur permettra le versement de la subvention par trimestre, et sera libéré sous forme d'acompte d'avance après confirmation du premier mois d'essai du salarié dans le poste.

Toutefois le versement de la dernière trimestrialité financière sera conditionné par la production d'un bilan fourni par l'opérateur attestant la réalisation du service rendu.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces dispositions et autoriser les négociations des conventions d'objectifs et de partenariat à passer avec les opérateurs, ainsi que la préparation des notifications financières s'y rapportant.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/225

OBJET

**Programme Emplois de Services**  
**- Mandat confié à la Mission Locale**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/10 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a adopté la création du programme « Emplois de services en faveur de la qualité de la Ville et de la vie à Lille ».

Depuis juin 1995, la Mission Locale de Lille assure le pilotage du programme des « Emplois de services ». A cet effet, elle a constitué une équipe spécifique.

Au 1er avril 1996, l'état d'avancement du programme est le suivant :

- 64 personnes ont interrompu leurs parcours dans le programme, soit par non adaptation au poste de travail, soit par refus d'entrée en phase qualifiante.

- 49 personnes affectées dans les services de la Ville sur des postes correspondant à des emplois traditionnellement effectués par la Collectivité Locale (espaces verts, bûcherons,...) ont réintégré le programme traditionnel de la Ville.

- 204 personnes poursuivent leurs parcours dans le programme des « Emplois de Services » répartis chez les opérateurs (185) et dans les services de la Ville (19).

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 15 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer le mandat confié à la Mission Locale de Lille d'animation et de gestion du programme « Emplois de services » ;

- autoriser Monsieur le Maire de Lille à signer une Convention entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille qui précise les objectifs et modalités techniques et financières de cette mission.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/226

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations Sportives  
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

<u>Lille Université Club Section Spéléologie</u> Expédition « Jean Bernard » 1602 m du 26/10/1996 au 3/11/1996 et du 12/02/1997 au 26/2/1997	5 000 F
<u>Lille Université Club</u> 4ème Raid Nature les 8 et 9 Juin 1996	3 000 F
<u>Lille Université Club Section Escrime</u> 4ème challenge international cadettes au fleuret le 17 Mars 1996	4 000 F
<u>A.S.P.T.T. Section Athlétisme</u> Course de Lille Sud le 13 Mars 1996	3 000 F
<u>A.S.P.T.T. Section Football</u> Journée des jeunes footballeurs des 1er, 8 Mai et 1er Juin 1996	3 000 F
<u>Association Sportive du Faubourg de Béthune</u> Tournoi du 8 Mai 1996	2 000 F
<u>Omni Sport Fivois Section Lutte</u> Championnat de France de Lutte le 3 Mai 1996	5 000 F
 <u>Football Club de Lille Sud :</u> - Tournoi Poussins et Pupilles du 1er Mai 1996 - Tournoi Séniors réserve de Pâques des 6,7 et 8 Avril 1996 - Finale Interrégionale de Coupe de France de foot en salle du 25 Février 1996 - Tournoi de Football Séniors des 25, 26 et 27 Mai 1996	 10 000 F (pour l'ensemble)

Association Sportive des Municipaux de Lille section Javelot

- Championnat de District (éliminatoire) le 9 Mars 1996

1 000 F

(pour l'ensemble)

- Concours annuel du District Lillois des 2 et 3 Mars 1996

Faculté des Sciences Economiques et Sociales Trophée Golf Aéroport de Lille des 23 et 24 Mars 1996

3 500 F

Université de Lille II Comité Régional du Sport Universitaire

5 000 F

- Championnat de France Universitaire de Water Polo les 27 et 28 Mars 1996

A.G.I.S.M.L. Tournoi de football de l'O.M.S. en Août 1996

55 000 F

A.P.E.S.L. Marathon 1995

60 000 F

solde de subvention

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/227  
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations sportives.  
Subventions de fonctionnement et de gestion  
Année 1996 - Répartition

Un crédit de 5 450 000 Francs a été ouvert au Budget Primitif de 1996 pour l'attribution de subventions aux Associations Sportives Lilloises.

Comme chaque année, à l'issue d'un travail de vérification et d'analyse, l'Office Municipal des Sports a établi une proposition de répartition pour les clubs sportifs lillois.

Les subventions de fonctionnement attribuées à tous les clubs (dont le Niveau National et le Haut Niveau) comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective et individuelle pour les divers championnats, coupes et challenges en France et à l'Etranger. Par ailleurs, les rencontres amicales, les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelées peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 Avril 1996, et l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessous et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

ASSOCIATIONS	1995-1996
<b><u>ARTS MARTIAUX</u></b>	
Lille Université Club Section Judo	36 520 F
Lille Université Club Karaté	5 500 F
A.S.P.T.T. Section Karaté	10 120 F
Shoto club de Wazemmes	8 250 F
Club Vauban Karaté	4 675 F
<b><u>ATHLETISME</u></b>	
Lille Université Club Section Athlétisme	9 845 F
<b><u>BASKET</u></b>	
Lille Université Club Section Basket	28 050 F
Racing Club des Bois Blancs section Basket	11 000 F
Basket Club du Faubourg de Béthune	11 000 F

**BICROSS**

Lille Université Club section Bicross 13 860 F

**BILLARD**

Billard Club Fivois 3 080 F

**BOULES**

A.S.P.T.T. Boules 3 410 F

A.S.P.T.T. Pétanque 16 500 F

Boule sportive de Moulins "La Moulinoise" 5 500 F

Omni sport Fivois section Pétanque 11 935 F

Pétanque Lilloise Association 13 035 F

**BOWLING**

Equipe Strike 1 000 F

**BOXE**

Le Gant d'Argent Lille Sud. 33 055 F

Boxing Club des Flandres 43 285 F

Lille Université Club -section Boxe 16 005 F

Boxing Club Lille Moulins 15 510 F

**CYCLISME - CYCLOTOURISME**

U.R.F.A. Union des Randonneurs Flandres Artois 5 000 F

A.S.P.T.T. Section Cyclisme 3 000 F

A.S.E.L. 500 F

AS Douanes de Lille 500 F

Vélo Club Lille St Maurice 1 000 F

**ECHECS**

Lille Echiquier Nord . 12 320 F

**ESCRIME**

Lille Université Club Section Escrime 67 705 F

**FOOTBALL**

Football club du Sacré - Cœur 23 045 F

Lille Sporting Club Wazemmes 91 31 295 F

L.O.S.C.	55 000 F
Union sportive Moulins Carrel	64 790 F
Entente sportive Louvière Cheminots	55 605 F
AS Sportive Vieux Lille	17 765 F
As sportive Faubourg de Béthune	39 215 F
Union sportive des Antillais de Lille	18 095 F
Football Club Continental	15 290 F
Lille Université Club Section football	27 995 F
A.S.P.T.T. Section Football	55 495 F
Association Sportive Promotion Jeunesse Wazemmoise Lilloise.	39 875 F
AS Louis Brodel	7 590 F
<b><u>GYMNASTIQUE</u></b>	
Club Gymnique de Lille	22 055 F
Sportive Gymnastique La Saint - Maurice Fives	34 925 F
Club G.R.S. de Lille	48 785 F
Lille Université Club Section Gymnastique	54 670 F
<b><u>HALTEROPHILIE</u></b>	
Lille Université Club Section Haltérophilie	8607,50 F
<b><u>HOCKEY</u></b>	
Lille Université Club Section Hockey	41 800 F
<b><u>LUTTE</u></b>	
Omni sport Fivois OSF section Lutte	18 260 F
<b><u>HANDISPORTS</u></b>	
A.S.H.P. « Lille Alouettes »	13 475 F
Stade Olympique des Sourds et Muets	2 585 F
<b><u>MONTAGNE</u></b>	
Club Alpin Français	3 300 F
<b><u>NATATION</u></b>	
C.O.S « les Nageurs Lillois »	27 500 F
L.U.C. Natation sportive	76 560 F

L.U.C. natation synchronisée		25 520 F
<b><u>PARACHUTISME</u></b>		
Nord Para Club Ass		1 000 F
<b><u>PELOTE BASQUE</u></b>		
Pelotari Club Lillois		6930 F
Lille Pelote Santé		5 225 F
<b><u>PLONGEE</u></b>		
Club Sous Marin du Nord		8 250 F
Lille Université Club Section Plongée section subaquatique		8250 F
<b><u>RUGBY</u></b>		
Iris Club Lille Rugby		41 415 F
Lille Université Club section Rugby		52 085 F
<b><u>SPELEOLOGIE</u></b>		
Lille Université Club section Spéléologie		1 000 F
<b><u>TENNIS</u></b>		
Lille Université Club Tennis		35 915 F
A.S.P.T.T. Section Tennis		21 560 F
Euro Tennis Lille		36 300 F
<b><u>TENNIS DE TABLE</u></b>		
L.O.S.C. Tennis de Table		16 390 F
Cheminots de Lille Association sportive section Tennis de Table		18 810 F
<b><u>TIR</u></b>		
Association Lilloise Tir Sportif.		8 000 F
<b><u>TIR A L'ARC</u></b>		
Ancienne Alliance Tir à l'Arc		13 805 F
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte		19 030 F
<b><u>TRIATHLON</u></b>		
Chti Triatlilie		35 530 F

**TWIRLING**

Lille Twirling Centre Ass 8 580 F

**VOLLEY BALL**

Sport Joie Lille Ass sportive 4 840 F

Lille Université Club Volley Ball 25 300 F

Omni Sport Fivois Section Volley ball 4 235 F

A.S.P.T.T section Volley Ball 40 040 F

**VOILE**

Lille Université Club section Planche à Voile 1 000 F

Lille Université Club Voile 1 000 F

**FORFAIT FOOTBALL**

Football Club Vieux Lille 1 000 F

Sporting Club des Portugais de Lille 1 000 F

Racing Club Lille Sud 3 000 F

Football Club Stade Lillois 1 000 F

Municipaux de Lille Ass sportive football 1 000 F

**FORFAIT LOISIRS**

Karaté Cheminots de Lille 1 000 F

Lille Université Club danse Classique 1 000 F

Lille Université Club danse Moderne 1 000 F

Municipaux de Lille ass sportive Javelot 1 000 F

Lille Université Club section Aïkido Budo 1 000 F

A.S.P.T.T. Section Aïkido Budo 1 000 F

**U.S.E.P.**

Anatole France 3 417 F

Paul Painlevé 1 040,40 F

St Exupéry 1 581 F

Lalo 4 114 F

F Buisson 1 938 F

Diderot 1 326 F

Dupleix	785.40 F
Wagner	1 428 F
Boufflers Monge	2 550 F
Dondaines	1 683 F
Moulins Pergaud	3 400 F
Rabelais Curie	2 448 F

**NIVEAU NATIONAL**

A.S.P.T.T. Haltérophilie	100 000 F
A.S.P.T.T. Judo	140 000 F
Lille université Club section Badminton	80 000 F
Canoë Club Lillois	170 000 F
Omni sport Fivois section football	330 000 F
Tennis Club Lillois	160 000 F
Football Club Lille Sud	75 000 F
Racing Club des Bois Blancs section football	150 000 F
Club sportif artistique culturel Vauban escrime	80 000 F

**HAUT NIVEAU**

Lille Hockey Club	500 000 F
Lille Université Club -section Water Polo	325 170 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	330 000 F
A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	220 000 F
Union Nautique de Lille	130 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité****ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/228  
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Aide aux Clubs de Haut-Niveau et  
aux Clubs de Niveau National  
Conventions de Formation et de Résultats  
Année 1996.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs classés « Haut Niveau » et « Niveau National », la Ville de Lille a souhaité signer des conventions de partenariat avec les clubs reconnus.

Ces conventions définies comme contrats de formation et de résultats imposent aux clubs concernés des engagements administratifs et des obligations sportives, en contrepartie de l'aide financière apportée par la Ville.

Le respect de ces engagements et obligations permet notamment au Conseil Municipal d'apprécier l'utilisation de la subvention accordée par la Ville, pour favoriser la compétition de Haut Niveau.

Ces contrats prennent effet au 1er janvier de l'année civile.

La Ville de Lille propose de signer ce type de convention avec 5 clubs de haut niveau

<u>LILLE HOCKEY CLUB</u>	
montant du contrat	500 000 F
<u>LUC Section Water Polo</u>	
montant du contrat	340 000 F
<u>A.S.P.T.T. Athlétisme</u>	
montant du contrat	330 000 F
<u>A.S.P.T.T. Tennis de Table</u>	
montant du contrat	220 000 F
<u>Union Nautique de Lille</u>	
montant du contrat	130 000 F

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les dispositions des conventions annexées à ce document.

Par ailleurs, dans le cadre des évolutions de la politique sportive municipale, nous vous proposons d'étendre, aux clubs de niveau national, la passation de ce type de convention

La Ville de Lille propose de signer des conventions avec 9 clubs de niveau national :

<u>A.S.P.T.T. Section Haltérophilie</u>	
montant du contrat	100 000 F
<u>A.S.P.T.T. section Judo</u>	
montant du contrat	140 000 F
<u>Lille Université Club Section Badminton</u>	
montant du contrat	80 000 F
<u>Canoë Club Lillois</u>	
montant du contrat	170 000 F
<u>Omni Sport Fivois - Section Football</u>	
montant du contrat	330 000 F
<u>Tennis Club Lillois</u>	
montant du contrat	160 000 F
<u>Football Club Lille Sud</u>	
montant du contrat	75 000 F
<u>Racing Club des Bois Blancs - section Football</u>	
montant du contrat	150 000 F
<u>Académie d'Escrime Lille Vauban</u>	
montant du contrat	80 000 F

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter les évolutions de la politique municipale contenue dans ce rapport.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/229

OBJETRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

**Développement du sport dans les quartiers  
Lillois - Aide financière aux clubs supports**

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont été créés dans les quartiers Lillois pour éviter la rupture entre l'enseignement du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs.

Pour concrétiser cet effort et garantir la qualité des intervenants mais aussi dans une volonté d'associer davantage les clubs sportifs lillois, un recrutement d'animateurs vacataires choisis au sein de ces clubs est nécessaire.

Pour la saison sportive 1996, nous vous demandons de bien vouloir allouer aux différents clubs supports concernés les subventions correspondant aux 23,5 vacations assurées sur la base de 2500 F par C.M.I.S, la dépense totale s'élevant à 58 750 F.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le prélèvement de la dépense correspondante qui sera effectué sur les crédits inscrits au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1996 et émanant de la dotation de solidarité urbaine 1996.

L.U.C. Escrime	1 vacation
L.U.C. Water Polo	1 vacation
L.U.C. Badminton	1 vacation
A.S.P.T.T Tennis de Table	7 vacations
L.O.S.C. Tennis de Table	1,5 vacation
Chti'Triathlille	1 vacation
Club GRS de Lille	1 vacation
Club Gymnique de Lille	3 vacations
Omni Sport Fivois section football	3 vacations
Iris Club Lillois	1 vacation
Boxing Club Lille Moulins	2 vacations
Club Léo Lagrange	1 vacation

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/230

OBJETRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, MessieursLogements rue des Bois Blancs et  
Chemin des Margueritois à Lille

Par Délibération 96/20 du 12 Février 1996, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge des loyers correspondants aux locations des logements rue des Bois-Blancs et Chemin des Margueritois, à partir des 1er Novembre et 1er Août, dates d'entrée effective dans les lieux des occupants.

La Préfecture du Nord a fait connaître son opposition au caractère rétroactif de cette prise en charge.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette disposition de la Délibération 96/20 du 12 Février 1996 et de décider de la prise en charge des loyers correspondants aux deux locations à compter de la date de la délibération du Conseil Municipal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/231  
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville - Programme 1996  
d'actions sportives - Financement

Dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville, certaines actions menées en 1995 sont reconduites dans le domaine des activités sportives.

Les fiches - programmes énoncées dans le tableau ci-joint, ont été retenues par l'Etat-Région et doivent donc faire l'objet d'une autorisation d'exécution par le Conseil Municipal.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces différents projets
- acter la participation de la Ville
- solliciter la subvention de l'Etat et de la Région, au titre du Contrat-Ville et l'admettre en recette
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur ces différents projets.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ACTIONS PAR QUARTIER

<u>THEMATIQUE</u>	<u>INTITULE</u>	<u>MAITRE D'OUVRAGE</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FINANCEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
SPORTS	QUARTIER DES BOIS BLANCS Développement du Basket Ball	Racing Club des Bois Blancs	Fonctionnement	Délégation des Sports = 3500 F Etat - Région = 8 000 F Autres = 4 000 F	15 500 F
SPORTS	QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE Préparation Lilliades 1996	Maison de quartier du Faubourg de bethune	Fonctionnement	Ville DSU = 85 000 F Etat-Région = 85 000 F Autres = 100 000 F	270 000 F
SPORTS	QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE Aide au Basket Club du Faubourg de Béthune	Basket Club du Faubourg de Béthune	Fonctionnement	Délégation des Sports = 5 000 F Ville DSU = 5 000 F Etat - Région = 10 000 F Autres = 25 000 F	45 000 F
SPORTS	QUARTIER DE LILLE SUD Club Omni Sport	Olympique Lille Sud	Fonctionnement	Ville DSU = 55 000 F Etat - Région = 55 000 F Autres = 12 500 F	122 500 F

ACTIONS TRANSVERSALES

SPORTS	Ouverture des salles de sports sur les quartiers inscrits en DSU, pendant toutes les vacances scolaires	Ville de Lille	Fonctionnement	Ville DSU = 150 000 F Etat - Région = 150 000 F	300 000 F
--------	---	----------------	----------------	--	-----------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/232  
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville - Programme 1996  
Développement de l'Association  
Sportive du Faubourg de Béthune

L'Association Sportive du Faubourg de Béthune souhaite accroître son action vers les jeunes du quartier en utilisant le sport et en particulier le football comme moyen d'insertion.

Il est ainsi envisagé d'accroître la pratique du football parmi les jeunes, en animation quotidienne et compétitions, en leur offrant la possibilité d'intégrer l'équipe d'animation et d'encadrement du club.

A ce titre est envisagée la mise en place de formations permettant d'initier, responsabiliser et investir davantage les encadrants bénévoles.

Cette action a été présentée au titre du contrat de ville et retenue par l'Etat - Région

Le coût total de l'opération est de 120 000 F répartit comme suit :

- Ville de Lille Délégation des Sports	5 000 F
- Ville de Lille D.S.U.	17 500 F
- Etat / Région	22 500 F
- Autres (usagers, auto financement, FAS)	75 000 F

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996 nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet
- solliciter la subvention de l'Etat et de la Région au titre du contrat de Ville à hauteur de 22 500 F et de l'admettre en recettes.
- acter la participation de la Ville de Lille comme ci-dessus énoncé
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/233

OBJETRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, MessieursContrat de Ville - Programme 1996Initiation au Rugby dans le quartier  
du Faubourg de Béthune

L'ensemble des disciplines sportives pratiquées dans le quartier du Faubourg de Béthune n'intégrait pas jusqu'à présent le rugby.

Aussi est il apparu judicieux d'initier des jeunes à cette discipline qui pourrait par ailleurs être pratiquée sur les pelouses du groupe Concorde et donc à proximité immédiate des lieux d'habitation et de la maison de quartier.

Le Lille Université Club, section rugby, se propose pour encadrer cette action.

Ce projet a été inscrit au titre du contrat de Ville 1996 pour le quartier du Faubourg de Béthune et a été retenu par l'Etat-Région.

Le coût total de l'opération est de 20 000 F se répartissant comme suit :

- Ville de Lille (D.S.U.)	10 000 F
- Etat / Région	10 000 F

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet
- solliciter la subvention de l'Etat et de la Région au titre du contrat de Ville à hauteur de 10 000 F et de l'admettre en recettes.
- acter la participation de la Ville de Lille
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/234

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

**Contrat de Ville - Programme 1996**  
**Rénovation des vestiaires du site sportif**  
**Jean Bouin dans le quartier de Moulins**

Afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil à l'ensemble des utilisateurs du complexe sportif Jean Bouin, et permettre ainsi le développement de la pratique sportive dans le quartier, la Ville envisage la rénovation des vestiaires football.

Tous les utilisateurs du Pôle Sportif, qu'ils soient scolaires ou appartenant à une association sportive ou une structure de quartier, pourront ainsi bénéficier de ces travaux de rénovation soit l'utilisation directe des vestiaires renovés, clairs et bien aérés, soit en constatant le caractère convivial et agréable des installations sportives.

Cette action a été présentée au titre du contrat de ville pour le quartier de Moulins et a été retenue par l'Etat-Région.

Du fait de leur importance, les travaux seront phasés en deux tranches. La première tranche, qui interviendra durant l'année 1996, d'un montant de 237 613,18 F couvrira les travaux de réfection des vestiaires.

Le financement de cette action se décompose comme suit :

- Ville de Lille Délégation des Sports	118 806,59 F
- Etat / Région	118 806,59 F

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces différents projets
- acter la participation de la Ville de Lille
- décider l'admission en recette de la subvention de l'Etat - Région, au titre du contrat Ville.
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de ces crédits sur le Chapitre 903 - 50 / 232 / K 21 Sous compte 2232 « divers travaux de modernisation et grosses réparations ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/236

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville - Programme 1996

Organisation d'un stage sportif  
dans le quartier des Bois - Blancs  
pendant les vacances de Pâques

Sur le quartier des Bois-Blancs sont implantées plusieurs installations sportives aux orientations et pratiques multiples : la piscine olympique Marx Dormoy, la base nautique (aviron et canoë kayak) une salle de sport polyvalente, deux terrains de football et un pas de tir à l'arc.

Ces installations ne sont pas toujours connues par tous les jeunes du quartier des Bois Blancs pratiquant généralement une seule discipline.

Aussi, afin de leur faire découvrir d'autres sports, le Racing Club des Bois Blancs a souhaité organiser un stage multi-sports pendant les vacances de Pâques pour créer le contact entre les jeunes sportifs, de toutes disciplines confondues se pratiquant sur le quartier.

Ce stage s'adresse aux enfants de 6 à 14 ans qui pourront ainsi faire connaissance avec tous les équipements sportifs du quartier, sans pour cela être spécialisés dans une discipline spécifique.

Cette action a été présentée au titre du contrat de ville pour le quartier des Bois-Blancs et a été retenue par l'Etat-Région.

L'organisation d'un tel stage qui espère accueillir 50 à 80 enfants par semaine de vacances, demande un budget important en fonctionnement : 53 622 F pour Pâques, dont le plan de financement se répartit comme suit :

- Ville de Lille Délégation des Sports	3 000 F
- Ville de Lille D.S.U.	4 000 F
- Etat / Région	26 622 F
- Autres	20 000 F

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996 nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces différents projets
- acter la participation de la Ville de Lille
- décider l'admission en recette de la subvention de l'Etat - Région, au titre du contrat Ville.
- nous autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/237

OBJET

Construction d'une salle de sports, Avenue Winston Churchill - Lot n°13 : peintures - changement de dénomination sociale - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 mars 1994, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, en vue de la réalisation d'une salle de sports, Avenue Winston Churchill, sur la base d'un dossier établi par les architectes Messieurs FAUCHILLE et GRISLAIN, maîtres d'œuvre en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les entreprises ont été désignées par la commission d'appel d'offres, dans ses séances des 5 avril 1995 et 10 mai 1995, le lot n°13 : peintures a été attribué à la société TEFFRI PEINT.

Par jugement en date du 24 avril 1995, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la société TEFFRI PEINT et sa reprise à compter du 1er mars 1995, par la société TEFFRI PEINT et COMPAGNIE.

Nous vous demandons en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport qui s'est réunie le 17 avril 1996, votre aval pour la substitution de cette entreprise et de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant correspondant.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Attestation : **ETROGA**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/238

**OBJET**

Construction d'une salle de sports, Avenue  
Winston Churchill - Lots n°1 : Gros-Oeuvre  
étendu - N°10 : Chauffage - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 mars 1994, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, en vue de la réalisation d'une salle de sports, Avenue Winston Churchill, sur la base d'un dossier établi en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, par les architectes, Messieurs FAUCHILLE et GRISLAIN, maîtres d'oeuvre.

Les entreprises ont été désignées par la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 10 mai 1996. Les lots n°1 : gros-œuvre étendu et n°10 : chauffage ont été respectivement attribués aux sociétés BOSCHETTI - WILHELEM et GENIE CLIMATIQUE ELECTRIQUE.

Les travaux de construction sont en cours. Toutefois, lors de la réalisation des fouilles, au droit du mur d'escalade, il a été rencontré un sol constitué de remblais de mauvaise consistance. A la demande du bureau de contrôle, une reconstitution de sol doit être réalisée, par des fondations supplémentaires. De plus, la réalisation du bâtiment s'effectuant en deux tranches non consécutives, il est nécessaire d'installer pour des raisons de sécurité, des portes extérieures métalliques, aux lieu et place des portes séparatrices en bois initialement prévues. Ces prestations relèvent du lot n°1 : Gros-Oeuvre étendu et s'élèvent à 102.797,59 F. T.T.C.

Le projet des maîtres d'oeuvre Messieurs FAUCHILLE et GRISLAIN ne comprenait pas l'aménagement extérieur des voiries et réseaux divers (V.R.D.). L'ensemble des réseaux ont donc été prévus en attente à la sortie du bâtiment. Leur raccordement aux concessionnaires nécessite une prolongation jusqu'en limite de propriété. Ces travaux à réaliser dans le cadre du lot n°10 : chauffage s'élèvent à 16.068,18 F. T.T.C.

Afin de réaliser les travaux ci-dessus mentionnés, dans le cadre de la tranche ferme, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport qui s'est réunie le 17 avril 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant aux :

Lot n°1 : Gros-Oeuvre étendu : BOSCHETTI WILHELEM

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
5.793.372,80 F. T.T.C.	102.797,59 F. T.T.C.	5.896.170,39 F. T.T.C.

Lot n°10 : Chauffage - Génie Climatique et Electrique (C.G.E.)

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
482.873,47 F. .T.T.C.	16.068,18 F. T.T.C.	498.941,65 F. T.T.C.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/277

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

**Quartier de Moulins -  
Utilisation des Installations sportives non municipales  
par 2 écoles primaires du quartier**

Le quartier de Moulins manque d'installations sportives, les structures existantes sont insuffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves des écoles primaires, dans le cadre de l'enseignement sportif obligatoire.

Le L.U.C., Club omnisports bien implanté sur Moulins, s'investit dans l'animation sportive de proximité en direction des différentes structures du quartier, mais aussi hors quartier.

Pour ce faire, il ouvre aujourd'hui ses installations sportives à un public de plus en plus diversifié.

C'est dans cet esprit qu'un accord a été passé avec le L.U.C. pour permettre l'accès de ses installations à deux écoles primaires du quartier de Moulins, Victor Duruy et Arago, dépourvues d'équipements sportifs.

Cet accord est conclu pour une durée d'un an à compter de la rentrée scolaire des vacances de Pâques, soit à partir du 2 mai 1996.

Des créneaux horaires d'utilisation seront attribués en journée, par le L.U.C., à ces deux écoles pour la pratique sportive en salle et sur terrain.

Par conséquent, sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement, en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la participation financière de la Ville à cette opération, sous forme de l'attribution d'une subvention de 13 000 F à verser au L.U.C.

La dépense correspondante sera prélevée pour une moitié sur le Chapitre 943 5 Article 615 Sous compte 2399, Délégation de l'Enseignement et pour l'autre moitié sur le Chapitre 945 18 Article 633 Sous compte 638, Délégation des Sports.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/239

OBJET

**PARC DE STATIONNEMENT**  
le Nouveau Siècle  
Avenant n°2 au contrat d'affermage

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.

Par délibération en date du 15 mars 1993, la Ville de Lille a décidé de confier à la S.O.R.E.L.I. par convention cadre, la gestion déléguée du stationnement de surface et la construction et la gestion de parcs de stationnement public.

Par délibération en date du 16 mai 1994, la Ville de Lille a décidé de confier à la S.O.R.E.L.I. l'exploitation du parc de stationnement «Le Nouveau Siècle». Le contrat d'affermage consécutif à cette décision, signé le 28 novembre 1994 entre la Ville de Lille et la S.O.R.E.L.I., et modifié par un avenant n°1 le 16 mai 1995, faisait état dans son article 38 de l'obligation pour le fermier de déposer à titre de cautionnement une somme forfaitaire de cent mille francs à la caisse des dépôts et consignations ou la caisse du receveur municipal «dans les conditions prévues par les lois et règlements pour les cautionnements en matière de travaux publics».

La possibilité pour l'administration d'exiger un cautionnement de ce genre a été supprimée à compter du 18 décembre 1992 en vertu du décret 92-1310 du 15 décembre 1992.

Les parties proposent de redéfinir les modalités de la garantie que la S.O.R.E.L.I. s'engage à fournir à la Ville de Lille pour assurer l'exécution du contrat d'affermage et constituer un cautionnement sous forme d'un dépôt de fonds auprès de la caisse des dépôts et consignations.

D'autre part, il s'avère nécessaire de simplifier la clause relative à l'indexation de la rémunération du fermier puis de modifier le délai d'exigibilité du compte rendu annuel technique et financier prévu à l'article 30 de la convention : désormais, le rapport contenant notamment pour le dernier exercice clos les comptes retracant les opérations afférentes à l'exécution du service public et l'analyse de la qualité du service devra être produit chaque année avant le 1er juin.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant à cet effet

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/240

OBJET

**PARC DE STATIONNEMENT  
des Tanneurs  
Avenant n°1 au contrat d'affermage**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 mars 1993, la Ville de Lille a décidé de confier à la S.O.R.E.L.I. par convention cadre, la gestion déléguée du stationnement de surface et la construction et la gestion de parcs de stationnement public.

Par délibération en date du 15 mars 1993, la Ville de Lille a décidé de confier à la S.O.R.E.L.I. l'exploitation du parc de stationnement dit de l'îlot des Tanneurs. Le contrat d'affermage consécutif à cette décision, signé le 16 mai 1995 entre la Ville de Lille et la S.O.R.E.L.I., faisait état dans son article 38 de l'obligation pour le fermier de déposer à titre de cautionnement une somme forfaitaire de cent mille francs à la caisse des dépôts et consignations ou la caisse du receveur municipal «dans les conditions prévues par les lois et règlements pour les cautionnements en matière de travaux publics».

La possibilité pour l'administration d'exiger un cautionnement de ce genre a été supprimée à compter du 18 décembre 1992 en vertu du décret 92-1310 du 15 décembre 1992.

Les parties proposent de redéfinir les modalités de la garantie que la S.O.R.E.L.I. s'engage à fournir à la Ville de Lille pour assurer l'exécution du contrat d'affermage et constituer un cautionnement sous forme d'un dépôt de fonds auprès de la caisse des dépôts et consignations.

D'autre part, il s'avère nécessaire de simplifier la clause relative à l'indexation de la rémunération du fermier puis de modifier le délai d'exigibilité du compte rendu annuel technique et financier prévu à l'article 30 de la convention : désormais, le rapport contenant notamment pour le dernier exercice clos les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service public et l'analyse de la qualité du service devra être produit chaque année avant le 1er juin.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant à cet effet

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/241

OBJET

**Demande d'indulgence  
Droits de voirie  
pour installation d'une terrasse de café  
Annulation du titre de recette  
n° 6004 Exercice 1994**

**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs**

Monsieur MARINO, Exploitant du restaurant « Le Cyclope » sis 23,25, rue des Fossés à LILLE, a été autorisé à installer une terrasse de café au droit de son immeuble commercial du 1er mars au 31 octobre 1994.

Parallèlement, le paiement d'une redevance lui a été réclamé.

Or, pendant cette période, l'exploitation de la terrasse a considérablement été gênée par l'exécution des travaux de rénovation du Cinéma U.G.C. (manoeuvres de la grue, allées et venues des toupies de béton, nuisances sonores, poussières, etc...).

C'est pourquoi, une suite favorable à la demande d'annulation du titre de recette n° 6004 émis en 1994 à l'encontre de Monsieur MARINO pourrait être donnée.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement du Domaine Public, réunie le 2 Avril 1996, nous vous suggérons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/242

OBJET

Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux-horaires de rémunération

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 95/183 du 10 Avril 1995, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, conformément au décret n° 94-1004 du 21 novembre 1994, majorant la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, les heures supplémentaires d'études surveillées effectuées par le personnel enseignant dans le cadre du soutien scolaire des écoles classées en Zone d'Education Prioritaire d'une part, ainsi que les interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires d'autre part.

Or, par circulaires n° 95-100 du 2 mai 1995 et n° 95-240 du 28 novembre 1995, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais nous a fait connaître qu'en application du décret n° 92-1062 du 1er octobre 1992 modifiant le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 qui précise les conditions de rémunération pour travaux supplémentaires des professeurs des écoles et des décrets n° 95-167 du 17 février 1995 et n° 95-1099 du 9 octobre 1995 portant majorations de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des collectivités territoriales à compter des 1er mars 1995 et 1er novembre 1995, les nouveaux taux applicables s'établissent comme suit :

<u>Heures d'études surveillées</u>	<u>au 1er Mars 1995</u>	<u>au 1er novembre 1995</u>
- Instituteurs, Directeurs d'école élémentaire	88,15 F	89,38 F
- Professeurs des écoles (classe normale)	99,17 F	100,57 F
- Professeurs des écoles (hors classe)	109,09 F	110,62 F

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 17 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'application de ces taux à compter des 1er mars 1995 et 1er novembre 1995 pour le soutien scolaire en Zone d'Education Prioritaire et les interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/243

OBJET

Classes d'environnement  
Opération Canoë-Kayak  
Année scolaire 1995/1996

Rapport de Monsieur le Maire  
 Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, une descente de la Canche est organisée pour les enfants des écoles du quartier des Bois-Blancs.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des classes d'environnement puisque les objectifs pédagogiques (ouvertures vers les milieux naturels, apprentissage de la vie en groupe autour de l'enseignant, travail en commun autour de la descente de la Canche) y sont développés.

Pour cette année scolaire 1995-1996, deux séjours de 3 jours seront organisés soit :

- les 10, 11 et 12 juin pour 1 classe de CM2 des écoles LEON JOUHAUX et MADAME DE MAINTENON
- les 13, 14 et 15 juin pour 1 classe de CM2 des écoles GUYNEMER et DESBORDES-VALMORE.

Pour la réalisation de ce projet, une dépense d'environ 46 000 Frs est prévue. La Ville prendra en charge directement les factures concernant les déplacements S.N.C.F. et par autocar, ainsi que la location d'un véhicule pour le transport du matériel.

Par contre, en ce qui concerne l'achat du petit matériel, le versement des indemnités aux animateurs, les frais d'hébergement, l'achat des denrées alimentaires, la visite de NAUSICAA et les frais d'essence, une subvention de la Ville sera versée à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire DESBORDES-VALMORE, affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), à hauteur de 80 % du montant estimatif de la dépense, soit 24 300 Frs. Le solde sera réglé de la même manière à la fin des séjours après production des factures.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

En ce qui concerne les participations familiales, nous proposons de les aligner sur celles qui sont appliquées actuellement pour les classes d'environnement (séjours régionaux).

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/244

OBJET

Indemnité représentative de logement  
allouée aux instituteurs exerçant  
dans les écoles publiques -  
Complément communal égal  
à la différence entre l'indemnité due  
et la dotation unitaire  
Taux au 1er janvier 1995

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 95/608 du 20 novembre 1995, le Conseil Municipal a autorisé le mandattement du complément communal versé à certaines catégories d'enseignants percevant l'indemnité représentative de logement sur la base du taux déterminé pour l'année 1994 et ce, en attendant la communication, par le Préfet, du taux pour 1995.

Par circulaire préfectorale 96/48 du 15 mars 1996, le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais a déterminé pour l'année civile 1995, le montant de l'indemnité représentative de logement de base versée à :

- un instituteur célibataire sans enfant à charge, soit 10 360 Frs
- un instituteur marié avec ou sans enfant à charge, célibataire, veuf ou divorcé avec enfant à charge, soit 12 950 Frs
- un directeur d'école célibataire ou un instituteur célibataire chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983 soit 12 432 Frs
- un directeur d'école marié ou un instituteur marié chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983, soit 15 022 Frs.

En ce qui concerne les enseignants des deux dernières catégories, la prise en compte des majorations prévues par les articles 4 et 8 du décret interministériel n° 83 367 du 2 mai 1983 a donné lieu au règlement, à charge de la commune, pour l'année 1995, d'une indemnité égale à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire, soit 2 072 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser ce mandattement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/246  
OBJET

Contrat de Ville - quartier de Moulins  
Accompagnement scolaire - Subvention à l'A.F.E.V.

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville sur le quartier de Moulins, est prévue une action d'accompagnement individualisée à l'intention d'enfants qui ne trouvent pas dans leur entourage l'aide scolaire nécessaire.

Cette opération expérimentale, menée par l'Association de Lille de la Fondation Etudiante (AFEV), vise à assurer, grâce à un tutorat scolaire, le lien famille-accueil parfois distendu par la mise en place d'un réseau de bénévoles étudiants, afin de répondre à la demande émise soit par les enseignants, soit par les familles, pour une soixantaine d'enfants en difficultés scolaires, répartis dans les écoles Renard-Saint-Exupéry et Thierry-Launay.

Le coût de cette opération est évalué à 30.000 F et serait financé comme suit :

- participation Etat-Région : 15.000 F
- participation Ville de Lille : 15.000 F

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser la participation financière de la Ville à cette opération, sous forme de l'attribution d'une subvention de 15.000 F à verser à l'AFEV, maître d'ouvrage.

La dépense correspondante serait prélevée sur le chapitre 943.5 - article 615 - sous/compte 2399.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 17 avril 1996, nous vous demandons d'accepter de verser cette subvention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/247

OBJET

Subventions destinées aux organismes  
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292 :

- PARI	20 000 F
- AIDES	60 000 F
- ENTRAIDE ET SOINS PALLIATIFS EN RESEAU (E.S.P.E.R.E.)	30 000 F
- MEDECINS SOLIDARITE LILLE	50 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/248

**OBJET**

Subventions destinées aux organismes  
à caractère social dans le cadre du  
Contrat de Ville - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre du Contrat de Ville.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées sous réserve du financement de l'Etat et des autres financeurs et contractualisées avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292 :

- INSTITUT PASTEUR	5 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 000 F
- CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	50 000 F
- LILLE SUD INSERTION	10 000 F
- ASSOCIATION DES SECOURISTES DE LILLE	12 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/249

OBJETRaid Naturalille

Rapport de Monsieur le Maire

Subvention à l'associationSport Loisir Aventure

Mesdames, Messieurs

Raid Nature de la Région Nord - Pas de Calais

Dans le cadre des journées de l'environnement, le dimanche 9 juin 1996, l'Association Sport Loisir Aventure raid nature (S.L.A.R.N.) sise 2, rue Edouard Delesalle à Lille organisera un "Raid NaturalLille" qui empruntera la ceinture verte lilloise.

En effet, une "voie verte de la forme" verra le jour en juin 1996, elle permettra de valoriser la grande diversité et la richesse de tous les quartiers de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes. Cette couronne fera le tour de la ville dans la verdure ou sur des secteurs réservés exclusivement aux cyclistes et piétons.

Pour le lancement de cet évènement qui montrera à tous la réalité de l'environnement Urbain Lillois et la volonté de doter la Ville d'un cheminement vert continu, l'Association SLARN, lauréate du concours "initiatives Régionales" créera donc le "raid naturallille".

Toutes les personnes qui le souhaitent (sportifs, amoureux de la nature) pourront parcourir cette "voie verte de la forme" et effectuer une ou plusieurs épreuves de sports loisirs et sports régionaux placées sur le parcours (escalade, équitation, canoë, tyrolienne, javelot, tir sur cible...)

Parallèlement, une épreuve chronométrée par équipe mixte de 5 personnes en VTT sur le même parcours, verra s'affronter "amicalement" onze équipes représentant les quartiers de la Ville et la Commune associée de Lille-Hellemmes.

De ce fait, en accord avec votre Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement à cette association d'une subvention de 15 000 Francs. Cette somme est destinée à mettre sur pied cette épreuve et à la doter en lots.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 936.0 du budget primitif 1996 sous l'intitulé "Gestion du Parc de Loisirs de la Citadelle".

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/250

OBJETRestauration des berges de la Deûle

Rapport de Monsieur le Maire,

Aménagement des abordsà l'amont de l'écluse de la Barre

Mesdames, Messieurs,

Marché à tranches conditionnelles - Avenant

Lors de sa séance du 10 mai 1994, le Conseil Municipal décidait de procéder à la restauration des Berges de la Deûle pour laquelle un marché sur appel d'offres ouvert décomposé en lots et tranches fermes et conditionnelles était lancé.

La tranche ferme comprenait le lot n° 1 : aménagement des berges attribué à l'entreprise Société Nouvelle Duflot et le lot n° 2 : restauration des maçonneries, attribué à la Société H. Chevalier, la tranche conditionnelle (lot n° 3) portant sur l'aménagement des abords était confiée à l'entreprise Société Nouvelle Duflot.

Toutefois, après la désignation des entreprises, au démarrage des travaux, la baisse du niveau d'eau a laissé apparaître une situation plus dégradée que prévu des maçonneries.

Ainsi, le lot n° 2 de la tranche ferme doit être modifié dans la mesure où un certain nombre d'ajustements doivent être apportés. Ils portent essentiellement sur une modification des quantités :

- augmentation des maçonneries en briques à restaurer qui passent de 50 à 160 m<sup>2</sup>
- diminution, pour moitié, du rejointoiement des maçonneries en briques qui se trouvent, en partie, immergées
- augmentation du rejointoiement de maçonneries en pierre, dans la mesure où la tête de l'écluse de la Barre, non prévue initialement, sera traitée.

Mais aussi, sur des travaux supplémentaires à réaliser à la demande du maître d'ouvrage, à savoir :

- démolition du béton restant de la culée de l'ancienne passerelle piétonne
- réparation des pierres de couronnement et réfection, en béton vieilli, des pierres manquantes
- location du ponton pour prolongation de délais estimée à 2 mois suivant modifications du marché.

Aussi, ces modifications auront pour conséquence d'augmenter le montant du marché des entreprises et de le porter à 2 960 333,23 Frs T.T.C. au lieu de 2 857 726,75 Frs T.T.C. comme indiqué dans le marché initial, et ce, conformément à l'article 255 bis du Code des Marchés Publics.

La répartition par tranche devient donc :

	Marché initial	Après avenant
Tranche ferme :		
- lot n° 1	933 914,34 Frs	933 914,34 Frs
- lot n° 2	525 334,81 Frs	627 941,29 Frs
Tranche conditionnelle		
- lot n° 3	1 398 477,60 Frs	1 398 477,60 Frs

Malgré les modifications apportées dans le déroulement de la restauration qui entraîneront une prolongation de chantier d'environ 2 mois, la remise en eau interviendra comme prévu initialement pour la fin mai 1996. L'entreprise DUFLOT a souhaité réaliser la tranche conditionnelle en deux fois pour tenir compte de l'avancement du reste du chantier et après avoir réalisé une réception partielle en Mai 1996.

PROTOKOL DU CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES

DU 24 AVRIL 1996

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/251  
OBJET

Parc de Loisirs de la Citadelle

Rapport de Monsieur le Maire

Développement du tourisme Fluvial

Crédits Interreg

Mesdames, Messieurs

Demande d'inscription auprès de la Région

Depuis plusieurs années, avec l'aide financière de l'Etat, la Ville de Lille a procédé, dans le parc de Loisirs de la Citadelle, à l'amélioration de l'eau de la Deûle en rénovant l'écluse de la Barre, le Bassin du Quai du Wault, le programme d'aménagement se poursuit, actuellement, avec la rénovation des Berges de la Deûle. sur lesquelles un ponton d'accueil pour plaisanciers sera installé.

Toutefois, à ce stade des travaux, se pose le problème de la création d'un véritable port de plaisance permettant de recevoir, dans de bonnes conditions, plusieurs dizaines d'embarcations.

Aussi, à l'instar de la requalification de la Lys, la Ville de Lille pourrait bénéficier des crédits "Interreg". Ces crédits européens peuvent favoriser l'émergence de projets ayant une vocation européenne, notamment en matière de développement du tourisme fluvial.

A ce titre, une étude globale d'environ 1 000 000 de Francs pourrait être sollicitée auprès de la Région Nord-Pas de Calais, et financée par plusieurs partenaires, selon la répartition suivante :

- Crédits Interreg - 50 %
- Voies Navigables de France - 10 %
- Ville de Lille - 10 %
- Région - 30 %

Cette étude portera sur le choix du site le plus adapté au tourisme fluvial sur Lille et sur le percement éventuel du Quai du Wault et sa jonction avec la Deûle.

A titre d'information, les travaux d'infrastructure pourraient être financés sur la base de :

- Crédits Interreg - 40 %
- Région Nord-Pas de Calais - 20 à 30 %
- Voies Navigables - 15 à 20 %
- Ville de Lille - 15 à 20 %

Aussi, nous vous demandons en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie qui s'est réunie le 2 avril 1996, de bien vouloir nous autoriser à solliciter l'aide de la Région Nord-Pas de Calais sur ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/252  
OBJET

**Promenade du Maire et du Préfet**  
**Demande de subvention (études)**

**Rapport de Monsieur le Maire**

**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille vient d'engager une importante réflexion pour aménager progressivement un cheminement vert autour de la ville sur les traces de l'ancienne promenade du Préfet, permettant une découverte des espaces naturels mais également du patrimoine historique et architectural lillois. Le chemin baptisé "Promenade du Maire et du Préfet" sera un élément moteur de mise en valeur des espaces verts, de réhabilitation d'anciens secteurs de la zone non aedificandi ou de franges de friches industrielles, actuellement difficilement accessibles au public sur le parcours historique des fortifications.

Pour finaliser le tracé et permettre une programmation des aménagements, la Ville de Lille souhaite réaliser une étude d'esquisse du projet de cette promenade.

La définition de cette étude permet de solliciter une subvention d'équipement auprès du Département, dans le cadre de sa politique trame verte, sur les critères d'aménagement des villes fortifiées et de reverdissement d'espaces dégradés.

La Ville souhaitant assurer la maîtrise d'ouvrage, le Département est susceptible d'apporter une participation financière au taux de 20 % plafonnée à un montant subventionnable de 100.000,00 F H.T. pour la réalisation de l'étude d'esquisse.

Cette étude, confiée après consultation au Cabinet PAYSAGES à Lille se monte à 189.342,00 Francs. La ville pourrait donc se voir attribuer une subvention de 20.000,00 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, qui s'est réunie le 02 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Département pour 1996 - au titre de la politique trame verte.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le Comité de pilotage de la Politique Trame Verte a délibéré le 10 Mars 1996 et a décidé d'adopter la Politique Trame Verte pour la commune de Châtillon-sur-Seine. La Politique Trame Verte est une politique de développement durable qui vise à assurer la protection et la restauration des milieux naturels tout en assurant leur intégration dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des terrains et des espaces ruraux. La Politique Trame Verte vise à assurer la protection et la restauration des milieux naturels tout en assurant leur intégration dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des terrains et des espaces ruraux.

Ainsi, la Politique Trame Verte vise à assurer la protection et la restauration des milieux naturels tout en assurant leur intégration dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des terrains et des espaces ruraux.

La Politique Trame Verte vise à assurer la protection et la restauration des milieux naturels tout en assurant leur intégration dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des terrains et des espaces ruraux.

M. GARNIER

Adoptée le 10 mars 1996

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/253

OBJET

Fourniture et pose de jeux de plein air  
sur le Territoire de Lille-Hellemmes  
Appel d'offres ouvert sur bordereau de  
prix forfaitaires, dossier d'exécution.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le décret N°94-699 du 10 Aôut 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux, est applicable depuis le 1er Janvier 1995.

La Ville de Lille est concernée par ces nouvelles dispositions, notamment quant aux jeux déjà installés sur ses espaces publics (plus de 300 jeux), la fourniture des pièces et leur réparation, conformément aux normes AFNOR NFS 54201 - NFS 54202 de Février 1992.

En vue de satisfaire à ces exigences, il est nécessaire de passer un marché à commandes qui prévoit :

Un minimum de : 300.000 Frs  
Un maximum de : 1.000.000 Frs

nous vous demandons en accord avec votre commission de l'environnement, de cadre et de la qualité de la vie, réunie le 7 mars 1996, de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le cahier des clauses techniques particulières devant servir de base à la consultation publique.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

La Ville de Lille, soumise à l'autorité du Conseil Municipal, décide que la commande sera effectuée au moyen d'un marché à commandes qui prévoit :

Cette étude, confiée à une commission de l'Etat, évaluée à 100.000 Frs TTC pour la rédaction de la partie technique, et à 100.000 Frs TTC pour la rédaction de la partie financière, soit au total 200.000 Frs TTC.

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/255

OBJET

Frais d'enlèvement  
pour affichage sauvage  
Annulation des titres de  
recettes 93/11870 et 93/11871

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Union Locale des Syndicats C.G.T. de Lille et environs a fait l'objet d'un constat de police pour affichage sauvage les 15 et 16 septembre 1993 et cette situation a abouti à l'émission de deux titres de recettes d'un montant de (2 609,20 F x 2) 5 218,84 Francs, pour récupération des frais de nettoiement engagés par la Direction de l'Ecologie Urbaine.

L'indulgence de la Ville a ensuite été sollicitée les 16 novembre 1993 et 27 janvier 1994.

Dans le cadre de l'examen de cette demande, l'Union Locale C.G.T. a été mise à l'épreuve pendant trois ans et cette expérience a donné des résultats satisfaisants : propreté de l'Environnement rigoureusement respectée sans qu'aucune récidive ne vienne contrarier cette situation.

En conséquence et compte tenu du caractère positif de cette attitude, une remise gracieuse (l'annulation des titres de recettes n° 93/11870 et 93/11871) pourrait être accordée.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/256  
OBJET

Demande d'indulgence  
Frais d'enlèvement pour  
affichage sauvage  
Annulation du titre de recettes  
n° 93/12654

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Le 22 octobre 1993 à 9H50 les Etablissements Le Fresnoy, domiciliés 22 rue du Fresnoy à Tourcoing se sont vus infliger un procès verbal de constatation d'infraction pour pose d'affiches sur la voie publique.

Parallèlement, le paiement d'une redevance de nettoyage fixée à 2 609,20 francs leur a été réclamé.

Or, la preuve a été apportée que cette infraction n'incombe pas aux établissements susmentionnés (ceux-ci avaient utilisé les services d'une société, La Mélinite Productions).

En outre, dès qu'elle a eu connaissance de l'interdiction imposée par la loi, l'association Le Fresnoy a ordonné et obtenu l'arrêt immédiat des opérations d'affichage sauvage et rien n'a été réalisé depuis, compte tenu des engagements contractés à ce sujet.

C'est pourquoi, l'annulation du titre de recettes n° 93/12654 pourrait être accordée dans le cadre de l'acceptation d'une remise gracieuse.

En accord avec votre commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir faire votre cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/257

OBJET

**Modification du règlement  
relatif à la Publicité**

**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

L'actuel règlement, relatif à la publicité sur le territoire de la Ville de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes, a été approuvé le 16 mars 1987 par délibération du Conseil Municipal.

Depuis, la création d'Euralille et du boulevard périphérique Est ont apporté de profondes mutations urbaines. De plus, la prolifération anarchique de la publicité a nécessité des modifications pour harmoniser la réglementation aux besoins actuels.

En partenariat avec les professionnels de l'affichage et de la publicité, des réunions techniques ont eu lieu depuis le 22 avril 1994. Les changements suivants ont donc été décidés :

**- Extension de la Zone P. R. 5, au détriment de la Zone en régime général**

- rue de Lannoy
- rue Jacquard (Hellemmes)
- avenue Oscar Lambret
- rue Gustave Courbet
- rue Léon Jouhaux (du pont Léo Lagrange au Boulevard de la Lorraine)
- avenue et pont de Dunkerque
- rue Eugène Jacquet
- rue de Flers
- rue de la Chaude Rivière (hors Zone de publicité Elargie)

Ces voies préalablement en Régime Général n'avaient pas de contrainte de pose de panneaux portatifs (sauf Site Classé et Monuments Historiques). Cette nouvelle situation interdira les panneaux sur Unité Foncière de moins 10 m et n'autorisera qu'une implantation par 30 m de linéaire.

**- Extension de la Zone P. R. 3**

**\* au détriment de la Zone P. R. 1**

- avenue Léon Jouhaux (hors Zone Interdite)
- boulevard de la Lorraine
- boulevard de la Moselle
- boulevard Paul Painlevé (à partir de la bretelle, porte de Valenciennes)
- boulevard du Président Hoover
- boulevard Emile Dubuisson

Ces voies préalablement soumises à la Zone.P.R.1 où les panneaux portatifs étaient interdits, permettront ce genre d'implantation, à condition que celle-ci soit acceptée par la Ville de Lille dans le cadre d'éventuels projets d'aménagements.

Ce choix a été fait en contre partie des voies suivantes qui, elles, se verront interdites de panneaux portatifs (sauf aménagements spéciaux) de manière à :

- éviter la pose de portatifs sur les espaces verts des boulevards intérieurs
- limiter les panneaux sur pignon (de 2 autorisés, ils passeront à 1).

**\* au détriment de la Zone P. R. 4**

- boulevard de la Moselle
- place Antoine Tacq
- boulevard de Metz
- place Barthélémy Dorez
- boulevard de Strasbourg
- place Jacques Febvrier
- boulevard d'Alsace
- boulevard de Belfort
- place Guy de Dampierre
- rue Beethoven

**- Extension de la Zone Elargie**

- toute la zone délimitée par Euralille (anciennement Z. A. C. des Gares et Foire Internationale de Lille)

L'extension de la Zone Elargie permettra de prendre en compte les changements dûs à la création du nouveau boulevard périphérique Est, et du quartier Euralille.

La publicité est admise dans le cadre d'aménagements spéciaux autorisés par la Ville de Lille ce qui laissera la maîtrise de la publicité sur cette zone et une meilleure adaptation au quartier.

**- Modification de la mention**

« regroupement possible des panneaux à l'entrée de ville » à remplacer par « regroupement possible de 2 dispositifs maximum à l'entrée de ville »

Cette modification a pour but de diminuer le nombre de panneaux, en particulier au niveau des terrains S.N.C.F. qui coupent les pénétrantes (Faubourg d'Arras, Faubourg-des-Postes).

**- Création d'une Z. P. R. 6 pour le C. D. 701**

- 2 dispositifs autorisés par Unité Foncière comprise entre 30 et 150 mètres
- 4 dispositifs autorisés par Unité Foncière de plus de 150 mètres

La nouvelle Zone Restreinte du C.D.701 a pour effet de limiter les implantations. Auparavant, le C.D. était repris au Régime Général, ce qui aurait permis nombre d'implantations, sans aucune limite.

Ces propositions seront soumises à l'examen du groupe de travail prévu par la loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 2 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/258

OBJET

Subventions destinées aux organismes  
à caractère social - Personnes Handicapées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550, pour :

- VALENTIN HAUY	10 000 F
- A.S.H.P. LILLE LES ALOUETTES	3 500 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 466, pour :

- CENTRE SOCIAL FORMATION ET CULTURE DES SOURDS	25 000 F
- CENTRE REGIONAL POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE INADAPTEES	40 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/259

**OBJET**

Attribution de primes municipales  
à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre  
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud  
et courées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limités à 70 000 Francs, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- Madame Félicie LALAU  
7 Cité Lefebvre  
2 rue de la Marbrerie à Lille  
objet des travaux : installation d'un wc intérieur et raccordement au tout à l'égout  
montant T.T.C. des travaux : 5 679,48 Frs  
montant de la prime (10 %) : 568 Frs
- Monsieur et Madame René DERNONCOURT  
21 rue du Docteur Yersin à Lille  
objet des travaux : pose de fenêtre avec vitrage isolant et volets roulants  
montant T.T.C. des travaux : 54 000 Frs  
montant de la prime (10 %) : 5 400 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur le Chapitre 964.2 - Article 651.1.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/260

**OBJET**

Subventions municipales dans le cadre  
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud  
et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 et à la délibération n° 95/359 du 29 mai 1995 qui définissent les conditions d'attribution par la Ville aux bailleurs privés d'une subvention correspondant à 10 % du montant des travaux retenus par l'A.N.A.H., en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de donner un avis favorable à la demande présentée par :

- le SCI LOCABAC

Monsieur Roberto GIAMMETTA

2 rue Félix Demartin

59112 ANNOEULLIN

adresse de l'immeuble objet des travaux : 71 rue de la Justice à Lille

montant des travaux retenus par l'A.N.A.H. : 186 504 Frs

montant de la subvention municipale (10 %) : 18 650 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur le Chapitre 964.2 - Article 657.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

162  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N 96/261

OBJET

Subventions destinées aux organismes  
à caractère social - Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- LES FRANCAS 66 400 F

- MARTINE BERNARD 60 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- LE P.A.R.I. 20 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 4369, pour :

- MISSION LOCALE DE LILLE 240 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/262

OBJET

Subventions ou participations financières  
destinées aux organismes  
à caractère social dans le cadre du  
Contrat de Ville - Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre du Contrat de Ville.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées sous réserve du financement de l'Etat et des autres financeurs et contractualisées avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- LES FRANCAS	10 000 F
- GROUPE SCOUT ISLA LILLE	25 000 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	40 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- LILLE SUD INSERTION	14 500 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	10 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444, pour :

- ANTENNE SOCIALE P.A.C.T. DE FIVES	15 500 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 000 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	30 000 F
- CENTRE SOCIAL CONCORDE	15 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/263

OBJET**MAISON DE QUARTIER CONCORDE****ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Maison de quartier concorde a connu une situation financière délicate en 1994 et 1995. Le départ de son directeur a conduit l'association gestionnaire à mettre en oeuvre une restructuration pédagogique et financière. La Ville de Lille accompagne cette volonté de restructuration par une aide apportée au financement du poste de direction pour l'année 1996.

Nous vous proposons d'accorder une subvention de 177 000 frs correspondant au coût de ce poste.

Cette proposition entre dans le cadre de l'évolution à terme de la prise en compte par les associations gestionnaires, de la fonction employeur, de leur directeur. Cette évolution, acceptée par la Ville de Lille, s'appliquera prochainement aux maisons de quartier de Wazemmes et du Vieux-Lille.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons d'approuver le versement d'une subvention de 177 000 frs à la Maison de Quartier Concorde.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996, sous l'intitulé "Maisons de quartier Postes de Directeurs et Animateurs".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/264

OBJET

Subvention destinée à l'association les Francas

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille Sud sont interrompues.

Il importe de mettre en place très rapidement, des relais pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

En ce qui concerne l'accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans, le nouveau support juridique relais sera constitué à partir de l'association les Francas en attendant la mise en place des nouvelles structures avant l'été.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'association les Francas une subvention de 60 000 Francs au titre du centre de loisirs sans hébergement, qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-compte 8291

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/265

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières  
à des Structures diverses, associatives ou publiques,  
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance  
autres que les crèches ou pouponnière municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 642 - Sous-Compte 9984 :

- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS	29 705 F
- MAISON DE QUARTIER WAZEMMES	22 281 F
- INNOV'ENFANCE	111 394 F
- COLLINE	7 426 F
- POINT RENCONTRE NORD	7 426 F
- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU	22 281 F
- GEDAL	112 862 F
- BOULES DE GOMME	93 839 F
- MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	22 281 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	196 862 F

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/266

OBJET

Subventions destinées aux Haltes-garderies,  
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales  
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884 :

- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS	27 455 F
- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	4 686 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	21 156 F
- MAISON DE QUARTIER WAZEMMES	28 840 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	3 173 F
- ASSOCIATION JEUNE ENFANCE NORD	10 815 F
- COLLINE	3 605 F
- LE VENT EN POUPE	7 210 F
- S.O.S. ENFANTS DU DIMANCHE	3 399 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS	31 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/267

OBJET

Mise à disposition de Locaux Municipaux  
au profit du Conseil Général du Nord  
pour les activités de Protection Maternelle et Infantile :  
détermination des loyers et des charges

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les activités de Protection Maternelle et Infantile, assurées par le Conseil Général du Nord, se déroulent dans un certain nombre de locaux de la Ville. Cependant, la loi de 1989 précise que l'organisation et le fonctionnement des P.M.I. sont à la charge intégrale et obligatoire des Conseils Généraux.

Dans ce cadre, les services de la Ville ont engagé une négociation avec les services du Conseil Général du Nord pour définir les modalités conventionnelles liées à l'usage de ces locaux.

En toute hypothèse, il convient, d'ores et déjà, de fixer par délibération le montant des loyers et charges correspondant aux locaux mis à disposition, ce montant sera à réactualiser chaque année.

En référence aux tableaux récapitulatifs ci-joints et en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 3 avril 1996 et sous réserve de l'accord de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se réunira le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions et autoriser l'admission des recettes correspondantes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ANALYSE DES TABLEAUX CONCERNANT LES LOCAUX OCCUPES  
PAR LA P.M.I. (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)**

**TABLEAU I**

Etat des locaux occupés par la P.M.I.

Répartition des surfaces exclusivement occupées par la P.M.I. et des surfaces occupées dans des locaux communs

**TABLEAU II**

Evaluation du ratio en fonction des surfaces occupées exclusivement par la P.M.I.

**TABLEAU III**

Montant annuel des charges relatives aux surfaces occupées exclusivement par la P.M.I.

**TABLEAU IV**

Evaluation du ratio en fonction des surfaces occupées dans des locaux communs et du temps d'utilisation

**TABLEAU V**

Montant annuel des charges relatives aux surfaces occupées et au temps d'utilisation

**TABLEAU VI**

Etat récapitulatif des charges

**TABLEAU I****LISTE DES LIEUX DE CONSULTATION P.M.I. : LOCAUX VILLE DE LILLE**

15/04/96

Adresses	Nombre de pièces	Surface totale P.M.I.	locaux exclusifs P.M.I.	locaux P.M.I. communs	Plages d'occupation	Valeur locative annuelle
<b>18, RUE BOURJEMBOIS</b>	salle d'attente (50 %) 3 bureaux 1 bureau réserve sanitaires communs	<b>62 m2</b>	44 m2	18 m2	8 consultations infantiles mensuelles 4 bilans de 4 ans mensuels	14 260 F
<b>1, RUE ARMAND CARREL (CENTRE SOCIAL)</b>	hall salle d'attente 4 bureaux pièce d'isolement	<b>85 m2</b>		<b>85 m2</b>	5 consultations infantiles mensuelles 4 bilans de 4 ans mensuels	29 750 F
<b>60, RUE DU GENERAL DE LA BOURDONNAYE</b>	2 bureaux salle d'attente sanitaires communs	<b>62 m2</b>	37 m2	25 m2	4 consultations infantiles mensuelles 4 bilans de 4 ans mensuels	18 600 F
<b>26, RUE DES ARCHIVES (HALLES AUX SUCRES)</b>	salle d'attente 3 bureaux 3 sanitaires	<b>121,10 m2</b>	49,10 m2	72 m2	8 consultations infantiles mensuelles 4 bilans de 4 ans mensuels	78 715 F
<b>2, RUE DE LA LOIRE (MAISON DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE)</b>	hall et salle d'attente 7 bureaux sanitaires réserve salle de jeux rangement dégagement archives	<b>285 m2</b>	138 m2	147 m2	12 consultations infantiles mensuelles 8 bilans de 4 ans mensuels 16 consultations prénatales et planification mensuelles	99 750 F
<b>65, RUE SAINT BERNARD (CENTRE SOCIAL CONCORDE)</b>	salle d'attente 3 bureaux sanitaires communs	<b>90 m2</b>		<b>90 m2</b>	12 consultations infantiles mensuelles 8 bilans de 4 ans mensuels	18 000 F

<b>CENTRE DE LA PETITE ENFANCE</b> <b>PLACE JACQUES FEBVRIER</b>	hall dégagement salle d'accueil 3 bureaux salle de réunion salle d'examen 3 locaux sanitaires	<b>184 m<sup>2</sup></b>	71 m <sup>2</sup>	113 m <sup>2</sup>	14 consultations infantiles mensuelles 8 bilans de 4 ans mensuels 6 consultations prénatales et planification mensuelles	120 000 F
<b>MAISON DE QUARTIER RUE D'EYLAU</b>	salle d'attente 5 bureaux	<b>285 m<sup>2</sup></b>	285 m <sup>2</sup>		16 consultations infantiles mensuelles 8 bilans de 4 ans mensuels 4 consultations prénatales et planification mensuelles	104 000 F
<b>1, RUE GEORGES LEFEBVRE (déplacement rue de Valmy)</b>	salle d'attente salle de mensurations laboratoire cabinet médical cabinet assistantes médicales	<b>120 m<sup>2</sup></b>	120 m <sup>2</sup>			33 600 F

TABLEAU II

**LIEUX DE CONSULTATION P.M.I. MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE  
EVALUATION DU RATIO EN FONCTION DES SURFACES OCCUPEES  
EXCLUSIVEMENT PAR LA P.M.I.**

15/04/96

Adresses	Etat des surfaces occupées		Locaux P.M.I. Ratio	Observations
	Surface du bâtiment	Surface des locaux P.M.I.		
<b>18 RUE BOURJEMBOIS</b>	565 m2	44 m2	8 %	salle d'attente 50 % P.M.I.
<b>1, RUE ARMAND CARREL</b>	1 200 m2	85 m2	7 %	salle d'attente : locaux exclusifs P.M.I.
<b>60, RUE DU GENERAL DE LA BOURDONNAYE</b>	1 338 m2	37 m2	3 %	salle d'attente : locaux du centre social
<b>26, RUE DES ARCHIVES</b>	538 m2	49,10 m2	9 %	salle d'attente exclusive à la P.M.I, pouvant servir au C.L.S.H.
<b>2, RUE DE LA LOIRE</b>	588 m2	138 m2	23 %	
<b>65, RUE SAINT BERNARD</b>	1 565 m2	90 m2	6 %	
<b>C.P.E. JACQUES FEBVRIER</b>	670 m2	71 m2	11 %	salle d'attente P.M.I. pouvant servir aux habitants
<b>MAISON DE QUARTIER WAZEMMES</b>	1 607 m2	285 m2	18 %	
<b>1 RUE GEORGES LEFEBVRE</b>	2 013 m2	120 m2	6 %	locaux transférés rue de Valmy

173

TABLEAU III

**MONTANT ANNUEL DES CHARGES RELATIVES AUX SURFACES  
OCCUPEES EXCLUSIVEMENT PAR LA P.M.I.**

Adresses	Ratio	Loyer 1996	Eau 1995	Chauffage 1995	Electricité 15/04/96
<b>18, RUE BOURJEMBOIS</b>	<b>8 %</b>	<b>1 141</b>	<b>400</b>	<b>4 232</b>	<b>781</b>
<b>1, RUE ARMAND CARREL</b>	<b>7 %</b>	<b>208</b>	<b>629</b>	<b>9 704</b>	<b>1 750</b>
<b>60, RUE DE LA BOURDONNAYE</b>	<b>3 %</b>	<b>558</b>	<b>782</b>	<b>5 445</b>	<b>2 339</b>
<b>26, RUE DES ARCHIVES</b>	<b>9 %</b>	<b>7 084</b>	<b>756</b>	<b>4 950</b>	<b>5 025</b>
<b>2, RUE DE LA LOIRE</b>	<b>23 %</b>	<b>22 942</b>	<b>1 360</b>	<b>12 617</b>	<b>2 846</b>
<b>65, RUE SAINT BERNARD</b>	<b>6 %</b>	<b>1 080</b>	<b>1 336</b>	<b>6 663</b>	<b>3 601</b>
<b>C.P.E. JACQUES FEBVRIER</b>	<b>11 %</b>	<b>13 200</b>	<b>660</b>	<b>6 050</b>	<b>718</b>
<b>MAISON DE QUARTIER WAZEMMES</b>	<b>18 %</b>	<b>18 720</b>	<b>1 156</b>	<b>6 593</b>	<b>10 090</b>

**TABLEAU IV**

**LIEUX DE CONSULTATION P.M.I. MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE  
EVALUATION DU RATIO EN FONCTION DES SURFACES OCCUPEES  
DANS DES LOCAUX COMMUNS ET DU TEMPS D'UTILISATION**

15/04/96

Adresses	Nombre de jours d'utilisation/an	Nombre de jours possibles d'utilisation/par an	Surface du bâtiment	Surface occupée par la P.M.I. locaux communs	Ratio
<b>18 RUE BOURJEMBOIS</b>	<b>66</b>	<b>312</b>	<b>565 m<sup>2</sup></b>	<b>18 m<sup>2</sup></b>	<b>1 %</b>
<b>1, RUE ARMAND CARREL</b>	<b>49,5</b>	<b>312</b>	<b>1 200 m<sup>2</sup></b>	<b>85 m<sup>2</sup></b>	<b>1 %</b>
<b>60, RUE DU GENERAL DE LA BOURDONNAYE</b>	<b>44</b>	<b>312</b>	<b>1 338 m<sup>2</sup></b>	<b>25 m<sup>2</sup></b>	<b>0,2 %</b>
<b>26, RUE DES ARCHIVES</b>	<b>66</b>	<b>312</b>	<b>538 m<sup>2</sup></b>	<b>72 m<sup>2</sup></b>	<b>3 %</b>
<b>2, RUE DE LA LOIRE</b>	<b>198</b>	<b>312</b>	<b>588 m<sup>2</sup></b>	<b>147 m<sup>2</sup></b>	<b>16 %</b>
<b>65, RUE SAINT BERNARD</b>	<b>110</b>	<b>312</b>	<b>1 565 m<sup>2</sup></b>	<b>90 m<sup>2</sup></b>	<b>2 %</b>
<b>C.P.E. JACQUES FEBVRIER</b>	<b>154</b>	<b>312</b>	<b>670 m<sup>2</sup></b>	<b>113 m<sup>2</sup></b>	<b>8 %</b>
<b>MAISON DE QUARTIER WAZEMMES</b>	<b>154</b>	<b>312</b>	<b>1 607 m<sup>2</sup></b>	<b>285 m<sup>2</sup></b>	<b>9 %</b>

175

Nombre de jours d'ouverture possibles par an : 6 jours par semaine soit 312 jours par an

Calcul du ratio : nombre de jours d'utilisation par an x surface P.M.I.      x 100  
nombre de jours d'ouverture possibles x surface totale

TABLEAU V

**MONTANT ANNUEL DES CHARGES RELATIVES AUX SURFACES  
OCCUPEES ET AU TEMPS D'UTILISATION**

Adresses	Ratio	Loyer 1996	Eau 1995	Chauffage 1995	15/04/96 Electricité 1995
<b>18, RUE BOURJEMBOIS</b>	1 %	143	50	529	98
<b>1, RUE ARMAND CARREL</b>	1 %	297	90	1 386	250
<b>60, RUE DE LA BOURDONNAYE</b>	0,2 %	37	52	363	156
<b>26, RUE DES ARCHIVES</b>	3 %	2 361	252	1 650	1 675
<b>2, RUE DE LA LOIRE</b>	16 %	15 960	946	8 777	1 980
<b>65, RUE SAINT BERNARD</b>	2 %	360	445	2 221	1 200
<b>C.P.E. JACQUES FEBVRIER</b>	8 %	9 600	480	4 400	522
<b>MAISON DE QUARTIER WAZEMMES</b>	9 %	9 360	578	3 296	5 045

TABLEAU VI

**LOCAUX P.M.I.  
ETAT RECAPITULATIF DU LOYER ET DES CHARGES**

15/04/96

17

Adresses	Locaux exclusifs	Locaux communs	Total par local
<b>18, RUE BOURJEMBOIS</b>	6 554	820	7 374
<b>1, RUE ARMAND CARREL</b>	12 291	2 023	14 314
<b>60, RUE DE LA BOURDONNAYE</b>	9 124	608	9 732
<b>26, RUE DES ARCHIVES</b>	17 815	5 938	23 753
<b>2, RUE DE LA LOIRE</b>	39 765	27 663	67 428
<b>65, RUE SAINT BERNARD</b>	12 680	4 226	16 906
<b>C.P.E. JACQUES FEBVRIER</b>	20 628	15 002	35 630
<b>MAISON DE QUARTIER WAZEMMES</b>	36 559	18 279	54 838
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>155 416</b>	<b>74 559</b>	<b>229 975</b>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/268

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières  
au Centre Social de l'Arbrisseau

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille Sud sont interrompues.

Il importe de mettre en place très rapidement, des relais pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

En ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants, le nouveau support juridique relais sera constitué à partir du Centre Social de l'Arbrisseau en attendant la mise en place des nouvelles structures avant l'été.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, nous vous demandons de bien vouloir accorder au Centre Social de l'Arbrisseau les participations financières correspondantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 642 - Sous-Compte 9984, soit :

- 100 255 F au titre des actions de haltes-garderies « la Ronde et la Ribambelle »
- 11 139 F au titre des actions liées à la Maison d'Accueil Parents-Enfants

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/269

**OBJET**

Activités Petite-Enfance dans le Quartier de Lille Sud

Versement d'une subvention  
au Centre Social de l'Arbrisseau

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille Sud sont interrompues.

Il importe de mettre en place très rapidement, des relais pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

En ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants, le nouveau support juridique relais sera constitué à partir du Centre Social de l'Arbrisseau en attendant la mise en place des nouvelles structures avant l'été.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, nous vous demandons de bien vouloir accorder au Centre Social de l'Arbrisseau les subventions correspondantes qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884, soit :

- 94 956 F au titre des actions de haltes-garderies « la Ronde et la Ribambelle »
- 37 853 F au titre des actions liées à la Maison d'Accueil Parents-Enfants
- 17 650 F au titre du Centre de Loisirs Maternel

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/270

OBJET**Charte Patrimoniale -  
Présentation -****Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

Devant le souci commun du Ministère de la Culture et des Collectivités Locales d'établir des chartes d'objectif dans les domaines notamment culturels, la Ville de LILLE, en liaison avec la D.R.A.C., a travaillé à la mise en place d'une Charte pour le Patrimoine de la Ville.

Le contenu et les objectifs de cette Charte sont repris dans le document qui vous a été soumis. Il établit, à la fois, un bilan des édifices et objets mobiliers classés, propriétés de la Ville et les sites prioritaires à protéger sur les 5 prochaines années.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 4 et 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver la convention ci-jointe et ses annexes et autoriser sa signature.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/273

OBJET

Musée des Beaux-Arts -  
Donation, par Madame Bénédicte  
PIERENS, de 5 de ses dessins -  
Acceptation -

**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Madame Bénédicte PIERENS, domiciliée à La Madeleine, a proposé à Monsieur le Maire la donation, au Musée des Beaux-Arts de Lille, dont elle est guide-conférencière depuis 1969, de 5 dessins.

Il s'agit des 5 œuvres suivantes :

- W 4O24 - Fusain (recto et verso) ;
- W 4O25 - Fusain (recto et verso) ;
- W 4O26 - Fusain (recto) ;
- W 4O27 - Fusain (recto et verso) ;
- W 4O28 - Huile au recto, fusain au verso.

Ces œuvres ont été réalisées dans l'Atelier du Peintre Fernand LEGER dont Madame PIERENS a été l'élève de 1950 à 1952.

Cette donation, estimée globalement à 50.000 Francs, représente un enrichissement notable pour le Musée car les dessins du XXème siècle sont peu nombreux dans le Cabinet des dessins.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 4 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce don.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/274

**OBJET**

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Admission en recettes d'une subvention du Conseil Général de 50 000 francs pour le projet « Découvre ton quartier, ta ville et ta région ».

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général du Nord a voté au titre de l'année 1995 une subvention de 50 000 francs pour le soutien du projet mené par l'Hospice Comtesse « Découvre ton quartier, ta ville et ta région ».

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 4 avril et 19 avril 1996 de bien vouloir autoriser :

- l'admission en recettes de la somme de 50 000 francs.
- l'ouverture du crédit d'emploi

- de la somme de 15 000 francs au chapitre 945-231 article 609 sous-compte 117

- de la somme de 35 000 francs au chapitre 945-231 article 615 sous-compte 783 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/275

**OBJET**

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Politique de la Ville,
- contrat intercommunal 96
- Sollicitation de subventions

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

« Découvre ton quartier, ta ville et ta région » est une action culturelle intercommunale intégrée au programme « Contrat de Ville » 95 du XIème plan.

La Ville de Lille en est le maître d'ouvrage, le musée de l'Hospice Comtesse l'opérateur - maître d'œuvre.

Le descriptif de ce projet vous est soumis ci-après. Le budget prévisionnel afférent est également joint.

Il convient de préciser que la participation de la Ville de 210 000 francs correspond :

- à la valorisation du personnel vacataire ainsi qu'au matériel et aux fournitures pris en charge par le musée.

Cette action est présentée dans le cadre des contrats intercommunaux-politique de la Ville pour sollicitation d'une subvention de l'Etat/Région.

En accord avec la commission de la culture réunie le 4 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter en outre une subvention de 60 000 francs du Conseil Général et une subvention de 50 000 francs du F.A.S.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/276

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Admission en recettes d'une subvention de 20 000 francs du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), pour le projet « Découvre ton quartier ta ville et ta région »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) a décidé d'accorder, au titre de l'année 1995, une subvention de 20 000 francs pour le soutien du projet « Découvre ton quartier, ta ville et ta région ».

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 4 avril et 19 avril 1996, de bien vouloir autoriser :

- l'admission en recettes de la somme de 20 000 francs.
- l'ouverture du crédit d'emploi
- de la somme de 10 000 francs au chapitre 945-231 article 615 sous-compte 783
- de la somme de 10 000 francs au chapitre 945-231 article 661 sous-compte 121 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/278

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -  
Lot n°10 : Plomberie sanitaire - Avenant n°5

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Ceux-ci sont actuellement en cours.

Dans le cadre de ces travaux, un tapis drainant en vide sanitaire a été réalisé, afin de canaliser les eaux de la nappe phréatique, vers une installation de relevage.

Cette installation a été dimensionnée par la maîtrise d'oeuvre à partir d'une étude de sol destinée à définir le débit des eaux à évacuer.

Or dès la mise en service de cette installation, il est apparu que les débits effectifs sont nettement supérieurs à ceux résultant des études. Ce qui, indépendamment de toute recherche en responsabilité qui sera entreprise, rend absolument nécessaire une adaptation à la situation existante.

C'est pourquoi nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de la Culture, d'appel d'offres, qui se sont réunies respectivement les 6 mars 1996 et 23 avril 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant afin de redimensionner les installations par rapport aux débits réels.

Lot 10 : plomberie sanitaire

2.627.757,15 F. T.T.C.

417.276,00 F. T.T.C.

3.045.033,15 F. T.T.C.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/279

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -  
Traitement des façades - Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 89/264 du 18 mai 1989, vous avez autorisé le lancement d'un concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Le jury de concours s'est réuni le 5 mai 1990 et a désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat. Ce choix a été entériné par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 juillet 1990.

Par délibération 91/163 du 18 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée, pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment lame.

Par délibération 92/617 du 14 décembre 1992, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de réaliser les travaux afférents au clos et couvert, sous maîtrise d'oeuvre Ville de Lille. Ces travaux se décomposent en plusieurs lots : traitement des façades, toiture, serrurerie, vitraux.

Lors de sa séance du 29 septembre 1993, la Commission d'appel d'offres a attribué le lot "traitement des façades" à l'entreprise CAZEAUX, à l'exclusion des travaux concernant la façade Sud du bâtiment existant.

Le dossier de maîtrise d'oeuvre élaboré par l'Architecte M. IBOS prévoyait au titre du lot n°15 : maçonneries et céramiques, la reprise des pierres de la façade Sud du bâtiment existant, ainsi que son traitement mais uniquement sur l'emprise de l'ancien bâtiment administratif.

Afin de terminer la rénovation complète de la façade Sud, nous vous demandons en accord avec vos Commissions de la Culture, d'appel d'offres, qui se sont réunies respectivement les 6 mars 1996 et 23 avril 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché de l'entreprise CAZEAUX.

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
3.875.667,02 F. T.T.C.	307.401,56 F. T.T.C.	4.183.068,58 F. T.T.C.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/280

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -  
Ordonnancement, pilotage et coordination  
de chantier - Résiliation des marchés

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 89/264 du 18 mai 1989, vous avez approuvé l'organisation d'un concours d'architecte en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts, sur la base du programme établi préalablement et conformément à l'article 314 bis du Code des marchés publics.

Le jury de concours a désigné comme lauréat M. Jean-Marc IBOS, Architecte.

Compte-tenu de la complexité des tâches et ouvrages à exécuter, vous avez autorisé par délibération n°91/698 du 16 décembre 1991, le lancement d'un appel d'offres, en vue de l'attribution d'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantier (O.P.C.)

Cette mission concerne :

- l'organisation et la coordination générale des intervenants,
- l'ordonnancement (ou l'analyse) et la planification de l'ensemble de l'opération,
- l'organisation et la coordination temporelle des études d'exécution,
- le pilotage du chantier, c'est-à-dire la mise en application, au stade des travaux, des diverses mesures d'organisation élaborées lors de l'ordonnancement et de la planification.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 26 février 1992, a désigné la Société SECOP, filiale du Cabinet GAILLET pour cette mission portant sur les travaux du bâtiment.

Par délibération 95/290 du 10 avril 1995, vous avez décidé la mise en oeuvre d'une tranche complémentaire de travaux et confié à la SECOP, par voie de marché négocié, la mission O.P.C. afférent à celle-ci.

Par courrier du 23 novembre 1995, le Cabinet GAILLET nous a fait part du dépôt de bilan du groupe GAILLET, et donc de la SECOP, en date du 11 septembre 1995.

Par jugement en date du 23 octobre 1995, le Tribunal de Commerce de Lille a prononcé la liquidation judiciaire du Cabinet GAILLET. Par décision du 6 novembre 1995, la juridiction lilloise a autorisé la cession du Cabinet GAILLET à TRACTEBEL INGENIERIE et la création de la Société GAILLET S.A.

Vous avez, lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 1995, décidé de transférer les deux marchés confiés à la SECOP, à la nouvelle Société GAILLET S.A., aux mêmes conditions que le marché de base.

La société GAILLET a depuis refusé par courrier du 14 février 1996, de reprendre la poursuite de la mission O.P.C. sur les bases financières initiales.

Depuis le 6 février 1996, l'absence de l'O.P.C. a été constatée sur le chantier. Cette mission a donc été depuis assurée par la Direction des Constructions et Equipements Publics.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Culture qui s'est réunie le 6 mars 1996 :

- d'annuler la délibération n°95/776 du Conseil Municipal du 18 décembre 1995
- de mettre fin à la mission O.P.C. de la SECOP et de clore les marchés, pour solde de tout compte, selon les prestations réalisées.
- Marché bâtiment : 1.301.207,00 F. H.T. base marché hors révision, versement du solde à payer de 84.000,00 F. H.T.
- Tranche complémentaire : 232.170,00 F. H.T. base marché hors révision, versement du solde à payer de 96.000,00 F. H.T.
- de confier l'achèvement de la mission O.P.C. de la première tranche et celle de la tranche complémentaire à la Direction des Constructions et Equipements Publics.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/271

OBJETAssociations Culturelles -  
Attributions de subventions -**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

Afin d'aider et d'encourager les Associations et Structures à caractère culturel, des subventions leur sont allouées chaque année, compte-tenu de l'activité et des ressources des demandeurs, de l'intérêt et de la qualité des projets d'animation culturelle présentés à la Ville.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 4 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 1996.

Les sommes en question pourront être prélevées sur les crédits ouverts aux sous-chapitres 945.280 et 281 - article 657 du B.P. 96.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

<u>Association</u> <u>! Thème</u>	<u>Projet</u>	<u>Budget de l'opération</u>	<u>Subvention obtenue en 95</u>	<u>Subvention Sollicitée en 96</u>	<u>propositions de la commission de la culture</u>
<b>Cinéma Photo</b>					
Prix de Court	12ème Festival	484.000 Frs	35.000 Frs (20.000 + 15.000)	40.000 Frs	17.500 Frs en AP JL BR
Les Ecrans éphémères	Fonctionnement de l'association	596.500 Frs	15.000 Frs	50.000 Frs	13.000 Frs en AP JL BR
Métropolille Image	Rencontres internationales de la photographie - novembre 1996+ formation à la photographie	30.000 frs		4.500 Frs	2.600 Frs en F. JL BR
Ass. Cazebul-smeno	7ème festival smeno de la bande dessinée en mai Grand Place			Aide logistique pour un chapiteau en centre ville (Grand Place)	aide logistique accordée
Fédération des Etudiants de l'Université Catholique de Lille	"Au film du temps" du 1er au 14 mai au cinéma Le Métropole projection de 12 films, organisation de débats et d'expositions	189.000 Frs		6.000 Frs	4.000 F en A.P. JL BR
<b>THEATRE</b>					
Théâtre de la Découverte	Aide à la création 96 + reprise de "3 petits points"		70.000 F		70.000 Fen A.P. JL BR
Théâtre Massenet	programmation 96		40.000 frs		40.000 Frs en A.P. JL BR
Maison de Quartier de Fives	Festival Quintefeuille de l'enfance	697.000 Frs	50.000 Frs + 20.000 Frs	70.000 Frs	43.800 Frs en A.P. JL BR.

Association pour la promotion et l'animation du Jardin Vauban	représentations du théâtre de marionnettes du jardin Vauban	458.260 Frs	60.000 Frs	100.000 Frs + 10.000 du service des Fêtes (achat de 600 places) (obtenu 80.000 Frs au BP 96)	8.700 Frs en Ft JL BR.
K.G.B.	Ateliers théâtre à Lille Sud	68.000 Frs	15.000 Frs	25.000 Frs	13.000 frs en F. JL. BR.
La Licorne	Ensemble des activités (reprise des créations 95 + 1 création 96/97)	555.750 Frs	10.000 Frs	20.000 Frs	13.000 Frs en F. JL. BR.
Collectif Organum	Production de Effluves + représentations dans le Festival Les Rencontres	1.750.000 Frs		100.000 Frs	cadre de la convention AFAA/CUDL
Théâtre de la Chandelle	Les sermons domestiques de B. BRECHT	253.800 Frs	10.000 Frs	30.000 Frs	17.500 Frs en A.P. J.L.BR
Kiko Théâtre	Animation théâtralisée et pédagogique de Zéphirin ou le Météore d'or de J. Verne Muséum d'Histoire Naturelle à Paris mai 96 M.H.N. de Lille septembre/octobre 96	271.900 Frs	10.000 Frs	non précisé	4.000 Frs en A.P. J.L.BR 5.000 Frs en A.P. J.B.
Le Caveau Lillois	Spectacle public et gratuit offert aux lillois salle des Célestines - 7 séances	9.000 Frs		9.000 Frs	4.000 Frs en Ft J.L.BR.
Théâtre de poche des Nuits Blanches	Spectacle amateur à découvrir + festival spectacle de mots + lecture - rencontres - soirées	155.000 Frs	10.000 Frs	20.000 Frs	17.500 Frs en Ft J.L.BR.
L'Ilot Théâtre	Création du spectacle "7 personnages en quête d'un verre"	251.900 Frs		20.000 Frs	8.700 Frs en A.P. J.L.BR.

Théâtre Amateur des Pays du Nord	Festival annuel		30.000		20.000 Frs en F JL BR
Théâtre de La Baraque Foraine	2 reprises - 2 nouveautés participation aux manifestations culturelles locales - animation - etc..	174.000 Frs	20.000 Frs	25.000 Frs	17.500 Frs en F JL BR
Kakophonic Micro théâtre	création de "1 artiste de la faim" de Kafka au Théâtre du Prato	150.000 Frs		20.000 Frs	8.700 Frs en A.P. JL BR

DANSE

Maison de Quartier centre social du Vieux-Lille	2ème festival de danses populaires du vieux-lille du 10 au 15 juin 1996	216.000 Frs	40.000 Frs A.P.	50.000 Frs	20.000 Frs en A.P. JL BR
Centre de danse et d'expressions contemporaines Ecole de danse	- Formation à la Maison de Quartier de Fives - Formation à Wazemmes - Projet insertion Wazemmes - Intervention à la Maison de Q. Concorde - Stage pédagogique Mafpen - Conte musical - Création de 2 chorégraphies	43.000 Frs  33.144 Frs 26.220 Frs  34.560 Frs  33.144 Frs  38.000 Frs 50.000 Frs	10.000 Frs en F.  F : 38.000 Frs AP : 84.000 Frs		8.700 Frs en F. JL. BR
Le Huit Renversé	Création d'une pièce chorégraphique "spéciale femme"	790.000 Frs	10.000 Frs	30.000 Frs	8.700 Frs en A.P. JL. BR

INTRO VISU (Trois quart face)	- 1 pièce créée au Théâtre des Nuits Blanches et adaptée "Le sourire de la vitesse" - 1 pièce chorégraphique et humoristique "pour Jacques T" - Diffusions	55.000 Frs		25.000 Frs	13.000 Frs en F. J.L. BR
Cie Interstice	- diffusion de la création 95 - création de "Bas les masques"	351.000 Frs		30.000 Frs	8.700 Frs en F. J.L. BR
Amicale des Bretons	promotion de la culture bretonne	42.400 Frs	1.500 Frs + 500 Frs	3.000 Frs	1.500 Frs en F. A. W.

**DIVERS**

Ass. Nord Accueil	Opération de relations publiques dans le cadre de l'A.G. 96	41.000 Frs	2.000 Frs en F.	non précisé	2.000 Frs en F. J.B.
Maison Saint Exupéry	Accueil et Culture		10.000 Frs		15.000 Frs en F. J.B.
Gai Kitsch Kamp			10.000 Frs		10.000 Frs en A.P. JL BR
Jeunesse Loisirs Famille	projet de quartier "un concours, 4 épreuves"	107.500 Frs	Contrat de Ville : 14.000 Frs	20.000 Frs	4.000 Frs en F. JL BR
M.A.J.T.	Festival Les Rencontres avec actions de formation, résidences de créations, diffusion, théâtre de rue, arts plastiques Accueil d'artistes plasticiens ds l'atelier-logement	- 330.000 Frs	130.000 Frs en Ft. 20.000 A.P.	200.000 60.000 Frs	123.900 Frs en F. JL BR 24.000 Frs en F. JL. BR

Vincent Van Dorpe	Festival Moulins à Musique : - 1 forum des associations - 1 concert, des animations théâtrales par et avec les habitants du quartier de Moulins Place Déliot le 1er wk de juillet	62.344 Frs		2.000 Frs de la Culture + 12.000 Frs en valorisation	2.000 Frs en F. JL. BR
Université Populaire de Lille	Fonctionnement	200.000 Frs	30.000 Frs	30.000 Frs	30.000 Frs en F. (J.B.)
Centre culturel britannique	fonctionnement	21.600		12.000 Frs	12.000 Frs en F. (JB)
CARAMEL(Création artistique et recherche audio-visuelle sur le métissage et l'échange à Lille)	Défilé-spectacle sous le thème du jazz à l'Aéronet	67.450Frs		20.000 Frs	4.000 Frs en A.P. JL BR  5.000 Frs en A.P. (J.B.)
Ass. culturelle et artistique Nima	- Fête de l'intégration avec concert de musique - Soirée jeune public - regard sur le cinéma iranien - symposium littéraire - les dimanches de Nima	- 77.700 Frs - 59.700 Frs - 42.200 Frs - 98.200 Frs - 75.200 Frs		- 5.000 Frs - 10.000 Frs - 10.000 Frs - 15.000 frs - 10.000 Frs	4.000 Frs en A.P. JL BR
Arts et Médias d'Afrique	Fest'Africa 96 en nov.	1.460.000 Frs	80.000 Frs en F.	150.000 Frs	80.000 Frs en F. JL BR
Assoc. Lieux d'Etres	animation de l'exposition Papier-passion à la B.M. du 16/1 au 2/3	5.154 frs		5.154 Frs ou achats d'ouvrages	5.000 Frs en F. (J.B.)
Association Périscope	Festival du Petit Vaurien à St Maurice Pellevoisin du 8 au 15 juin	111.000 Frs		30.000 Frs au titre de la citoyenneté, jeunesse et culture (voir les financements déjà accordés)	1.800 Frs en F. JL BR.

<b>l'Etincelle</b>	<b>spectacle son et lumière dans l'église Notre-dame de Pellevoisin avec 80 habitants du quartier</b>	<b>100.000 Frs</b>		<b>40.000 Frs</b>	<b>10.000 Frs en A.P. J.B.</b>
--------------------	---	--------------------	--	-------------------	--------------------------------

**PATRIMOINE**

Bataillon des canonniers sédentaires	fonctionnement du Musée des Canonniers	232.500 Frs	5.000 Frs en F.	25.000 Frs	2.000 Frs en F. J.B.
Société des Amis des Musées	fonctionnement de l'association		35.000 Frs en Ft + 75.000 au budget pour les expos temporaires	40.000 frs	35.000 Frs en F. J.B.
Renaissance du Lille Ancien	fonctionnement	1.150.000 Frs	12.000 frs	15.000 Frs	12.000 Frs en F. J.B.

**MUSIQUE**

Domaine Musiques	Publication de l'inventaire des fonds musicaux régionaux (dont 80 % sont conservés à la B.M.)	663.000 Frs		50.000	20.000 Frs en F. J.B.
Kaméléon	4 programmations : 1 musicale variée avec le public des quartiers, 1 en direction des enfants, 1 pour les jeunes de 16 à 25 ans de Wazemmes et Faubourg de Béthine plus 1 en association avec Titin et Miloud	643.429 Frs	60.000 Frs (45.000 en contrat de Ville + 15.000 en F.)	35.000 Frs	35.000 Frs en F. JL BR
Ondes Parallèles	Fonctionnement de l'association		10.000 Frs		20.000 Frs en F. JL BR
Les Amis de l'Art Lyrique	Fonctionnement		5.000 Frs en F.	5.000 Frs	5.000 Frs en F. J.B.

E.V. Clément Janequin	Echange avec la chorale D'eastcote près de Londres 23 et 24 mars	12.000 Frs	3.000 Frs (2.100 + 900)	3.000 Frs	2.000 Frs en F. A.W.
Ensemble vocal Le Madrigal de Lille	- Concerts de musique de renaissance italienne juin - Concert de Noël à N.D. de la consolation	- 5.000 Frs - 2.800 Frs <sup>7</sup>	3.000 Frs (2.100 + 900)	- 2.500 Frs - 1.300 Frs	3.000 Frs en A.P. A.W.
Ensemble vocal Roland de Lassus	- Chants, concerts, chorales à St Martin d'Esquermes, animations dans les maisons de retraite - stages de formation; animation de chants pour le chef de choeur	1.000 Frs  500 Frs	1.500 Frs (1.000 + 500)	1.500 Frs	1.000 Frs en F. A.W.
J.M.F.	Fonctionnement	822.000 Frs	40.000 Frs en F.	40.000 Frs .	30.500 Frs en F. J.L. BR
Ass. des parents d'élèves du C.N.R. (Fnapec)	3ème WK musical européen des médailles d'or à Ambleteuse les 28 et 29/9/96	165.000 Frs		5.000 Frs	5.000 Frs en A.P. JL BR
Eclats	- Fonctionnement de l'Orchestre - Partenariat avec l'Aéronef - Enregistrement de disques	78.780 Frs  21.750 Frs 110.700 Frs	8..400 (J.S.) (3.200 + 5.200)	- 15.000 Frs  - 10.000 Frs - 10.000 Frs	3.000 Frs en F. A.W.
Les Amis du Quintette IBERIA	Promotion et diffusion de concerts aide à la création d'oeuvres			2.500 Frs nécessaires pour payer à la Ville les charges d'utilisation de la Halle aux Sucres	2.200 Frs en F. JL BR
Les "In Oties"	Semaine de la chanson du 21 au 25 février	26.500 Frs 26.500		2.000 Frs	1.800 Frs en F. JL. BR
Chorale les XXX	Fonctionnement	84.000 Frs	8.000 Frs en F.		8.000 Frs en F. A.W.

Gde Harmonie de Fives	Fonctionnement	30.000 Frs	8.400 Frs en F.		8.000 Frs en F. A.W.
Collégium Musicum	Fonctionnement	30.000 Frs	2.100 Frs en F.		2.000 Frs en F. A.W.
A Coeur Joie	Fonctionnement		6.000 Frs en F.		2.000 Frs en F. A.W.
La Folia	Fonctionnement (concerts)	340.000 Frs	7.200 (4.000 + 3.200)	10.000 Frs + Opéra pour la Fête de la Musique	3.000 Frs en F. A.W.
Association Tire-Laine	Sergam Le Rom	840.000 Frs	100.000 Frs		20.000 Frs en A.P. JL. BR
Club Orphéonique fivois	Chant choral - enseignement public, individuel et collectif		1.500 Frs	1.500 Frs	1.500 Frs en F. A.W.

### ARTS PLASTIQUES

Ariap	3 expositions, action de formation, ouverture vers le public scolaire et le jeune public...	1.405.000	70.000 Frs + 20.000 Frs en F.	105.000 Frs : 90.000 (culture) + 15.000 animation jeunesse	60.000 Frs en F. JL BR
Carré Blanc	Présentation des œuvres de D. Pomereulle ou Pincemin + travaux de G. DUCHENE + peintures de Al MARTIN + expo de rentrée de la jeune création contemporaine en Nord P.D.C. ) 1 artiste japonais	146.500	5.000 Frs	10.000 Frs	8.000 Frs en F. JL BR

TCHLABI - sculpteur -	3 expos + participation des évènements culturels	2.000 Frs par expo 1.000 Frs		2.000 Frs par expo 1.000 Frs	2.200 Frs en F. JL BR 2.800 Frs en F. J.B.
<b><u>SCIENTIFIQUE</u></b>					
Sté Lilloise d'Histoire Naturelle	Conférences, sorties	35.000 frs	10.000 Frs	15.000 Frs	10.000 Frs en F. J.B.
Sté des Sciences	Fonctionnement	Budge 95 : 53.252 Frs	6.000 Frs	6.000 Frs	6.000 Frs en F. J.B.
<b><u>LIVRE/LECTURE</u></b>					
Tam Tam 59	Edition du mensuel Tam Tam 59 Promotion de la culture noire	551.515 Frs	5.000 Frs + 10.000 Frs	50.000 Frs (culture et citoyenneté droit de l'homme)	(10.000 Frs par la délégation aux relations interculturelles)
Renaissance française du Nord/P.D.C.	Défense de la langue française concours scolaire	31.500 Frs		1.000 Frs	1.000 Frs en F. J.B.

198

**Ft = Fonctionnement****A.P. = Aide au Projet****JL.BR = Jean-Louis Brochen****JB = Jacquie BUFFIN****AW = Annie Wardavoir**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/272

OBJET

Contrat de Ville 1996 -  
Actions Culturelles

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

En réunion du 12 février 1996, le Conseil Municipal a adopté les projets de programmes d'actions à mener, en 1996, dans les sites prioritaires repris dans le Contrat d'agglomération - Contrat de Ville 1994-1998.

Pour faire suite à la négociation menée, depuis, avec l'Etat-Région, des actions prioritaires ont été arrêtées.

Chacune de ces actions vous est soumise dans le tableau récapitulatif ci-joint.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 6 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce tableau récapitulatif ;
- approuver la répartition des subventions proposées aux maîtres d'ouvrage correspondants ;
  - imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 945-280 article 657 sous comptes 08710 et 04326 du budget primitif 1996 intitulés "Contrat de Ville" et "Politique de la Ville - Projets culturels dans les Quartiers".
  - prévoir le renforcement des lignes budgétaires précitées par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932-212 article 662.9 sous-compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine " et au chapitre 940-211 article 657 intitulé "accompagnement des projets de quartier"

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**CONTRAT DE VILLE 96**  
**Délégation de Jacquie Buffin**

TITRE DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	Action Nouvelle	Action95 Reconduite 96	Part Délégat. J.B.	Part Etat/ Région	Autres	Total Général	Part Politique de la Ville
<b>Transversal</b>								
Découvre ton quartier, ta ville, ta région (intercommunal)	Ville de Lille, Musée Comtesse		X	210 000	400 000	330 000	940 000	
<b>Fives</b>								
Engager les Parents dans les pratiques éducatives	FILOFIL		X	5 000	30 000		60 000	25 000
Soutien à la libre expression des projets des habitants	Association Lille aux Livres		X	5 000	11 885		23 770	6 885
Ce qu'est un Musée	Ass. Départ. OCCE Nord		X	15 000	33 000	34 000	100 000	18 000
<b>Lille-Sud</b>								
Eveil Culturel	F.S.E. Collège Louise Michel		X	5 000	30 000	20 000	80 000	25 000
<b>Wazemmes</b>								
Histoire du quartier	A.R.I.A.P.	X		10 000	48 750	237 500	335 000	38 750
La Bibliothèque au service de tous les âges	Association "Lille aux Livres"		X	10 000	35 250		70 500	25 250
<b>Bois Blancs</b>								
Mon quartier, mes racines, et des lecteurs à conquérir	Association Lille aux Livres		X	10 000	33 250		66 500	23 250
<b>Moulins</b>								
Aide aux apprentissages fondamentaux pour jeunes et adultes	Association Lille aux Livres	X		10 000	10 000		20 000	
<b>L'enfance et le Livre</b>	Ass. Lille aux Livres		X	10 000	20 000		40 000	10 000
Regard sur le quartier, son histoire, sa "mémoire", son évolution	Lille aux Livres	X		20 000	50 000	27 384	127 384	30 000
<b>Total délégation Jacquie Buffin</b>				<b>310 000</b>	<b>702 135</b>			<b>202 135</b>

CONTRAT DE VILLE 96  
Délégation Jean-Louis Brochen

TITRE DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	Action Nouvelle	Action95 Reconduite96	Part délégation JL.Brochen	Part Etat/Région	Autres	Total Général	Part Politique de la Ville
<b>FAUBOURG BÉTHUNE</b>								
Concordance IV	Maison de Quartier		X	20 000 (+ 20 000 Animation)	60 000		120 000	20 000
Théâtre ouvert s/le Q	Chantiers Inédit		X	5 000 (+ 15 000 Animation)	30 000	90 000	150 000	10 000
<b>LILLE SUD</b>								
Musicosud	FSE Louise Michel		X	-	50 000	20 000	120 000	50 000
Le Plein de Couleurs	FSE Louise Michel		X	20 000	25 000	10 000	60 000	5 000
Eveil Culturel	FSE Louise Michel		X	-	30 000	20 000	80 000	30 000
<b>WAZEMMES</b>								
Act. Cult. Public Q	Kaméléon		X	10 000 (+10 000 Animation)	26 500	53 000	53 000	6 500
Eveil culturel dans les écoles	Ass. Jeunesse Loisir Famille		X	9 000	5 500	101 700	135 200	19 000
<b>MOULINS</b>								
Les Artistes et Moul.	G.E.D.A.L.	X		5 000 (+5000 Mairie Q)	10 000	-	20 000	-
Prato/Pérénissation	Le Prato	X		20 000	40 000	140 000	220 000	20 000
<b>FIVES</b>								
Théâtre Massenet/Par de matériel son et lumière	Maison de quartier de Fives		X	-	60 000	-	120 000	60 000
Ateliers d'Arts Plastiques	Ass. Dép. CultureetLiberté		X	-	45 000	10 000	100 000	45 000
Chapiteau	Maison de quartier Fives	x		-	50 000	62 000	162 000	50 000
La Nuit du Bastringue	Maison de quartier Fives	X		-	60 000	-	120 000	60 000
<b>Total délégation de Jean-Louis Brochen</b>				<b>89 000</b>	<b>492 000</b>		<b>1400 200</b>	<b>375 500</b>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/281  
OBJET

Conservatoire National de Région  
Don d'ouvrages musicaux  
Acceptation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

La bibliothèque du Conservatoire de Lille a l'occasion de bénéficier d'une donation d'ouvrages musicaux dont la plupart ont été composés par deux artistes lillois M.M. Adolphe et Gabriel SINSOILLIEZ.

Ces œuvres représentatives de la production du XIXème siècle, sont intéressantes à ce titre et parce qu'elles appartiennent à l'histoire musicale lilloise.

Adolphe SINSOILLIEZ, né au début du XIXème siècle, fut contemporain et ami du poète patoisant Alexandre DESROUSSEAUX. Il dirigea longtemps, en qualité de 1er chef, l'orchestre du Théâtre Municipal de Lille et c'est son fils Gabriel qui lui succéda.

Ce dernier fit parallèlement une brillante carrière internationale qui le mena d'Argentine en Russie.

La donation comprend les ouvrages suivants :

- ouvrages de M.M. Adolphe et Gabriel SINSOILLIEZ :

- mélodies pour chant et piano,
- pièces pour piano seul,
- trios,
- pièces pour cornet à pistons et piano,
- motifs de Robert Le Diable de MEYERBEER, arrangés par les auteurs pour violon et piano.

- ouvrages de M. Antoine REICHA :

- un traité de mélodie,
- un traité de composition.

L'ensemble de ces partitions est estimé à 2 000 F.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 04 avril 1996, nous vous demandons d'accepter cette donation.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/282

OBJET

Conservatoire National de Région  
Création d'un droit d'inscription  
pour les stages, master-classes,  
cours d'interprétation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire National de Région de Lille organise des stages, master-classes, cours d'interprétation pour lesquels il fait appel à des artistes et pédagogues invités français ou étrangers. Ces activités ponctuelles s'adressent aux élèves du Conservatoire de Lille et peuvent également susciter l'intérêt d'étudiants et de professeurs d'autres établissements compte-tenu de la valeur et de la notoriété des intervenants.

Il semble normal de demander une participation financière en fixant un droit d'inscription pour ces activités ponctuelles, selon le détail ci-après :

	1 jour	2 jours	3 jours
Elèves du Conservatoire de Lille	50 F	100 F	150 F
Elèves ou professeurs d'autres établissements	100 F	200 F	300 F

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 04 avril 1996, nous vous demandons d'adopter les tarifs ci-dessus pour la participation aux stages.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/283  
OBJET

Conservatoire National de Région  
Organisation de deux stages  
Demande de subvention  
Admission en recette  
Ouverture d'un crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de développement des actions pédagogiques, le Ministère de la Culture accepte de participer financièrement à certaines actions pédagogiques jugées particulièrement intéressantes pour la formation des élèves des Conservatoires Nationaux de Régions.

Le Conservatoire de Lille a l'opportunité d'organiser les deux stages suivants :

- un stage destiné aux élèves des classes de musique de chambre et d'instruments à vent avec la participation du Quintette à Vent "Claude DEBUSSY" de Bordeaux, lauréat du Concours International de Munich ;
- un stage de musique de chambre et d'instruments à cordes par le Quatuor DANIEL de Lille.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances du Personnel des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se sont réunies respectivement les 04 et 19 avril 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- l'admission en recette d'une subvention de 50 000 F au maximum ;
- l'ouverture d'un crédit d'emploi d'un montant équivalent au chapitre 945 -241 / article 645.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/284

OBJET

- Programme National des projets culturels de quartier -
- Opération "Faubourg de Béthune"
- Présentation
- Subvention du Ministère de la Culture
- Encaissement
- Ouverture du crédit d'emploi correspondant -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme national des projets culturels de quartiers initié par le Ministère de la Culture (29 projets dans 21 régions de France), la Ville de Lille a été retenue pour mener, en étroite liaison avec la DRAC, une action concertée et finalisée, parrainée par Jean-Claude CASADESUS, Directeur de l'Orchestre National de Lille. Le quartier du Faubourg de Béthune a été retenu pour cette opération dont le but est de tisser et de conforter un réseau opérationnel reliant structures culturelles, centres sociaux, établissements scolaires, acteurs sociaux, culturels et éducatifs, ainsi que monde associatif : il s'agit de modifier durablement les comportements culturels des jeunes de ces quartiers.

Ces actions seront menées durant 2 années scolaires (1996-97 et 1997-98), et devront être pérennisées par la création d'un centre voué notamment aux pratiques musicales nouvelles. Celui-ci doit devenir le cœur d'un dispositif de création, de diffusion et de formation, au service du quartier mais aussi inscrit dans l'ensemble du réseau culturel de la Ville.

Dès à présent, un comité de pilotage est constitué, qui regroupe, sous la présidence du Conseiller Municipal délégué à l'Action Culturelle, les différents porteurs institutionnels du projet :

**Pour la Ville de Lille :**

- Mairie de quartier, élus et services culturels, de l'animation, de la politique de la Ville, Conservatoire ;

**Pour le Ministère de la Culture :**

- la Direction Régionale de l'Action culturelle

**Pour le Ministère de l'Education Nationale :**

- les services ad hoc du Rectorat

**Pour la Préfecture :**

- M. le Sous Préfet chargé de mission pour la politique de la Ville

**Pour l'Université :**

Le Centre de Formation des musiciens intervenants.

Le parrain de l'opération, Jean-Claude CASADESUS, ainsi que l'administrateur de l'O.N.L. sont également membres de ce comité de pilotage.

Par courrier du 15 mars, Monsieur le Préfet de Région fait savoir à Monsieur le Maire de Lille qu'une somme de 1,4 MF est prévue à cet effet sur l'exercice 1996 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. En contrepartie, la Ville de Lille recrute un agent titulaire du Diplôme Universitaire de musicien intervenant chargé de coordonner l'ensemble des actions pédagogiques.

Une convention spécifique entre l'Etat et la Ville de Lille, qui sera prochainement soumise aux signatures, conditionne le versement à la Ville de Lille de l'aide de l'Etat d'un montant de 1,4 MF. Celle-ci est en cours d'élaboration commune par nos services et ceux de la DRAC.

Dans cette perspective et en accord avec la Commission de la Culture, celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 4 et 19 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- faire accepter, par le Conseil Municipal, ce projet de dispositif culturel au "Faubourg de Béthune" ;
- autoriser l'encaissement de la subvention accordée par le Ministère et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur les crédits culturels, sous-chapitre 945.280 article 662.9 du budget en cours.
- décider que la contribution de la Ville sera envisagée sous la forme de l'affectation d'un agent titulaire du DUMI dans un emploi de catégorie B dont la prise en charge sera assurée par redéploiement des moyens humains des services Culturels.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/285

OBJETSalle de l'Aéronef. Equipement scénique.  
Subvention d'équipement en faveur de l'AéronefRapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La salle de l'Aéronef a ouvert ses portes au public en septembre 1995. Cet équipement essentiel de notre dispositif culturel et artistique a été construit par la S.A.E.M. Euralille, désignée Maître d'Ouvrage par délibération n° 94/636 du 19 décembre 1994. L'exploitation de l'équipement est confiée à l'Association "L'Aéronef - les spectacles sans gravité".

Le Maître d'Ouvrage, Euralille, n'avait pas qualité pour définir précisément les équipements techniques et scéniques nécessaires à l'exploitation du lieu. C'est donc l'Aéronef elle-même qui a investi pour assurer l'ouverture dans des conditions professionnelles convenables.

Il convient de souligner que la propriété de l'immeuble, comme celle de ses équipements, va revenir à la Ville de Lille.

Pour ces raisons, et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous proposons de décider le versement à l'Association "L'Aéronef - les spectacles sans gravité" d'une subvention d'équipement d'un montant de 540.778,50 F correspondant à l'acquisition du dispositif scénique de la grande salle de spectacles de l'Aéronef.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 903.64 article 130 113 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/288

OBJETVente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille, 21, rue Patou

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 21, rue Patou, repris au cadastre sous les n°s 41 et 42 de la section NW pour une contenance au sol de 325 m<sup>2</sup>.

L'immeuble dont il s'agit est une ancienne demeure bourgeoise transformée en bureaux et comprenant quatre niveaux dont le dernier mansardé ainsi qu'une cour intérieure à usage de parking.

Cette propriété ne répondant plus aux besoins des Associations, il a été envisagé de procéder à sa mise en vente par adjudication publique, sur une mise à prix de 1.250.000 F (un million deux cent cinquante mille francs) valeur "libre d'occupation" estimée par les Services Fiscaux, avec faculté de baisse d'un quart du prix le jour de l'adjudication, en l'absence d'amateur au prix initial.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente de l'immeuble en cause, par adjudication publique aux conditions sus-énoncées ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider la recette et son imputation au chapitre 922 article 2125 j de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N 96/289

OBJET

Vente par adjudication  
publique de l'immeuble  
sis à Lille, 21, rue de  
la Halloterie

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 21, rue de la Halloterie, repris au cadastre section KS n° 248 pour une superficie de 217 m<sup>2</sup>.

Lors de sa séance du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal avait décidé la vente de gré à gré de cet immeuble à la S.A. Résidence du Cloître, afin d'y créer des salles de réunions nécessaires à l'Hôtel Alliance.

Ladite Société, ayant annulé son projet, nous a fait part de son désistement d'achat.

La Ville, ne désirant pas conserver cette propriété, a donc envisagé de procéder à sa vente par adjudication publique.

La mise à prix a été fixée sur la base de 650.000 F (six cent cinquante mille francs) avec faculté de baisse d'un quart du prix le jour de l'adjudication, en l'absence d'amateur au prix initial.

Néanmoins, il y aura lieu de prévoir une servitude d'accès à l'égard de la parcelle n° 250 de la section KS sur laquelle est implanté un CD Câble.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons :

1) d'annuler la délibération du Conseil Municipal n° 93/629 du 13 décembre 1993 décidant la vente de l'immeuble à Monsieur KINTD, représentant la S.A. Résidence du Cloître ;

2) de décider la vente de cet immeuble par adjudication publique aux conditions sus-énoncées ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

4) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/290

**OBJET**

Terrain communal sis  
à Lille, rue de Pologne  
Vente par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue de Pologne, reprise au cadastre sous le n° 254 de la section BY pour une contenance de 20 m<sup>2</sup>.

Monsieur et Madame GANZA, propriétaires de l'immeuble contigu, souhaiteraient acquérir ce terrain situé à l'avant de leur propriété afin d'avoir un accès direct depuis la rue.

La Ville de Lille ayant déjà cédé à chaque riverain les parcelles de terrain situées également devant leur immeuble, il serait souhaitable de réaliser la même opération avec Monsieur et Madame GANZA susnommés, permettant ainsi à la Ville de Lille de se séparer d'une petite propriété enclavée, dont elle n'a plus l'utilité.

Cette vente se réalisera au prix de 2.000 F soit 100 F le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines. Ce prix est accepté par les acquéreurs.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à Monsieur et Madame GANZA du terrain désigné ci-dessus au prix de 2.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produit".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/291

OBJET

Ex Maternité Salengro  
Achat par la Ville de Lille  
au Centre Hospitalier Régional  
de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,  
 Mesdames, Messieurs,

Suite à l'édification et la mise en service de l'Hôpital de la mère et de l'enfant "Jeanne de Flandres", le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional a décidé de mettre en vente l'ancienne Maternité Henri Salengro située rue Malpart, reprise au cadastre à la section HT sous le n° 237 pour une superficie de 5.036 m<sup>2</sup>.

Or ce bâtiment en excellent état, bien entretenu, remarquablement situé étant susceptible d'intéresser la Ville - il apparaît en effet que son organisation spatiale se prête aisément à une réutilisation en auberge de jeunesse, voire en maison des associations dont le concept fait l'objet actuellement d'une large concertation - des contacts ont été pris avec l'établissement public en vue d'une éventuelle acquisition.

Après négociation, le Centre Hospitalier Régional consentirait à nous céder l'immeuble moyennant 15 MF (quinze millions de francs), payables par moitié sur 1997 et sur 1998, prix supérieur à celui estimé par le Service des Domaines, évalué à 12 MF.

Toutefois, compte-tenu de la situation, de l'excellent état du bâtiment et de l'importance du projet, la Ville pourrait accepter la proposition du Centre Hospitalier Régional en passant outre l'avis des Domaines.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier Régional accepterait également une prise de possession anticipée de l'aile gauche au 1er mai 1996 jusqu'à régularisation de la vente et libération totale prévue au plus tard le 30 juin 1996, ce qui permettrait d'assurer le gardiennage donc la sauvegarde du bâtiment.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons :

1) de passer outre l'avis des Domaines en décidant l'acquisition au prix de 15 MF (quinze millions de francs) du bâtiment correspondant à l'ex Maternité Salengro selon les modalités fixées ci-dessus ;

2) d'accepter la prise de possession anticipée, à compter du 1er mai 1996, de l'aile gauche du bâtiment dans l'attente de la régularisation de la vente totale du bien à la Ville ;

.../...

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

4) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 15 MF au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achat d'immeubles", répartie par moitié sur les exercices 1997 et 1998.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/292

OBJET

**COMITE LILLOIS D'AIDE AUX PROJETS**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal réuni le 12 février 1996 a approuvé dans sa délibération 96/64 l'Avenant n°1 à la Convention de mandat signée en date du 20 février 1995 avec le G.E.D.A.L. avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 mars 1996.

La subvention afférente étant de 50 000 frs a permis le fonctionnement du C.L.A.P. pour le 1er trimestre. Nous vous présentons ci-après les deux projets qui ont fait l'objet d'un soutien financier C.L.A.P. en janvier et février 1996.

- Projet : "HAPPY HOUSE" quartet de jazz

Dans la lignée des Jazz européens composé de 4 jeunes Lillois. Ce Groupe Musical développe une musique sensible, moderne variant les climats et les intensités.

La subvention du C.L.A.P. (15 000 frs) permet à ces 4 jeunes de jouer de plus en plus et d'obtenir des moyens techniques et financiers suffisantes pour la recherche de Concerts et le Travail musical.

- Projet "YUME" : porté par une équipe de dessinateurs bénévoles vise à créer et diffuser des publications types bandes dessinées Japonaises. La Subvention du C.L.A.P. (15 000 frs) permettra la création du numéro 0 devant tester la capacité d'imagination et de diffusion de cette équipe de dessinateurs.

Il convient aujourd'hui de prévoir le fonctionnement du C.L.A.P. pour les trois prochains trimestres de l'année 1996.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 12 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet et autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°2 à la Convention de mandat
- Allouer une subvention municipale de 150 000 frs au GEDAL
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Subventions Comité Lillois d'Aides aux Projets"

**ADOPTÉ à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Avril 1996  
N° 96/293

OBJET

**Subvention destinée à un organisme  
au titre de la citoyenneté**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association "PERISCOPE" organise du 8 au 16 juin 1996 un festival intitulé "Festival du petit vaurien". Outre des activités culturelles, autour du théâtre, de la musique, de la photographie, ce projet, qui a pour thème "l'enfant acteur de ...", comprend des actions dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Sont prévues notamment des enquêtes dans le quartier, des rencontres avec des responsables d'associations, des enseignants et des élus.

A partir d'un cahier de doléances réalisé lors des entretiens sur le quartier, les enfants pourront choisir un projet qui pourra être réalisé après négociation avec les partenaires.

En accord avec votre Commission de la Démocratie participative et de la Citoyenneté, réunie le 12 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'association "PERISCOPE" une subvention de 8.000 F qui sera imputée sur le chapitre 955.9 - article 657 - sous compte à créer.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/294

OBJET

Amitiés Franco-Chinoises -  
Festival Interculturel -  
Attribution d'une subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du Nouvel An chinois, le Festival Interculturel organisé traditionnellement par l'Association Les Amitiés Franco-Chinoises, prend, cette année, une importance particulière. Conférences, expositions, spectacles de musique et de rue, sont autant de rendez-vous destinés à diffuser la connaissance de la culture chinoise et à permettre une meilleure compréhension et intégration des communautés asiatiques.

Le coût de réalisation de l'ensemble de ces manifestations a été chiffré à 41.150 Frs. La Ville est sollicitée à hauteur de 25.150 Frs.

Considérant l'aide logistique déjà consentie par la Municipalité :

- \* mise à disposition de la Salle du Conclave du 20 au 27 février pour l'exposition de 3 artistes chinois et des œuvres prêtées par le musée d'histoire naturelle ;
- \* frais de réception, invitations, affiche pour l'exposition,  
⇒ soit une évaluation globale de l'aide arrêtée à 12.000 Frs.

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 12 avril 1996, nous vous proposons de compléter notre soutien par l'attribution d'une subvention de 8.000 Frs au titre de la délégation relations interculturelles-intégration.

Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au sous-ch. 955.9 art. 657 scc 06568 du Budget Primitif 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/295

OBJET

**Association Tam-Tam 59**  
**Attribution d'une subvention**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association Tam-tam 59 édite, depuis septembre 1993, une revue mensuelle destinée à faire connaître les réalités culturelles, socio-économiques et politiques de l'Afrique Noire, ainsi que de la population qui en est originaire et qui vit dans la Région.

Le budget prévisionnel de l'association se monte à 551.515 Frs  
Une aide de 50.000 Frs est sollicitée de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 12 avril 1996, nous vous proposons d'aider ce jeune média à conforter son assise et arriver à acquérir son indépendance, en lui attribuant une subvention de fonctionnement de 10.000 Frs.

Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au sous-chapitre 955.9 art. 657 scc 06568 du Budget Primitif 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/296

OBJET

Subventions destinées aux organismes  
à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère humanitaire, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 12 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8922 :

- ASSOCIATION SPORTIVE ET DE SOLIDARITE CAMEROUN	5 000 F
- ARTES	5 000 F
- HUMANIA EDHEC	2 500 F
- CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION TIERS MONDE	5 000 F
- INGENIEURS SANS FRONTIERE Groupe Nord	3 000 F
- ATELIERS DE L'UKRANIE IESEG	2 000 F
- ASSOCIATION POUR LA FONDATION DE LILLE	2 000 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/297

**OBJET**

Subvention destinée à l'association  
« le Nouveau Planning Familial du Nord »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à vocation féminine, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de cette association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 12 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante qui sera imputée sur Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 9921 :

- LE NOUVEAU PLANNING FAMILIAL

120 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/298

OBJETBudget 1996. Décision Modificative n° 1.Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie de la Collectivité.

Cette année, pour la première fois, les programmes d'équipement ont été présentés en autorisations de programmes et crédits de paiement, et le déroulement de certains chantiers nous contraignent à l'inscription de nouveaux crédits de paiement.

De même, certaines opérations équilibrées en dépenses-recettes, exclusivement des remplois, doivent être budgétées.

C'est en ce sens que nous vous proposons les inscriptions suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**I - DEPENSES**

<u>Chapitre Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant de l'autor. de programmes</u>	<u>Crédits de paiement déjà inscrits</u>	<u>Nouveaux crédits de paiement</u>
901.9 2147 L33	Nettoiement. Acquisition de matériels de propriété mécanique	800.000,00	630.000,00	170.000,00
903.1 2142 F7	Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier.	1.000.000,00	500.000,00	500.000,00
903.50 232 K21	Stade Ballet. Travaux. Remboursement de créancier. Remploi.			10.000,00
903.51 232 K22	Diverses salles de gymnastique. Travaux de grosses réparations, modernisation et sécurité.	1.000.000,00	500.000,00	500.000,00
903.51 232 494 A	Ensemble sportif Winston Churchill. Construction	1.600.000,00	600.000,00	1.000.000,00
903.59 235 K28	Parc de Loisirs de la Citadelle. Aménagement.	2.016.000,00	1.000.000,00	500.000,00
903.61 232 331	Musée des Beaux-Arts. Travaux de rénovation	77.700.000,00	20.000.000,00	14.700.000,00

<u>Chapitre Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant de l'autor. de programmes</u>	<u>Crédits de paiement déjà inscrits</u>	<u>Nouveaux crédits de paiement</u>
903.64 130 113	Salle de l'Aéronef. Aménagement scénique. Participation de la Ville.	600.000,00		540.778,50
909 235 B4	Travaux d'installation des illuminations de fin d'année.	250.000,00		125.000,00
				<b>TOTAUX 18.045.778,50</b>

**II - RECETTES**

<u>Chapitre Article</u>	<u>Intitulé</u>	
903.50 232 K21	Stade Ballet Remboursement du créancier .....	10.000,00
903.61 1051 331	Musée des Beaux-Arts. Rénovation Subvention de l'Etat .....	4.000.000,00
1053 331	Subvention du Département.....	1.000.000,00
1059 331	Subvention du FEDER .....	1.000.000,00
927 16	Emprunts globalisés .....	12.035.778,50
		<b>TOTAUX 18.045.778,50</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Chapitre Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
945.231 7373	Musée Comtesse. "Découvre ton quartier, ta ville et ta région" Subvention du Département		50.000,00
609	Remploi. Autres fournitures	15.000,00	
615	Remploi. Rémunérations diverses	35.000,00	
	<b>TOTAUX</b>	<b>50.000,00</b>	<b>50.000,00</b>

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/299

OBJET

Association Vent d'Est. Séminaire de formation.  
Accueil de 9 Roumains à Lille du 26 février au 8 mars 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
 Mesdames, Messieurs,

L'association Vent d'Est de l'Ecole Supérieure de Commerce, avenue Willy Brandt à Lille, dont le but est l'aide au développement des échanges économiques franco-roumains et la réalisation d'études de marchés en Roumanie, a accueilli, du 26 février au 8 mars 1996, 9 Roumains dans le cadre d'un séminaire de formation.

Outre le séminaire, comprenant notamment l'organisation d'un forum des entreprises franco-roumaines, des recherches d'études de marché pour les entreprises intéressées par le marché roumain, des cours de techniques d'entretien et de marketing et réception en entreprises, de nombreuses visites de la région ont été programmées : Lille, Vieux-Lille et Hospice Comtesse, Bruges et la centrale nucléaire de Gravelines.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu à la Fondation de Lille avec l'ensemble des associations de la métropole qui travaillent sur la Roumanie.

Madame Maryline SECQ sollicite, à cette occasion, une subvention exceptionnelle de 2.600 F.

Il convient de préciser que les invités ont été hébergés par les membres de l'association.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.600 F à l'Association Vent d'Est.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires au chapitre 961.0 - article 657 sous l'intitulé : "Expansion économique générale. Subventions".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/300

OBJET

Association du Drame Sacré. Organisation du Bal des Exclus,  
à Lille, le 20 mars 1996. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'association du Drame Sacré, dont le siège est à Ossun dans le département des Hautes Pyrénées, et dont le président est l'Abbé Pierre, a organisé à Lille, le 20 mars 1996, le Bal des Exclus, comédie musicale présentée par l'Abbé Pierre lui-même, dont le scénario est basé sur la vie des exclus qui, pour une fois, sont devenus les héros du spectacle.

Le bal des exclus s'est adressé en priorité aux défavorisés qui ont pu obtenir des places au prix symbolique d'un paquet de cigarette.

Plus de 2 400 spectateurs ont assisté et participé à cette manifestation durant laquelle des dialogues et des chansons ont été dispensés par des artistes de métier.

Madame Anne Des Forges sollicite à cette occasion, au nom de l'association, une subvention exceptionnelle de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires au chapitre 955.9 - article 657, sous l'intitulé : "Autres aides sociales. Subventions".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/301

OBJET

Union Syndicale Autonome Justice. Organisation de  
son congrès national à Lille du 5 au 7 juin 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le secteur Nord de l'Union Syndicale Autonome Justice (U.S.A.J.), syndicat créé en 1992, dont le siège est à Paris, 25, rue de la Fontaine au Roi, est chargé de l'organisation du congrès national de l'Association. Il se tiendra à Lille du 5 au 7 juin 1996 et aura pour thème : "Les Greffes face aux missions de la Justice".

l'U.S.A.J. compte 6.000 membres dont 500 dans le Nord.

Cette manifestation devrait réunir 500 participants environ.

Monsieur Christian BERTELET, Conseiller Syndical à Hazebrouck, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 F à l'Union Syndicale Autonome Justice.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif 1996, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/302

OBJET

Chambre Syndicale des Directeurs de Cinéma de la Région du Nord. Organisation du 51ème congrès de la Fédération Nationale des Cinémas Français à Lille du 18 au 20 juin 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs

La Chambre Syndicale des Directeurs de Cinéma de la Région du Nord, dont le siège social est à Lille, 104, rue de Cambrai, est chargée d'organiser le 51<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Nationale des Cinémas Français.

Cette manifestation qui se déroulera à Lille du 18 au 20 juin 1996 devrait réunir 500 à 600 participants environ. Elle comprendra des réunions des commissions de branche, un conseil fédéral, des projections de films-annonces, des débats, une Assemblée Générale suivie d'un hommage à un réalisateur et une soirée de clôture dans le hall d'honneur de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Monsieur Henri DESCAMPS, Président, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville pour l'achat de cadeaux de bienvenue à chaque congressiste, dans le cadre de la promotion de la Région et de Lille en particulier.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif 1996, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/303

OBJETUnion Confédérale des Retraités CFDT.Organisation de son congrès national 1997 à Lille  
du 14 au 18 avril  
Subvention exceptionnelle.Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Union Régionale Nord - Pas-de-Calais Retraités - Pré-retraités CFDT, dont le siège est situé 145 rue des Stations à Lille, est chargée d'organiser à Lille le congrès national 1997 de l'Union Confédérale des Retraités CFDT, qui se tiendra du 14 au 18 avril.

Cette manifestation devrait réunir 500 congressistes et 125 conjoints environ.

Monsieur RYON, Président, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 20.000 F à l'Union Confédérale des Retraités CFDT.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 29 avril 1996  
N° 96/304OBJET

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public  
(P.E.E.P). Organisation d'un congrès national à Lille  
du 8 au 10 mai 1997.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Union Régionale du Nord - Pas-de-Calais de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, dont le siège est situé 17ter, rue du Magasin à Lille, est chargée d'organiser à Lille le congrès national 1997 de la Fédération, qui se tiendra du 8 au 10 mai.

Cette manifestation devrait réunir 800 congressistes environ.

Madame Claudie NEVEUX, Présidente, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 19.200 F à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/305

OBJETAssociation Lille Grand PalaisSubvention d'EquipementRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

L'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais, constituée dans le cadre de la préfiguration de la Société d'Economie Mixte d'exploitation, a été appelée pendant la période intermédiaire à financer divers équipements qui complétaient les éléments d'infrastructure et autorisaient une exploitation performante.

Divers chantiers se sont retrouvés en charnière et parmi ceux-ci la constitution de la tête de réseau vidéo et du système de télédistribution formaient un interface déterminant à la mise en oeuvre du projet.

Ces travaux forment des immeubles par nature et resteront en conséquence propriété de la Ville justifiant ainsi une contribution.

Les devis estimatifs éprouvés par une consultation avaient fixé les dépenses à 2.900.000F cette évaluation a constitué le socle des négociations qui fonde la participation de la ville.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous proposons de verser à l'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais, une subvention d'équipement à caractère forfaitaire pour un montant de 2.900.000 F, les crédits étant prélevés sur les sommes inscrites au budget primitif de 1996.

**ADOPTÉ à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996  
N° 96/306

**OBJET**

Ecole Supérieure de Journalisme. Emprunt de 1.000.000 de F.  
Garantie financière partielle de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Ecole de Journalisme, association régie par la Loi 1901, siégeant à Lille, 50 rue Gauthier de Châtillon, a mené, durant ces cinq dernières années, une vaste politique de développement, en diversifiant son offre en termes de formation initiale, en s'ouvrant à la formation continue, en multipliant ses actions internationales, en créant son centre de recherche sur les métiers du journalisme.

Ainsi dotée des attributs constitutifs d'une grande école, l'E.S.J. contribue au développement et au rayonnement de la Région et, en particulier, de la métropole lilloise.

Le développement de l'E.S.J. et de ses activités s'est logiquement assorti des nécessaires évolutions en termes de budget, de personnel et d'équipement.

C'est ainsi qu'en 1994, année du 70ème anniversaire de l'Ecole et de nouveaux recrutements, l'E.S.J. a connu de sérieuses difficultés de trésorerie.

Après un exercice précédent déficitaire, celui de 1995 atteint un équilibre comptable. Afin de renforcer sa situation financière, l'E.S.J. envisage de contracter auprès de la Banque Scalbert-Dupont un prêt de consolidation d'un montant de 1.000.000 de F, pour une durée d'amortissement de 5 ans, au taux fixe maximum de 7,50 %.

Cependant, l'organisme prêteur susvisé conditionne la réalisation de cet emprunt à l'octroi d'une garantie financière de la Ville de Lille à hauteur de 50 % de son montant.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 et des décrets qui s'y rattachent, cette garantie peut être accordée.

Il convient, cependant, de rappeler que notre Commune avait contracté en 1982 un prêt de 1.500.000 F, destiné à financer les travaux de relogement de l'E.S.J. dans les locaux du 50 rue Gauthier de Châtillon, emprunt en cours de remboursement par cet Etablissement.

Lors des difficultés de trésorerie énoncées plus haut, l'E.S.J. avait sollicité le report de l'annuité 1994 sur l'exercice suivant. Malgré les efforts entrepris en 1995, seule l'échéance de 95 a été réglée ; ainsi l'E.S.J. est toujours redevable d'une somme de 164.870,21 F correspondant à l'annuité 1994.

En conséquence, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'octroi de la garantie financière sollicitée, cependant celle-ci ne sera effective que lors du paiement cumulé des deux annuités dues (1994 et 1996).

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, d'accorder à l'Ecole Supérieure de Journalisme la garantie financière sollicitée et de prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % à l'Ecole Supérieure de Journalisme pour le remboursement d'un emprunt de 1.000.000 de F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Banque Scalbert-Dupont, pour une durée d'amortissement de 5 ans, à taux fixe.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où l'Ecole Supérieure de Journalisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Banque Scalbert-Dupont, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 50 %.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Scalbert-Dupont est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Ecole Supérieure de Journalisme et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Article 5 - Cette garantie ne sera effective que lors du paiement cumulé des deux annuités dues par l'Ecole Supérieure de Journalisme (1994 et 1996).

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/307

**OBJET**

Transfert d'une garantie accordée à l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais à la S.E.M. Lille Grand Palais.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/129 du 7 mars 1994, le Conseil Municipal a accordé la garantie financière de la Ville à l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 17.000.000 de F destiné à financer l'acquisition de matériel et mobilier. Ce prêt était consenti par la Caisse d'Epargne de Flandre au taux de 8,50 % ; sa durée résiduelle est de 5 ans.

Cette Association était chargée à titre transitoire des démarches exploratoires et de la précommercialisation, puis d'un contrat de gérance du 1er avril au 31 décembre 1994, prolongé jusqu'au 31 mars 1995 par décision du Conseil Municipal du 20 février 1995.

Depuis, une Société d'Economie Mixte a été créée par décisions du Conseil Municipal en date des 10 octobre 1994 et 20 février 1995. Le Conseil d'Administration de la S.E.M. Lille Grand Palais a accepté, par décision du 17 novembre 1995, de racheter les actifs de l'association s'obligeant à poursuivre le remboursement des financements correspondants.

Il convient, en conséquence, de prendre une nouvelle délibération transférant la garantie financière précédemment accordée à l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais.

**Eu égard à ce qui précède et considérant que :**

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la S.E.M. Lille Grand Palais,

- la S.E.M. Lille Grand Palais est constituée conformément aux dispositions de la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962 et jouit, en vertu de la Loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite S.E.M. présente incontestablement un intérêt communal,

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous prions de faire droit dans la limite de 50 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la S.E.M. Lille Grand Palais tendant à obtenir la garantie financière de la Ville pour la reprise du prêt de 17.000.000 de F contracté initialement par l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais, l'encours à ce jour étant de 14.130.982,22 F.

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988.

Etant entendu que les équipements financés par cet emprunt reviendraient de droit à la Ville en cas d'appel en garantie, sauf convention spéciale conclue postérieurement entre les parties.

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1er** - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à hauteur de 50 % à la S.E.M. Lille Grand Palais pour la reprise d'un prêt d'un montant initial de 17.000.000 de F, l'encours actuel est de 14.130.982,22 F, que l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais avait contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre. Ce prêt était destiné à financer l'équipement en mobilier et matériel de Lille Grand Palais qui a été cédé à la S.E.M. ; la durée résiduelle est de 5 ans.

Le taux d'intérêt est de 8,50 % fixe, la première échéance interviendra le 25 juillet 1996.

Au cas où la S.E.M. Lille Grand Palais, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

**Article 2** - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 50 % de son total.

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

**Article 4** - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille à l'avenant modificatif au contrat de prêt initial et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

Mairie de LILLE

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/308

OBJET

Halle aux Sucres - Libération des locaux occupés  
par Flandre Ateliers - Indemnité de transfert

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

La Société FLANDRE ATELIERS occupe depuis 1991 des locaux d'activité au rez-de-chaussée de la Halle aux Sucres. Le bail court encore jusqu'en 1998.

Les locaux occupés sont mitoyens de ceux qui ont été réservés pour la réinstallation de la Mairie de Quartier du Vieux-Lille. Celle-ci était prévue sur un rez-de-chaussée et un entresol. Malheureusement, pour des raisons de sécurité, il n'est plus possible d'affecter l'entresol à la Mairie de Quartier.

Il est donc devenu indispensable de négocier avec la Société FLANDRE ATELIERS un départ anticipé pour offrir à la Mairie de Quartier les surfaces indispensables à son installation.

La Société FLANDRE ATELIERS a accepté cette résiliation anticipée au prix d'une indemnité correspondant à la moitié des amortissements non constatés des travaux d'aménagement, qui deviendraient propriété de la Ville (sanitaires handicapés, installation complète de chauffage, ventilation mécanique, faux plafonds, équipement électrique et téléphonique complet, cloisons, etc....).

Les travaux non amortis à Mars 1996 s'élèvent à 286.691 francs HT.

Il vous est donc proposé de verser à la Société FLANDRE ATELIERS, une indemnité de départ de 143.346 francs HT soit 172.875 francs TTC.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au titre du transfert de la Mairie de Quartier du Vieux Lille.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Avril 1996

N° 96/309

OBJETBudget primitif et reports.Transferts de crédits. Exercice 1996.Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements ou au fonctionnement des services communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre du budget supplémentaire 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 4 235 K5	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. OEUVRES D'ART ET DIVERS. REFECTIONS	910 36 130 32	MONUMENTS HISTORIQUES EGLISE ST MAURICE. REFECTION DU CHEVET. FONDS DE CONCOURS	240,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	50.000,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	20.000,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	30.000,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	120.000,00
903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	908 5 135 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	11.577,66

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 59 235 K28	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 5 2166 B5	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARC ZOOLOGIQUE. ACQUISITION D'ANIMAUX	30.000,00
903 65 232 342	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT CONSERVATOIRE . AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	14.868,53
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	60.000,00
908 5 232 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	11.368,00
908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	30.000,00
909 2147 B9	AUTRES EQUIPEMENTS INFORMATION. COMMUNICATION. ACQUISITION DE MATERIEL AUDIOVISUEL	900 4 232 K4	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	60.000,00

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 3

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
909 235 K58	AUTRES EQUIPEMENTS L'ART DANS LA VILLE. IMPLANTATION DE SCULPTURES ET PEINTURES	900 00 2169 C1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	50.000,00
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	10.000,00
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	10.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	951 428 6631	CRECHE FAMILIALE BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	300,00
932 212 6629	FOUDS D'INTERVENTION, VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE-SUD INSERTION	385.000,00
932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS PRIMES D'ASSURANCES	940 32 638	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION PRIMES D'ASSURANCES	390,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	250,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	4.964,70
934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	945 241 6314	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION ENTRETIENT DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	11.867,04
936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	2.500,00
936 20 6315	NETTOIEMENT ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT	932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTRES FOURNITURES	900.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 5 623	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	2.925,00

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	36.000,00
936 4 637	FRAIS EXCEPTIO. DE LA VOIRIE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	942 22 609	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES FOURNITURES	52.300,00
936 5 6314	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	15.000,00
940 10 645	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	2.480,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBaine MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3.000,00
940 211 609	ANIMATION URBaine AUTRES FOURNITURES	945 280 638	ACTIVITES CULTURELLES PRIMES D'ASSURANCES	594,52
940 211 657	ANIMATION URBaine MAISONS DE QUARTIERS. PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	940 211 657	ANIMATION URBaine PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	883.600,00
940 211 657	ANIMATION URBaine CENTRES SOCIAUX. PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	940 211 657	ANIMATION URBaine PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	122.000,00
940 211 657	ANIMATION URBaine ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAMIL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	25.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 230 609	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	5.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.200,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.090,65
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	2.500,00
940 32 661	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FRATS DE TRANSPORT	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	15.000,00
940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DRAME SACRE. LE BAL DES EXCLUS	10.000,00
940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VENT D'EST	2.600,00
942 22 6314	POLICE ORDRE PUBLIC ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	201,80

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	241,00
945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUNIC. AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.872,00
945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUNIC. AUTRES FOURNITURES	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	879,90
945 12 633	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUNIC. ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	1.729,10
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.847,96
945 13 6314	PISCINES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	841,84
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	483,40
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	7.085,62

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	538,20
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	1.902,70
945 220 609	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.694,45
945 220 664	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	903 63 2141 G11	BIBLIOTHEQUES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. ACQUISITION DE MATERIEL	11.100,41
945 230 6629	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	2.095,00
945 231 609	MUSEE COMTESSE AUTRES FOURNITURES	940 230 609	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	1.034,21
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	50,00
945 235 6629	MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	456,00

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 9

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 240 609	MUSIQUE MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	1.200,00
945 240 609	MUSIQUE MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	934 240 608	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	360,80
945 280 630	ACTIVITES CULTURELLES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTION A L'AERONEF	1.200.000,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 9 2147 G29	AUTRES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS SERVICE ARCHEOLOGIE. ACQUISITION DE MATERIEL	5.300,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	5.000,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMO- TION ARCHEOLOGIQUE REGIONALE (A.P.A.R.)	30.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMO- TION ARCHEOLOGIQUE REGIONALE (A.P.A.R.)	60.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 281 6629	SOCIETES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTION A L'AERONEF	1.400.000,00
945 282 657	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE SUBVENTION AU FONDS DE COOPERATION DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE(FONJEP)	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. POSTES DE DIRECTEURS ET D'ANIMATEURS. SUBVENTIONS	230.219,00
951 425 633	CRECHE LINE DARIEL ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	109,77
955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE- RE SOC.& FILIAL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	143.997,07
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE)	955 1 642	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	32.062,00
955 0 6629	FRAIS COMMUNS CONTINGENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE- RE SOC.& FILIAL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	34.723,00
955 1 633	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	48.910,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	2.395.224,75

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAMIL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	140.000,00
955 5 609	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	940 211 601	ANIMATION URBAINE ALIMENTATION	102,60
955 5 609	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	940 211 6629	ANIMATION URBAINE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	16,00
955 5 642	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAMIL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	36.839,93
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAMIL. ASSOC.ANIM.PERSONNES AGEES	955 1 642	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILIE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	15.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAMIL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	955 1 642	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILIE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	20.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES DROITS DE L'HOMME. RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTEGRATION. SUBVENTIONS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CITOYENNETE. SUBVENTIONS	50.000,00

## ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/04/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 657	FETES PUBLIQUES CEREMONIES SUBVENTIONS	945 18 657	ENCOURAGEMENTS AUX SPORTS SUBVENTIONS	1.000,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES CEREMONIES SUBVENTIONS	945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTIONS	1.500,00
953 9 609	AUTRES OEUVRES D'HYGIENE ET DE PROT.SANIT. AUTRES FOURNITURES	945 12 609	TERRAINS. SALLES DE SPORTS. STADES MUNIC. AUTRES FOURNITURES	12.000,00
953 9 609	AUTRES OEUVRES D'HYGIENE ET DE PROT.SANIT. AUTRES FOURNITURES	945 282 657	OFFICE MUNICIP. ET SERVICE DE LA JEUNESSE SUBVENTIONS	45.596,00

**MODIFICATIONS APPORTEES AU MONTANT**  
**DE LA DOTATION DE LILLE HELLEMMES**

- Réduction affectant le chapitre 932.210 - Bâtiments communaux (Hellemmes).

Article 6312 - Entretien de bâtiments ..... 13.651,00 F

- Réduction affectant le chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires (Hellemmes).

- Article 609 - Autres fournitures ..... 275,00 F

- Article 6312 - Entretien de bâtiments ..... 10.857,00 F

- Réduction affectant le chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent (Hellemmes).

Article 657 - Subventions ..... 749.000,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 932.010 - Ateliers municipaux (Ville)

Article 609 - Autres fournitures ..... 24.783,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent (Ville)

Article 657 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale ..... 749.000,00 F

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/310

OBJET

Indemnité des élus municipaux

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 27 Juin 1995, le Conseil Municipal a fixé le régime indemnitaire des élus municipaux en application des dispositions de la loi n° 92-108 du 3 Février 1992.

M. Carl LANG, Conseiller Municipal, qui perçoit une indemnité mensuelle égale à 7,5 % du traitement afférent à l'indice brut de la fonction publique, a décidé en application de l'article L 123-4-II du Code des Communes de procéder à l'écrêtement total de son indemnité en faveur de M. Philippe BERNARD.

Cette disposition prendra effet au 27 Juin 1995.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

248  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996  
N° 96//311

OBJET

Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée  
Participation de la Ville au capital

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

La SEM Ville Renouvelée a adopté lors du Conseil d'Administration du 25 Octobre 1995 un plan stratégique à 3 ans marquant son évolution comme outil Communautaire chargé de la mise en oeuvre de l'ambition stratégique de la Ville Renouvelée.

Ce plan stratégique fait suite à une évolution déjà amorcée de la SEM, évolution qui lui a permis d'identifier un certain nombre d'actions de nature à accélérer le processus de requalification déjà engagé sur la métropole.

Ces actions devront être approfondies et élargies notamment dans leur dimension métropolitaine et leur contenu, dans le cadre de l'étude confiée par la C.U.D.L. à la SCET quant à la mise en oeuvre du concept de Ville Renouvelée.

Dans ce cadre, la Ville de Lille, comme d'autres Villes importantes de la Métropole a été sollicitée pour participer à l'augmentation du capital.

Celle-ci sera au total de 15 MF environ, sur lesquels la Ville est sollicitée pour 4.000 actions de 100 francs pour un total de 400.000 francs.

Nous vous demandons :

- d'accepter de participer à l'augmentation de capital de la SEM Ville Renouvelée pour un montant de 400.000 francs représentant 4.000 actions de 100 francs.
- dans l'attente de l'ouverture des crédits correspondants, de demander à la Caisse des Dépôts d'assurer le portage de ces actions, générateur de frais financiers que la Ville remboursera à la Caisse des Dépôts.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/312

OBJET

LILLE GRAND PALAIS-

Versement d'une subvention d'équipement  
à la SEM LILLE GRAND PALAIS

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 20 Février 1995, vous avez approuvé le nouveau bilan financier de Lille Grand-Palais, et l'avenant à la convention de mandat avec Euralille.

Lors de la mise au point de cet avenant, il s'est avéré qu'un certain nombre de travaux, repris dans le bilan Euralille, avaient été réalisés directement par la SEM Lille Grand Palais pour des raisons de rapidité et d'efficacité au moment de la mise en service de l'ouvrage.

Ces sommes devaient être remboursées par Euralille à la SEM, mais il apparaît plus efficace aujourd'hui que la Ville rembourse directement la SEM Lille Grand Palais des sommes avancées à l'occasion de ces travaux.

En conséquence, nous vous demandons :

- de décider le versement à la SEM Lille Grand Palais d'une subvention d'équipement de 918.700 francs (neuf cent dix huit mille sept cents francs)
- de réduire d'autant la convention de mandat avec Euralille
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité  
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/313

OBJET

Musée des Beaux Arts. Numérisation des collections.  
Demande de subvention à la D.R.A.C.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux Arts de Lille souhaite étendre son parc informatique et intégrer l'image numérisée à la saisie des collections déjà effectuée avec le logiciel Micromusée de la Société MOBYDOC qui équipe aussi les autres Musées Lillois.

Pour mettre en oeuvre ce projet, il est nécessaire de remplacer le serveur existant dont les capacités sont insuffisantes et d'ajouter une station de numérisation.

Le serveur de réseau existant sera recyclé en station de travail pour continuer la saisie des collections.

Les matériels supplémentaires à acquérir sont :

- 1 serveur de type Pentium 120 avec 32 Mega-octets de mémoire centrale et un disque dur d'un giga-octets permettant le stockage des images en plusieurs formats de résolution
- 1 station de type Pentium 100 pour la numérisation des images
- 1 scanner permettant la numérisation des formats A3 et A4
- 1 lecteur de CD-Rom
- 1 imprimante laser noir et blanc permettant différentes éditions de catalogues ou de copies d'images de travail
- 1 imprimante couleur permettant la délivrance de copies auprès des usagers du Musée.

Le logiciel Micromusée existant doit être étendu avec le module de gestion des images numérisées associées au texte descriptif de l'œuvre déjà enregistrée par ailleurs.

Pour les documents en couleur, le Musée opte pour la solution de numérisation présentée par la société KODAK. La numérisation est effectuée en plusieurs résolutions. La basse résolution servira au simple repérage à usage interne, la résolution moyenne sera utile aux chercheurs et à la création de futurs produits multimédia, la haute résolution sera destinée aux éditeurs et aux publications.

L'exploitation de ces images nécessite l'acquisition de lecteur de CD-ROM et d'imprimante couleur, de même que les logiciels de retouche d'images, de transfert d'images du CD vers le disque dur du micro, du logiciel QUARK X-PRESS pour la réalisation des documents de grande qualité.

Dans l'ensemble du dispositif des matériels, nous avons inclus un onduleur pour pallier les micro-coupures du réseau électrique et un dispositif de sauvegarde sur cassettes de 4 Giga-octets.

Ce projet de modernisation du parc informatique du Musée des Beaux Arts s'inscrit dans une double démarche:

a) permettre une gestion efficace des collections du musée en mettant l'image au service de chacun et accentuer par là la conservation préventive puisque la consultation d'images remplacera la manipulation de l'objet lui-même (objets fragiles tels que les dessins qui craignent la lumière, les céramiques, les petits sculptures, etc...).

b) dans le cadre de projets régionaux (association des conservateurs) et nationaux (D.M.F.) qui s'élaborent actuellement, il est indispensable que le Musée des Beaux Arts de Lille soit présent.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un montant de :

- 159.583,95 Frs T.T.C. pour la partie matérielle du projet
- 23.396,40 Frs T.T.C. pour la partie évolution du logicielle.

### **ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/320

OBJET

**EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES :**

**LANCÉMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Marché à Commandes conclu avec la Société BULL est arrivé à expiration le 16 Avril 1996.

Afin de poursuivre notre plan d'informatisation des services, nous souhaitons lancer un Appel d'Offres Ouvert sur la base des lots suivants :

**LOT 1 : Equipements et Matériels des Sites Centraux Informatiques**

**LOT 2 : Maintenance des Equipements et Matériels des Sites Centraux Informatiques**

**LOT 3 : Prestations de services.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer cette procédure.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/254

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les présidents de quartiers, après délibération des Conseils de Quartiers, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ceux-ci se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **CONSEILS DE QUARTIERS : AIDES FINANCIERES**

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
FIVES	. Séjour de vacances familiales en faveur des habitants de la Cité Lys, rue Malsence.	Association Lys Animation.	3 000 F	940.211 - art 657
	. Demande de prise en charge des frais de restauration à l'occasion d'une soirée débat avec différents partenaires du quartier.	Association IDEFIVES	1 200 F	955.9 - art 657
CENTRE	. Carnaval des écoles du quartier Saint-Sauveur.	Coopérative de l'école Boufflers-Monge.	2 000 F	940.211 - art 657
MOULINS	. Carnaval des écoles primaires et maternelles du quartier le 30 mars 96: maternelle "les Moulins".	Coopérative scolaire de l'école maternelle "les Moulins".	10 000 F	940.211 - art 657
	. Défilé des élèves de l'école Pauline Kergomard le 31 mai 96, en vue de promouvoir la fête de fin d'année ayant pour thème "les Olympiades à l'école.	Coopérative scolaire de l'école Pauline Kergomard.	624 F	945.280 - art 657
	. Action "Ecrivain public Moulins" organisée par l'Association des Jeunes Retraités (A.J.R.).	Association des Jeunes Retraités (A.J.R.).	700 F	955.9 - art 657
FAUBOURG DE BETHUNE	. Organisation d'un Tournoi de Football à 7, le 8 mai 1996.	Association Sportive du Fg de Béthune (A.S.F.B.).	1 000 F	940.31 - art 657
VIEUX-LILLE	. Mise en place de projets afin de poursuivre et développer les différentes actions en direction des jeunes, des adultes et aussi dans le secteur de la Petite Enfance.	Centre Social Godeleine PETIT.	60 000 F	940.211 - art 657

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/314

OBJET Régime indemnitaire de la Fonction

Rapport de Monsieur le Maire

Publique Territoriale - Filière technique

Mesdames, Messieurs

Contrôleurs de travaux

Par délibération n° 92-37 du 31 Mars 1992, le Conseil municipal a défini le régime indemnitaire des agents de la filière technique.

Un nouveau cadre d'emploi des contrôleurs territoriaux a été créé par le décret n° 95-952 du 28 Août 1995 procédant à l'intégration des agents de maîtrise principaux à la date du 1er Août 1995.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de préciser le régime indemnitaire applicable à ce nouveau cadre d'emploi.

Selon les dispositions du décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifiées par le décret n° 95-955 du 25 Août 1995, ce régime indemnitaire est constitué par une prime de service et de rendement, une indemnité de participation aux travaux, une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

En conséquence, nous proposons d'attribuer aux contrôleurs de travaux le régime indemnitaire suivant :

- la prime de service et de rendement égale à 4 % du traitement moyen du grade ;
- l'indemnité de participation aux travaux égale à 11 % du traitement moyen du grade ;
- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour ceux des contrôleurs n'ayant pas atteint le 8ème échelon du grade.

Toutefois, si l'application de ce nouveau régime se traduit par une diminution des dotations indemnитaires que percevaient certains agents dans le grade d'agent de maîtrise principal, ceux-ci pourront continuer à percevoir à titre individuel leurs indemnités actuelles.

Cette disposition s'applique uniquement aux seuls agents se trouvant dans une telle situation à la date de parution du décret du 25 août 1995.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996 , nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/315

OBJET

Tournoi International des Villes  
Jumelées de Football Pupilles à  
Helleennes.  
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'Association Sportive Hellemoise organise durant les Fêtes de Pentecôte, du 25 au 27 Mai 1996, un Tournoi International de Football Pupilles, rassemblant cette année dix équipes européennes et quatre équipes régionales.

Parmi celles-ci, ont été invitées les équipes de Cologne, Erfurt, Leeds, Rotterdam et Valladolid, villes jumelées à Lille.

Afin de couvrir les frais d'organisation et de séjour de ces équipes, composées de quinze joueurs et de trois dirigeants, l'Association Sportive d'Helleennes sollicite une aide financière.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accorder à l'Association Sportive Hellemoise une subvention de 37.500,00 Francs, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 - Article 657.
- Admettre en recette le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne.
- Prévoir le réemploi de cette somme au Chapitre 940-232 - Art 657 - Sous-compte 04680 et la reverser à l'Association Sportive Hellemoise au prorata du nombre de sportifs étrangers.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/316

OBJET

Tournoi International de Football  
Seniors à Lille-Sud.  
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Fête du Sport de Lille-Sud, le Football-Club de ce quartier organise les 25, 26 et 27 Mai 1996, un grand Tournoi de Football Seniors qui rassemble dix équipes dont des équipes venant de nos villes jumelées européennes, Liège, Valladolid, Leeds.

A cette occasion, le Football-Club de Lille-Sud sollicite une aide financière du Service Jumelages, pour couvrir une partie des frais engagés pour l'accueil de ces équipes des villes jumelées.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accorder au Football-Club de Lille-Sud une subvention de 3.750,00 Francs, à imputer sur les crédits inscrits au chaptire 940.232 Article 657 du Budget Primitif 1996.
- Admettre en recette le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne.
- Prévoir le réemploi de cette somme au Chapitre 940.232 Art 657 Sous-Compte 04680 et la reverser au Football Club de Lille-Sud au prorata du nombre de sportifs étrangers.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/317

OBJET

Saint-Louis du Sénégal  
 Programme de Coopération  
 Intercommunale.  
 Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire  
 Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de la mise en place du Programme Pluriannuel de Coopération Intercommunale, s'est tenu à Saint-Louis, en Octobre 1995, un séminaire de réflexion et de communication sur la mise en place d'une Agence de Développement Municipal. Les conclusions de ce séminaire ont permis au Conseil Municipal de Saint-Louis d'officialiser la Cellule de Coordination/Information/Animation pour le développement - CCIADI -.

Cette cellule fonctionnelle depuis un an, régie par une convention avec la Mairie de Saint-Louis du Sénégal, se transformera à terme en Agence de Développement Municipal.

La Mairie de Saint-Louis est ainsi dotée d'un outil de travail pour la réalisation de son programme de Développement.

Cette assistance à la maîtrise d'ouvrages ne peut se concevoir sans un renforcement de la maîtrise d'œuvre et donc des services municipaux concernés par ces projets (services techniques, services financiers...). Pour 1996, en lien avec la Mairie de Lille, l'objectif du Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal sera orienté principalement vers un appui à ces services. Cette structuration permettra à la commune d'être au service du développement de la ville et de ses habitants.

Cette démarche est tout à fait innovante au Sénégal et a retenu l'attention des bailleurs de fonds, tels : l'Union Européenne, la Caisse Française de Développement, la Banque Mondiale, le Ministère Français de la Coopération.

Parallèlement, les programmes en cours portant sur l'Animation Scolaire, l'Appui aux Handicapés, le Programme Mère-Enfant, le Développement Social Urbain, continuent de se développer.

Le Budget prévisionnel de ce programme pour l'année 1996 s'élève à 628.000,00 Francs. Il est couvert par des subventions émanant du Ministère de la Coopération - 355.000,00 Francs, du F.E.D. - 8.000,00 Francs, du Conseil Régional Nord/Pas de Calais - 105.000,00 Francs.

La Ville de Lille est sollicitée à concurrence de 50.000,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir attribuer à cette association une subvention de 50.000,00 Francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 940/232 - Article 657 - Sous compte 04680 du Budget Primitif 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Adoption à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

260  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/318

OBJET

Participation d'une équipe de Handball de l'Olympique Lille-Sud au Tournoi International de Hand-Ball de Cologne - Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Cologne organise du 26 au 30 Juin 1996, un Tournoi International de Handball auquel participera une équipe de Handball de l'Olympique Lille-Sud.

Les frais de séjour (hébergement et restauration) sont pris en charge par la Ville de Cologne, seuls les frais de déplacement sont à la charge de l'équipe lilloise.

L'Olympique Lille-Sud sollicite une participation financière aux frais de transport qui s'élèvent à 6.800,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 3.400,00 Francs.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 - Article 657 du Budget Primitif 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 1996

N° 96/319

OBJET

Echanges sportifs avec la Ville de Leeds  
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

L'Equipe de Football des Municipaux de Leeds a disputé le 30 Mars un Match Amical contre l'équipe de Municipaux de Lille au stade F. MILLET des Bois-Blancs.

L'Association Sportive des Municipaux de Lille a organisé à cette occasion un repas dont les frais se sont élevés à 1.870,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 1.870,00 Francs.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1996 - Chapitre 940-232.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 1996

N° 96/286

OBJET

**Organisation de chantiers de jeunes à Saint-Louis du Sénégal.  
Demande de subvention.**

**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

Le Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal organise des chantiers de jeunes à Saint-Louis du Sénégal depuis plus de dix ans, dans le cadre du jumelage entre Lille et Saint-Louis du Sénégal.

Ces chantiers permettent à de jeunes français et saint-louisiens de travailler et vivre ensemble pendant trois semaines : ils favorisent l'échange, la connaissance de l'autre et permettent une prise de conscience respective de la différence de culture, de mode de vie et d'environnement socio-économique de chacun.

Cet été du 13 au 24 Août sera organisé le 17ème chantier de jeunes à Saint-Louis du Sénégal ; durant trois semaines treize jeunes lillois, deux jeunes anglais de Leeds (ville jumelée à Lille) et quinze jeunes saint-louisiens échangeront et communiqueront autour d'une série de travaux à caractère utilitaire.

Le Budget global de ce chantier est estimé à 104.500,00 Francs. Il est cofinancé par les participants, le Ministère de la Coopération, le Conseil Général du Nord et le Partenariat sur fonds propres.

Pour l'organisation de ce chantier, l'Association du Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal sollicite une subvention de 15.000,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal, une subvention de 15.000,00 Francs pour l'organisation de ce chantier de jeunes.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940/232 - Article 657 du Budget Primitif 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Impression : Mai 1996  
Service Reprographie - Ville de Lille  
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex  
Dépôt légal : Mai 1996  
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie